

Plan de gestion du patrimoine archéologique du secteur Est de la MRC de la Côte-de-Beaupré :

Lac-Jacques-Cartier, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-
des-Caps, Sault-au-Cochon

Yvette Boucher
Frédéric Dussault
Geneviève Lachance
Michael Leblond
Aimie Néron
Louis-Carl Pouliot-Bolduc

Page couverture :

Côte-de-Beaupré, 1641

Jean Bourdon

D'après le fac-similé reproduit par Mgr Cyprien Tanguay,

Dictionnairegénéalogique des familles canadiennes, Province de Québec, Eusèbe Senécal

Imprimeur-éditeur, 1871-1890

Yvette Boucher
Frédéric Dussault
Geneviève Lachance
Michael Leblond
Aimie Néron
Louis-Carl Pouliot-Bolduc

**Plan de gestion du patrimoine archéologique du secteur Est de la MRC de la
Côte-de-Beaupré**

Monsieur William Moss
Archéologie et aménagement du territoire
ARL-19524

Département d'histoire
Faculté des Lettres
Université Laval
27 avril 2009

Table des matières

Table des matières.....	i
Liste des cartes.....	iv
Liste des illustrations.....	v
Liste des tableaux	vi
Remerciements	vii
Glossaire.....	viii
Abréviations.....	ix
Synthèse.....	x
Introduction	1
1. L’archéologie au Québec et la législation applicable.....	3
1.1 Chartes	3
1.1.1 Chartes internationales	3
1.1.2 Chartes archéologiques	7
1.2 Cadre législatif.....	7
1.2.1 Lois fédérales.....	7
1.2.2 Lois provinciales.....	9
1.2.3 Le rôle des municipalités	14
1.3 Les intervenants et organismes concernés.....	14

2. L'archéologie de la MRC de la Côte-de-Beaupré..... 16

2.1 La dynamique morphologique d'un patrimoine naturel	16
2.1.1 Inlandsis Laurentidien.....	16
2.1.2 Un témoin important du passé : le lac Jacques-Cartier	20
2.1.3 Paysage actuel de la région	24
2.2 Études de potentiel.....	25
2.3 Potentiel préhistorique	28
2.3.1 Période Archaïque.....	28
2.3.2 Période du Sylvicole	31
2.3.3 Occupation indéterminée	38
2.4 Synthèse historique	40
2.5 Potentiel historique	48
2.5.1 Saint-Ferréol-les-Neiges	48
2.5.2 Saint-Joachim	48
2.5.3 Sault-au-Cochon	53
2.5.4 Lac-Jacques-Cartier	55
2.6 Recommandations archéologiques et mise en valeur	58

3. La Côte-de-Beaupré en plein changement..... 61

3.1 Projets et aménagements en cours ou à venir	61
3.2 Risques d'atteinte à l'intégrité de patrimoine archéologique.....	63
3.3 Principes de base pour la sauvegarde des ressources archéologiques.....	64
3.4 Projets de mise en valeur	65

4. Protection, mise en valeur et développement durable.....	67
4.1 L'intégration du patrimoine naturel	68
4.2 Patrimoine archéologique	70
4.3 Patrimoine religieux.....	71
4.4 Patrimoine agricole	72
4.5 Patrimoine bâti.....	73
4.6 Patrimoine industriel.....	75
 5. Recommandations en matière de patrimoine archéologique.....	78
5.1 Évaluation générale de la situation.....	78
5.2 Évaluation et critique des outils de gestion du patrimoine archéologique	78
5.3 Recommandations pour une meilleure gestion du patrimoine archéologique...	80
5.4 Conclusion	80
 Bibliographie	82
 Annexes	92

Liste des cartes

Carte 1. Principaux complexes morainiques	17
Carte 2. Schématisation de la déglaciation et évolution de la mer de Champlain	20
Carte 3. Sites archéologiques de Saint-Joachim.....	93
Carte 4. Secteur Est de la Côte-de-Beaupré	97
Carte 5. Orthophotos et répartition des sites archéologiques	98

Liste des illustrations

Figure 1. Étapes de l'identification du patrimoine immatériel.....	67
Figure 2. Dégradation de la matière à la suite de l'enfouissement.....	70
Figure 3. La maison Simard, un exemple d'architecture française	74
Figure 4. La maison du 57, chemin du Cap-Tourmente, exemple d'inspiration française	74
Figure 5. La maison de style québécois, 4131, avenue royale	75
Figure 6. Maison à toit brisé, 130, chemin du Trait-Carré.....	75
Figure 7. Maison d'inspiration américaine, 3971'Avenue Royale.....	75

Liste des tableaux

Tableau 1. Inventaire des biens culturels et patrimoniaux à thème religieux	72
Tableau 2. Répertoire des sites archéologiques rencontrés dans les secteurs de Saint-Joachim, de Sault-au-Cochon et du Lac-Jacques-Cartier	94

Remerciements

Nous souhaitons souligner la grande collaboration de Mme Buteau, du Centre Local de développement de la Côte-de-Beaupré pour avoir accepté de travailler avec nous dans le cadre de ce projet et d'avoir fait débloquer des fonds pour la création de ce plan de gestion. Elle a fait preuve d'une disponibilité remarquable et d'une aide indispensable dans l'acquisition de plusieurs données nécessaires à la confection du rapport. Nous saluons également M. Jacques Guimont de Parcs Canada qui nous a présenté les fouilles de la Petite-Ferme. Ce dernier nous a mis en contact avec l'archéologue Gisèle Piédalue dont la collaboration fut également d'une grande aide. Merci aussi à Mme Claudine Giroux et M. Pierre Desrosiers du MCCCCFQ pour l'inventaire de l'ISAQ. M. Patrick Lajeunesse et M. Donald Cayer, géographes de l'université Laval, qui ont consacré énormément de temps pour nous soutenir dans la confection des cartes et des plans réalisés par un des membres de l'équipe. Nous soulignons aussi particulièrement l'aide de M. Pierre Godin du Centre d'Initiation au Patrimoine de la Grande Ferme, qui nous a procuré de précieux documents et nous a fait connaître le réseau *Archéo-Vision*. Un merci à Mme Isabelle Fortier de la Réserve faunique de Cap-Tourmente (Petite-Ferme), qui nous a consacré de son temps de pause pour nous faire la présentation des fouilles de l'été 2008, nous a fait visiter le bâtiment de service et a cherché des personnes ressources à contacter. Un merci également à M. Cédric Essockamba, de la Banque Nationale qui nous a aidés à mettre sur pied un compte pour gérer notre budget. Merci à M. André Ruest, Technicien en documentation au Centre d'archives de Québec et des archives, pour son aide à la recherche. Finalement, nous tenons à gratifier notre professeur, M. William Moss, archéologue à la Ville de Québec, qui nous a guidés tout au long de ce projet et qui nous a permis de réaliser et d'intégrer cette expérience enrichissante.

Glossaire

Bien archéologique: tout bien témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique.

Bien culturel: une oeuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique, une oeuvre cinématographique, audio-visuelle, photographique, radiophonique ou télévisuelle.

Brunisol : Sol des régions tempérées, à dominante brune due à une altération des minéraux primaires par une faible acidité.

Gyttja : Mot suédois (à prononcer «yut-tya»). Tourbe sédimentaire riche en éléments nutritifs, constitué surtout de débris de plancton et d'autres plantes et animaux, et de vase. Elle est déposée dans l'eau à l'état finement divisé.

Hyperbole : Courbe géométrique (conique centrée) formée par les points d'un plan dont les distances à deux points fixes de ce plan ont une différence constante.

Monument historique: immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture.

Sandur : Terme générique qui désigne un dépôt fluvio-glaciaire par les eaux s'échappant d'un glacier. Les éléments qui le constituent ont donc été lavés par les eaux qui les ont transportés, et débarrassés ainsi de leurs éléments argileux.

Site archéologique: lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Site historique: un lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques.

Till : Matériau qui n'est pas trié et qui n'est pas stratifié et qui a été apporté par un glacier.

(Gouvernement du Québec 2009, Internet)

Abréviations

ACA	Association canadienne d'archéologie
AAQ	Association des archéologues du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec
CBCQ	Commission sur les biens culturels du Québec
CTQ	Commission de toponymie du Québec
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LBC	Loi sur les biens culturels
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMR	Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation territoire du Québec
MCCCFQ	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec
MDDEP	Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
TNO	Territoire non organisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
ZSCK	Zone sismique de Charlevoix-Kamouraska

Synthèse

Les ressources archéologiques et patrimoniales sont fragiles et irremplaçables. Elles représentent un héritage qui nous est parvenu et qui a survécu au passage du temps. Cependant, l'expansion urbaine que l'on connaît actuellement met en péril ces ressources qui nous caractérisent en tant que société. Plusieurs actions ont déjà été entreprises par les divers paliers gouvernementaux afin de protéger cet héritage commun, toutefois beaucoup reste à faire.

La recherche archéologique et patrimoniale est un milieu très réglementé. En effet, plusieurs chartes, lois et règlements régissent ce domaine. Au Québec, afin de pouvoir effectuer des recherches archéologiques, la connaissance des lois est nécessaire. La *Loi sur les biens culturels* administre tout ce qui a trait au patrimoine et énonce des obligations que les citoyens doivent observer envers les biens et les sites archéologiques. La seconde loi, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, établit les cadres législatifs en ce qui concerne les études environnementales et les études d'impacts, deux éléments qui affectent la recherche archéologique. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* établit des cadres d'action relatifs aux arrondissements ainsi qu'à leurs ressources culturelles et patrimoniales. De plus, pour les archéologues, il existe un règlement sur la recherche archéologique. Celui-ci énonce les mesures à prendre afin d'effectuer les recherches en archéologie en soulignant la nécessité d'obtention d'un permis de recherche et la rédaction d'un rapport, en plus de préciser les qualifications requises pour entreprendre ces démarches.

Outre les lois et règlements provinciaux, une loi fédérale s'applique en ce qui concerne l'archéologie : la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cette loi stipule que toute démarche entreprise, nécessitant des études d'impact environnementales, doit effectuer des recherches archéologiques et paléontologiques, et décrire les étapes de cette démarche. Toutefois, le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré a en son sein des terres protégées en tant que réserves naturelles, ce qui les classifie comme étant des terres fédérales. Par ailleurs, ces terres fédérales situées à l'intérieur des terres provinciales impliquent la participation d'un seul organisme, soit Parcs Canada.

Ces éléments ont force de loi, il est donc nécessaire de les respecter, ou de les faire respecter. Toutefois, plusieurs organismes, tels que les associations professionnelles œuvrant dans le domaine de l'archéologie depuis de nombreuses années, se sont dotés de chartes et de codes. Ces codes et ces lois ne sont évidemment que des cadres d'action pour les professionnels, mais leur contenu et le sens qui est donné aux divers articles demeurent de très bonnes bases pour construire un plan de protection du patrimoine culturel, archéologique et naturel. Parmi les codes et chartes importants, on peut penser aux diverses chartes d'ICOMOS et de l'UNESCO, des associations d'archéologues, tels l'AAQ et l'ACA, et celles du Conseil de l'Europe.

Il est donc essentiel de réaliser que plusieurs lois encadrent les ressources patrimoniales et archéologiques, mais que de grandes actions devraient être entreprises en matière de prévention. Ces cadres préventifs devraient s'inspirer d'organismes locaux et internationaux qui ont déjà œuvré dans ce domaine, afin de construire un plan de prévention et d'action.

Dans un autre ordre d'idée, l'histoire du secteur Est de la MRC de la Côte-de-Beaupré remonte au tout début de la colonie, où le développement urbain de ce territoire était rythmé par le développement de l'agriculture, mouvement encouragé par Mgr De Laval, qui fut l'un des premiers à lotir des terres afin d'établir les colons. La religion et l'agriculture sont deux thèmes importants que l'on retrouve dans le patrimoine de la région. Toutefois, les aires, les bâtiments et les pratiques reconnus et protégés ne reflètent pas cette histoire centenaire. À la suite du développement agricole qui s'étend sur plus d'un siècle, des industries ont permis à la région de prospérer, amenant avec leur établissement un flot majeur d'ouvriers provenant en grande partie de la Grosse Île. Les immigrants, qui par la suite s'établiront dans la région, augmentent d'un coup la population et la taille des villes. Cet afflux de population et d'industries apportera donc son lot de modifications, tant dans le paysage qu'au niveau des bâtiments et des sites retrouvés.

Quant à la formation de la région, le territoire de la Côte-de-Beaupré porte encore aujourd'hui les stigmates de sa géomorphologie. En effet, sa déglaciation, son relèvement glacio-isostatique ou les dépôts de surfaces, qui sont des conséquences directes du retrait des mers anciennes, peuvent faciliter les explications en ce qui touche les comportements humains. En second lieu, la cartographie est utilisée afin de mieux comprendre les schèmes archéologiques du

territoire. Par ailleurs, cet outil est efficace pour la construction des associations entre la géomorphologie et l'implantation humaine. Certains schèmes se dessinent par la représentation de plusieurs sites archéologiques qui sont juxtaposés aux formes du paysage de la Côte-de-Beaupré. En somme, l'union des deux disciplines, la cartographie et la géomorphologie, a permis de distinguer avec plus de clarté l'impact de la formation du territoire par rapport aux choix des gens d'autrefois.

Ainsi, il est possible d'affirmer que jusqu'à la période coloniale, des peuples Amérindiens ont occupé la Côte de Beaupré, où ils seraient arrivés plus de 2000 ans avant notre ère. Les sites du Cap-Tourmente sont d'excellents exemples de l'héritage préhistorique de la région, malgré le fait que plusieurs aient été perturbés par les labours des derniers siècles. Toutefois, certains sites démontrent un fort potentiel et leur protection est favorisée, car des lois et des initiatives ministérielles les encadrent et les protègent. Ces zones présentent aussi de grandes possibilités de mise en valeur, comme le démontre le circuit d'*Archéo-Vision*.

La grande histoire préhistorique et historique des territoires non organisés de Lac-Jacques-Cartier et de Sault-au-Cochon s'inscrit dans le paysage naturel comme témoin important du potentiel archéologique de la région. La nature hostile et aride du milieu fait en sorte que plusieurs sites ayant été abandonnés lors d'occupations antérieures n'ont pas subi les perturbations anthropiques. Le secteur des TNO offre un potentiel archéologique des plus prometteurs.

Néanmoins, avant de pouvoir protéger ces sites ou ces divers types de patrimoine, il est nécessaire de bien les connaître. Cette connaissance n'est possible que par l'intermédiaire d'actions planifiées. Des études et des recensements sont ainsi nécessaires afin de prendre conscience des vestiges, témoins de notre histoire et de notre culture. Les premières étapes doivent être entreprises par des instances gouvernementales, qui peuvent financer la recherche dans le domaine pour ensuite créer des activités de diffusion et de mise en valeur. Une fois le mouvement enclenché, la population, connaissant leur histoire particulière, se verra valorisée par ces efforts de recherches. À la suite d'une bonne diffusion, la population sera plus en mesure de comprendre son histoire. Ce nouveau savoir de la population récompensera et justifiera

également les efforts de recherche.

En somme, la valorisation et la protection des vestiges vont de pairs. Le premier agent de protection du patrimoine se doit d'être la population, il faut donc créer un sentiment d'appartenance et mettre en évidence les liens culturels qui unissent la communauté. Un excellent exemple de ce mécanisme est l'Institut culturel Avataq. Elle a réussi à créer un sentiment d'appartenance chez population autochtone en ce qui a trait à leur histoire, représentée par les sites archéologiques. Par conséquent, ces sites ne sont pas victimes de pillage, malgré leur proximité de la surface, et ce, parce que l'archéologie est perçue comme un outil de développement durable, faisant valoir leur culture, et permettant d'éclairer leur origine tout en définissant un sentiment identitaire.

Introduction

Contexte

C'est dans le cadre du cours Archéologie et aménagement du territoire (ARL-19524), présenté à la session Hiver-2009 à l'Université Laval par M. William Moss, archéologue principal de la Ville de Québec, que ce travail est réalisé. En fait, l'exercice est d'élaborer un plan de gestion du patrimoine archéologique du secteur Est de la municipalité régionale du comté de la Côte-de-Beaupré.

Objectif

Plus particulièrement, l'objectif principal est de préparer un plan de gestion traitant des ressources patrimoniales des municipalités de Saint-Joachim, de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps, et des territoires non organisés du Lac-Jacques-Cartier et de Sault-au-Cochon. La région concernée est plutôt vaste, mais le mandat se fonde sur trois principes fondamentaux : l'identification des ressources présentes sur le territoire (quoi?), l'évaluation de l'état de ces ressources et les programmes qui y sont rattachés (qui?, où?, comment?, pourquoi?), et en dernier lieu, les actions à entreprendre pour continuer les procédures adéquates ou remédier aux lacunes dans la gestion de ces ressources.

Méthodologie

La méthodologie utilisée se divise en quatre étapes bien établies. La première consiste à définir précisément le mandat à réaliser. Il s'agit de former les équipes, de faire le choix du secteur à étudier et d'attribuer les différentes responsabilités : la coordination, la gestion du budget, la relation avec les divers intervenants, les recherches historiques, le cadre légal, la cartographie et la révision finale. À cette étape, un plan de travail est également défini, alors qu'un canevas d'échéancier est produit.

Vient par la suite la cueillette de données. Divers intervenants sont contactés (personnes-ressources) ainsi que le Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré, sans oublier le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec (Centre de

documentation et la bibliothèque ministérielle). De plus, nous contactons les Archives nationales et le Centre Géo/Stat de l'Université Laval afin de répondre aux besoins de la cartographie et de la géomorphologie de la région. La recherche documentaire est orientée vers l'histoire des municipalités et sur les territoires non organisés. D'une part, d'autres recherches sont nécessaires afin de comprendre et d'expliquer la législation relative aux différents paliers gouvernementaux, et d'autre part, une attention est portée aux documents anciens et récents afin de mieux cerner l'impact des travaux existants et des projets à venir par rapport à la MRC. En outre, des visites sur le territoire permettent la rencontre des intervenants et une prise de connaissance subjective du patrimoine archéologique existant.

L'analyse des données qui s'en suit supporte l'évaluation de l'état de la situation, c'est-à-dire ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui est à venir, ainsi que le bilan des connaissances sur les projets en cours, les politiques et les programmes à effectuer. Cette analyse des «instruments de travail existants» témoigne du niveau de sensibilisation des intervenants. La région et ses éléments du patrimoine sont cartographiés, tout comme les autres ressources archéologiques. Finalement, la formulation de recommandations est essentielle pour mieux orienter les travaux ultérieurs.

Subséquentement aux recherches et aux analyses de la situation, un rapport se doit d'être rédigé. La production de ce compte-rendu final de nos recherches se partage en cinq sections traitant chacune de parties distinctes, mais complémentaires : la législation applicable, le potentiel archéologique connu, les projets en cours, les différents types de patrimoine que l'on retrouve dans le secteur Est et les recommandations à suivre pour une meilleure gestion des ressources archéologiques et patrimoniales.

1. L'archéologie au Québec et la législation applicable

1.1. Chartes

Les chartes ne sont ni des lois, ni des règlements qu'il faut suivre au pied de la lettre, mais plutôt des outils qui permettent de comprendre les enjeux fondamentaux de la gestion des ressources patrimoniales et archéologiques. Il est important de les garder à l'esprit et de s'en inspirer pour transmettre l'importance de la conservation des traces du passé et ainsi appliquer la législation en bonne et due forme. Différents types de chartes seront expliqués, notamment les chartes internationales relatives à l'archéologie.

1.1.1. Chartes internationales

UNESCO

Les chartes internationales ont donné le ton aux principes de conservation. Parmi elles, on retrouve la *Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques*. Elle affirme que les fouilles relèvent des États membres, mais que ces derniers doivent également faire appel à une certaine collaboration impliquant la communauté internationale. Par ailleurs, on mentionne le désir de conserver intacts certains sites représentatifs afin de permettre la recherche scientifique par et pour les générations futures, possiblement plus avancées technologiquement. L'idée du développement durable se présente également dans tous les types de documents relatifs au patrimoine archéologique. La promotion en ce qui touche la diffusion des connaissances semble une étape déterminante au sein de la conservation, au moyen de l'éducation des communautés impliquées et du public en général. De surcroît, cette charte demande à tous les États d'obliger les fouilleurs à publier les recherches effectuées et de faciliter l'accès à cette documentation aux «fouilleurs et savants qualifiés» (UNESCO 1956, Internet).

Une seconde charte, publiée par l'UNESCO, s'intitule la *Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO*. Elle rappelle en premier lieu les risques qui menacent les vestiges. Par la

suite, la charte définit les concepts de patrimoine culturel et patrimoine naturel, ainsi que leurs composantes. On y retrouve l'énumération de cinq buts essentiels, dont l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et du patrimoine naturel. L'article 5 favorise la fonction du patrimoine et son intégration au sein de la «vie collective», mais surtout dans les programmes de planification générale. L'article 11 stipule que les États membres doivent soumettre un inventaire des biens culturels et naturels situés sur le territoire. Finalement, la pertinence de sensibiliser le public par l'intermédiaire de programmes d'éducation et d'information se trouve à l'article 27.

ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), dont l'essence même vise à protéger les vestiges du passé, a également publié des chartes. La *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990)* discute de l'importance de la connaissance du passé. Elle propose une gestion selon une collaboration des différents intervenants : les services publics, les chercheurs, le secteur privé et les communautés. On met également l'accent sur l'utilité d'informer convenablement le public, car «la protection du patrimoine archéologique est [...] aussi une responsabilité publique collective» (article 3). La législation doit assurer la conservation du patrimoine selon les besoins et les traditions de chaque pays. De plus, elle doit favoriser une conservation *in situ* lorsque cela est possible, sans oublier l'exigence de la recherche préalable de documentation archéologique avant toute intervention. Quant à l'inventaire, il doit être une étape obligatoire, car il permet l'élaboration d'une banque de données préliminaires en vue d'études scientifiques ultérieures (article 4). En dernier lieu, on rappelle, encore une fois, la présentation fondamentale des interventions au grand public (article 7).

Dans un autre ordre d'idées, la *Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux* parue en 2007 tend à transmettre aux États les principes de base afin de mieux comprendre et apprécier le patrimoine. L'importance de la communication envers les communautés est mise en lumière en mentionnant la nécessité de vulgariser et d'utiliser une nomenclature accessible aux non-scientifiques. Les objectifs de la charte consistent à sauvegarder

les éléments comportant une valeur matérielle et immatérielle, en préconisant une conservation durable, à encourager la participation publique et à développer des normes techniques et professionnelles englobant non seulement la recherche, mais aussi la formation des personnes qualifiées selon, évidemment, le contexte social de l'État (ICOMOS 2007, Internet).

En 1982, le comité francophone d'ICOMOS situé au Québec a publié la *Charte de conservation du patrimoine québécois (Déclaration de Deschambault)*. Elle s'inspire des chartes internationales, mais se spécifie dans le cadre québécois. Elle concerne tous les aspects du patrimoine, pas seulement les monuments, et exprime les principes fondamentaux de conservation, d'animation et de mise en valeur. Néanmoins, ces principes énoncés peuvent être appliqués par tous les individus et organismes préoccupés par la protection du patrimoine au Québec, qu'il soit naturel, culturel ou historique. Les caractéristiques de notre territoire doivent être prises en compte tel que la rudesse du climat, la grandeur du territoire, la jeunesse de l'établissement euro-américain, etc. pour mieux interpréter et planifier les interventions à effectuer.

De plus, il faut non seulement protéger la culture matérielle (les biens culturels), mais aussi le milieu géographique (le paysage et les sites naturels) et le milieu humain (patrimoine vivant). La conservation « s'étend comme l'ensemble des études, des expertises et des interventions physiques qui visent à préserver tout élément du patrimoine dans le meilleur état possible, soit en l'entretenant correctement, en le consolidant, en le réparant, en le mettant à l'abri, en lui restituant sa condition originale, dans l'intention d'éviter sa détérioration et, au pire, sa destruction ». De plus, le premier protecteur du patrimoine est le citoyen. Il se doit d'en comprendre la valeur et de collaborer à sa préservation par le biais, notamment de décisions collectives (article I). Ensuite, l'article IIB stipule que « l'ensemble des lois, des règlements, des mécanismes fiscaux, financiers et administratifs doit favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine, et ce, dès le palier municipal ». Les articles suivants préconisent une bonne connaissance des ressources archéologiques présentes sur le territoire, la présence de la législation relative au patrimoine, l'intégration des bâtiments ou paysages dans la vie socio-économique du milieu, les responsabilités de diffusion des chercheurs, le respect des résidents et finalement, l'engagement d'enseigner les responsabilités vis-à-vis du patrimoine québécois.

Conseil de l'Europe

Les chartes établies par le Conseil de l'Europe ne s'appliquent évidemment pas dans le contexte québécois, mais leurs propos semblent pertinents à mentionner et à adopter dans le cadre de ce plan de gestion du patrimoine archéologique concernant la MRC de la Côte-de-Beaupré, particulièrement en ce qui a trait à la notion de paysage. En effet, «le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et [...] il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel [...]». Les objectifs de l'article 3 de la *Convention européenne du paysage* regroupent la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Elle propose de «reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité» (article 5a) et à «intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage» (article 5d). Finalement, encore une fois, la sensibilisation doit passer par la formation et l'éducation du public (Conseil de l'Europe 2000, Internet).

Par ailleurs, il s'agit d'identifier le patrimoine pour mieux établir les mesures de protection expliquées dans la *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette)*. Ainsi, l'inventaire et le classement de monuments représentent des étapes primordiales. Il faut aussi constituer des zones de réserves archéologiques pour les générations suivantes et rappeler l'obligation de déclarer une découverte fortuite. L'article 3 discute des procédures d'autorisation et de contrôle des fouilles qui doivent favoriser les méthodes les moins destructrices lorsque faire se peut et proposer des dispositions concernant la préservation, la conservation et la gestion des vestiges. De plus, l'article 5 recommande une conservation intégrée du patrimoine au moyen de politiques de planification et de modifications au sein des plans d'aménagement. Des études d'impacts sur l'environnement doivent être exécutées, tandis qu'il faut s'assurer que «l'ouverture au public ne porte pas atteinte au caractère scientifique et archéologique des sites et de leur environnement» (Conseil de l'Europe 1992, Internet).

1.1.2 Chartes archéologiques

L'Association canadienne d'archéologie promeut la conservation des vestiges à travers tout le pays. Elle incite les archéologues à une stratégie de recherche pour limiter les impacts négatifs que la nature destructrice des fouilles engendre indubitablement. L'ACA affirme la nécessité pour les chercheurs de posséder les connaissances appropriées et la formation adéquate, et l'importance de détenir les ressources et supports adaptés (financier, technique, logistique, etc.). Enfin, le travail de terrain et la publication des résultats doivent respecter les spécificités provinciales, encourager l'appui du public et faire la promotion de la protection du patrimoine dans les systèmes scolaires.

L'Association des archéologues du Québec est d'autant plus claire à ce sujet. En effet, leur charte promeut entre autres une éthique professionnelle, l'obligation de publier les recherches effectuées ainsi qu'une bonne gestion des ressources archéologiques. L'AAQ possède également son propre *Code d'éthique et des standards de la pratique archéologique* qui oblige tous ses membres à une application rigoureuse. Un plan de recherche doit être bien établi avant toutes interventions, en démontrant le respect de la législation et des processus de demande de permis. Également, un enregistrement assidu doit caractériser la fouille et conduire finalement à la production d'un document de nature publique dans un délai raisonnable.

1.2. Cadre législatif

Comme toute société est régie par des lois et que chaque domaine présente des aspects différents, il est inconcevable d'amorcer ce plan de gestion sans prendre connaissance de la législation relative à l'archéologie. Ainsi, les lois concernant plus particulièrement le patrimoine archéologique seront expliquées et divisées en fonction des différents paliers gouvernementaux.

1.2.1. Lois fédérales

La culture relevant du domaine provincial, l'implication du gouvernement fédéral se limite donc à ses possessions terrestres. Dans le cas de la Côte-de-Beaupré, cela signifie que

seules la Réserve faunique de Cap-Tourmente et la Petite-Ferme doivent se soustraire aux lois nationales. De plus, Parcs Canada est l'agence qui gère ce secteur au fédéral et, par conséquent, la seule autorisée à fouiller en cas de découvertes. Ces principes s'appuient sur deux documents pertinents qui sont mis à la disposition des différentes parties impliquées, soit *Quand il faut déterrer la loi : la législation que les ressources archéologiques terrestres au Canada* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des sites archéologiques (ébauche.)* Ces textes témoignent en fait de l'importance de porter attention aux vestiges du passé.

Le premier ouvrage explique le rôle du gouvernement concernant les ressources terrestres qu'il possède. Il faut entre autres dresser des plans d'intervention relatifs à l'archéologie dans le but de protéger ces ressources surtout lorsqu'elles ne sont ni inscrites dans les registres, ni même reconnues ou répertoriées. Ainsi, il est indispensable de remédier au manque de connaissances de ces ressources en effectuant de la prospection et des études d'impact, et en assurant le maintien de l'intégrité des vestiges avant et lors de travaux. En effet, «toute activité qui donne lieu à une évaluation environnementale (en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*) déclenche aussi l'obligation de mener des recherches archéologiques et paléontologiques». Quatre types d'études peuvent être mise en œuvre : l'examen succinct, soit l'identification des ressources archéologiques, leur description et des recommandations concernant les interventions à effectuer; l'étude d'évaluation des impacts, c'est-à-dire l'identification et l'évaluation des risques et des recommandations selon des options viables; l'étude d'atténuation, ou la mise en place de mesures servant à diminuer ou éviter les impacts négatifs, tout en analysant et en interprétant les données archéologiques enregistrées; et finalement, les études de surveillance ou de contrôle qui s'effectuent au cours des travaux afin de pouvoir atténuer les impacts négatifs imprévus. Ces études requièrent un permis ou encore un décret ministériel. En dernier lieu, ce document informe également le lecteur que malgré ces quelques principes, les lois provinciales ont une plus grande portée et qu'il faut faire attention au droit de propriété privée présent dans le Code civil du Québec (Parcs Canada, 2000).

Quant au second texte, qui se réfère aussi à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, il offre quatre principes simples, mais efficaces, concernant la conservation du patrimoine. Comme un site archéologique se caractérise par son environnement (contexte

naturel), il se présente sous forme d'aménagements, de structures, d'objets ou encore de restes de lieux d'activités humaines. Ces vestiges se doivent donc d'être compris dans leur importance et dans leur état pour permettre une meilleure planification des possibilités et des contraintes d'intervention. Il s'agit ensuite d'utiliser les moyens d'acquisition et de transmission des connaissances, la valeur patrimoniale reconnue et l'évaluation des impacts pour pouvoir finalement intervenir en créant un environnement stable, propice à la conservation et/ou la restauration des éléments patrimoniaux. Trois traitements sont alors possibles, soit la préservation, la mise en valeur ou encore l'intégration des éléments dans un bâtiment ou un paysage contemporain. Finalement, neuf normes expliquées dans le document sont à appliquer concernant la conservation concrète des sites (Parcs Canada, 2007).

Quant à la loi, une seule qui s'applique soit la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cette loi stipule que tout projet doit se soumettre à une évaluation concernant les impacts du projet sur l'environnement, considérant que les ressources du patrimoine culturel font partie intégrante de l'environnement. Ainsi, les effets sur le milieu comprennent également les impacts négatifs potentiels que les projets pourraient avoir sur des sites historiques et/ou archéologiques (Ministère de la Justice Canada, 2009). En effet, le programme d'«évaluation des impacts environnementaux» de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de Parcs Canada inclut «l'évaluation stratégique de propositions de politiques, de plans et de programmes». Le mandat de Parcs Canada s'inscrit de ce fait dans la protection des ressources naturelles et culturelles, notion intégrée dans chaque évaluation qui relève ou non d'une «exigence juridique» (Parcs Canada, 2008).

1.2.2. Lois provinciales

Comme mentionnées précédemment, les lois provinciales sont d'une plus grande portée et précisent véritablement le mandat de tout archéologue ou chercheur qualifié ainsi que leurs responsabilités vis-à-vis de l'État, de la rigueur intellectuelle et scientifique, et de la communauté locale. Nombre d'entre elles se recoupent et apportent diverses nuances sur l'application de la législation en général, mais les plus importantes et les plus influentes seront expliquées et devront

être appliquées, le cas échéant, lors de futurs travaux d'excavations.

Loi sur les biens culturels

La *Loi sur les biens culturels* (LBC) fut officiellement adoptée en 1972, puis modifiée en 1985. Un amendement concernant les municipalités leur permet de protéger le patrimoine immobilier en citant un monument historique ou alors en constituant un site du patrimoine avec une procédure similaire à celle du classement d'un bien. La fonction première de cette loi est de reconnaître et de classer des éléments du patrimoine afin de mieux les protéger et les conserver, par l'intermédiaire de la Commission des biens culturels du Québec, un organisme de consultation qui a succédé à la Commission des monuments historiques en 1972. La reconnaissance et le classement sont des procédures de protection de vestiges selon leur valeur patrimoniale et/ou historique. Ainsi, «un bien culturel peut toujours être classé» (article 120) et de même, «sauf s'il est déjà classé, un bien culturel peut toujours être reconnu» (article 121). Tous les articles doivent être respectés et appliqués en tout temps et lorsqu'une infraction est commise, le contrevenant est soumis à des amendes ou encore à des sanctions prévues selon le Code civil du Québec. Les trois articles suivants sont les plus évocateurs concernant la protection des biens :

Article 30. Tout bien culturel doit être conservé en bon état.

Article 31. Nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un bien culturel classé et, s'il s'agit d'un immeuble, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Article 35. Nul ne peut effectuer sur un immeuble lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des relevés aux fins de rechercher des biens ou des sites archéologiques sans avoir au préalable obtenu du ministre un permis de recherche archéologique.

Le permis mentionné est normalement valide pour une année entière, sauf en cas d'exception, et peut être révoqué à tout moment si les procédures ne sont pas respectées (article 37). De plus, lors de la demande de permis, le chercheur se doit de joindre au dossier une preuve

du consentement du propriétaire si les excavations se déroulent sur un terrain privé (article 38). Il ne faut pas non plus négliger certains alinéas prévus en cas de découvertes fortuites :

Article 40. Quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai.

Article 41. Quiconque, à l'occasion de travaux d'excavation ou de construction entrepris pour des fins autres qu'archéologiques, découvre un bien ou un site archéologique doit en informer le ministre sans délai. Ce dernier peut, afin de permettre l'examen des lieux par des experts, ordonner la suspension, pour une période n'excédant pas quinze jours, de toute excavation ou de toute construction de nature à compromettre l'intégrité du bien ou du site découvert.

Finalement, la LBC a prévu une clause concernant les publications. En effet, selon l'article 39, le chercheur est dans l'obligation de produire un rapport annuel, soit un compte-rendu des activités archéologiques effectuées avec un certain nombre d'informations obligatoires. Ce rapport doit de plus être publiable et accessible à la communauté scientifique. Au Québec, la plupart de ces rapports se trouvent au centre de documentation archéologique du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec.

On retrouve de plus un *Règlement sur la recherche archéologique* relatif à la LBC qui oblige la demande et l'obtention d'un permis pour fouiller, et exige les renseignements et la documentation à l'appui sur les qualifications du demandeur, la nature de la recherche, la durée prévue des travaux, les méthodes utilisées sur le terrain et relatives à la conservation, etc. Ce règlement oblige également la présentation d'un rapport annuel des activités effectuées.

Loi sur la qualité de l'environnement

Cette loi (LQE) prend en considération les évaluations et les études d'impacts. En effet, l'article 31.1 affirme l'interdiction d'effectuer des travaux sans une procédure d'évaluation et d'examen des impacts possibles sur l'environnement, incluant aussi les ressources archéologiques. De plus, le «gouvernement détermine les paramètres d'une étude en ce qui

concerne les impacts d'un projet sur la nature, le milieu biophysique, le milieu sous-marin, les communautés humaines, l'équilibre des écosystèmes, les sites archéologiques et historiques et les biens culturels». Est donc soustraite à cette loi toute partie voulant intervenir sur le territoire : entrepreneurs, société d'État, villes, etc. (Gouvernement du Québec 2009d, Internet)

À cette loi se juxtapose, en plus, le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* dont l'article 3b affirme qu'il est impératif de faire un «inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet, y compris notamment la faune, la flore, les communautés humaines, le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu, les ressources agricoles et l'usage que l'on fait des ressources du milieu». L'idée est de raffiner la connaissance du patrimoine culturel et naturel présent sur le territoire afin de mieux conserver ce patrimoine et planifier adéquatement les futures travaux.(Gouvernement du Québec 2009h, Internet).

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) réglemente et régit les schémas d'aménagement et de développement (SAD) ainsi que les plans d'urbanisme. Les SAD doivent contenir les grandes orientations des travaux et des affectations, sans oublier l'établissement d'un périmètre d'urbanisation et des contraintes particulières relatives à la sécurité publique (par exemple, un milieu à risque d'érosion ou d'inondation). Il faut de plus préciser les voies de circulation, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec le projet et «déterminer toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique». Ainsi, l'intervention peut mieux définir une «stratégie de développement culturel, économique, environnemental et social». L'article 84 précise qu'un plan d'urbanisme peut comprendre entre autres les zones à rénover, à restaurer ou à protéger, tandis que l'article 84.6 fait mention de la possibilité d'appliquer des programmes particuliers (Gouvernement du Québec 2009c). Il faut donc également «déterminer toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique (p. ex., ensemble patrimonial, habitat faunique) nécessitant des mesures particulières de protection et de mise en valeur» (MAMR

2008b, Internet). De plus :

L'identification, dans le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, de certains territoires ou de certaines catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat, permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation. (MAMR 2008a, Internet)

Il est donc important de bien connaître le territoire de chaque municipalité ou de chaque MRC ainsi que leurs ressources archéologiques, car la LAU permet de mieux les encadrer et même de les insérer dans l'aménagement urbain.

Néanmoins, il faut porter attention aux articles 1.1 et 76 qui concerne les territoires non organisés (TNO), dans ce cas-ci le Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon. Le premier article affirme que la MRC n'a pas le pouvoir ni l'obligation d'adopter un plan d'urbanisme pour un TNO. Cependant, le deuxième article précise le droit d'adopter un règlement spécifique de zonage, de lotissement et/ou de construction à l'égard de ces territoires. La MRC peut donc inclure les deux TNO dans ses plans et schémas d'aménagement pourvu que certaines mesures particulières soient appliquées. (Gouvernement du Québec 2009c)

Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Bien qu'elle ne soit pas directement reliée à la discipline archéologique, cette loi s'applique dans la mesure où le patrimoine naturel fait également partie de l'environnement du patrimoine culturel, on parle alors de «paysage humanisé». Ainsi, l'article 1 définit l'objectif principal de cette loi qui est de «sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie». (Gouvernement du Québec 2009g, Internet)

1.2.3. Le rôle des municipalités

Bien qu’aucune loi municipale ne traite vraiment du patrimoine archéologique, les articles 70 et 84 de la *Loi sur les biens culturels* confèrent aux municipalités le droit, ou plutôt le devoir de citer un monument ou encore de constituer un site patrimonial. Le site en question se doit d’être identifié dans une zone clairement définie comme une zone à protéger lors de la conception de plans d’urbanisme relatifs à la municipalité. Par conséquent, on peut saisir la convenance de ce privilège à l’aide de l’article 79 qui stipule que «tout monument historique cité doit être conservé en bon état» et que «nul ne peut, sans l’autorisation du conseil, démolir tout ou en partie un monument historique cité, le déplacer ou l’utiliser comme adossement à une construction» (article 81). De plus, l’article 96.1 confirme le droit de «toute municipalité locale ou toute municipalité régionale de comté [à] adopter un règlement pour interdire pendant une période n’excédant pas 12 mois la démolition de tout immeuble pouvant constituer un bien culturel ou situé dans un territoire identifié comme pouvant constituer un arrondissement historique ou naturel». Toute municipalité possède également le droit de favoriser «l’aide à la mise en valeur au moyen financier ou technique pour la conservation, l’entretien, la restauration ou la mise en valeur d’un monument historique cité situé dans son territoire ainsi que tout immeuble situé dans un site du patrimoine situé dans son territoire» (article 97).

1.3. Les intervenants et organismes concernés

Lors de travaux d’excavations, de nombreux acteurs s’impliquent dans les démarches. D’un point de vue gouvernemental, les principaux intervenants sont Parcs Canada au niveau fédéral, qui possède juridiction sur la Réserve faunique de Cap-Tourmente et la Petite-Ferme, ainsi que le Ministère de la Justice du Canada, et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec (permis, recherche, publication), le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (LAU, projet d’urbanisme), le Ministère du Développement Durable, de l’Environnement et des Parcs (LQE) et le Ministère de la Justice Québec (Code civil) en ce qui a trait au palier provincial. On compte également parmi les intervenants, la MRC de la Côte-de-Beaupré, ainsi que toutes ses municipalités locales ou

territoires non organisés, l'Association des archéologues du Québec dont les principes orientent les chercheurs, les populations locales des municipalités et finalement, tout entrepreneur et promoteur de nature publique ou privée désirant effectuer des travaux sur les territoires de Saint-Joachim, de Saint-Ferréol-les-Neiges, de Saint-Tite-des-Caps, du Lac-Jacques-Cartier et de Sault-au-Cochon.

2. L'archéologie de la MRC de la Côte-de-Beaupré

2.1. La dynamique morphologique d'un patrimoine naturel

Le secteur de la Côte-de-Beaupré, qui est impliqué dans ce plan de gestion, peut être analysé par l'étude du lac Jacques-Cartier, par l'entremise de ce constat géomorphologique du territoire québécois. En effet, la sismicité, le relèvement glacio-isostasique ou les caractéristiques géologiques qui définissent cette zone ont laissé des traces qui permettent de mieux expliquer l'histoire et l'importance de son héritage. En effet, l'établissement humain est aussi une conséquence des dynamiques morphologiques. L'environnement n'est pas le seul déterminant des choix anthropiques, mais il est certes un facteur dominant et important afin de mieux comprendre les comportements d'autrefois. Que ce soit le drainage des terres ou la libération des glaces en passant par le type de dépôt subaquatique du lac Jacques-Cartier, la géomorphologie de la Côte-de-Beaupré est un livre ouvert, tout comme les sites archéologiques, sur les conditions environnementales passées. Afin de mieux comprendre cette dynamique, un bref aperçu de la déglaciation sera nécessaire. Par la suite, la mer de Champlain et sa cousine la mer de Goldhwait pourront justifier, avec la participation du Saint-Laurent, le drainage de cette déglaciation. Ces mers, maintenant disparues, expliqueront également la composition des dépôts de surfaces de la plaine côtière. Le paysage actuel sera abordé et décrit sommairement afin de mieux saisir le contexte actuel du patrimoine de la Côte-de-Beaupré.

2.1.1. Inlandsis Laurentidien

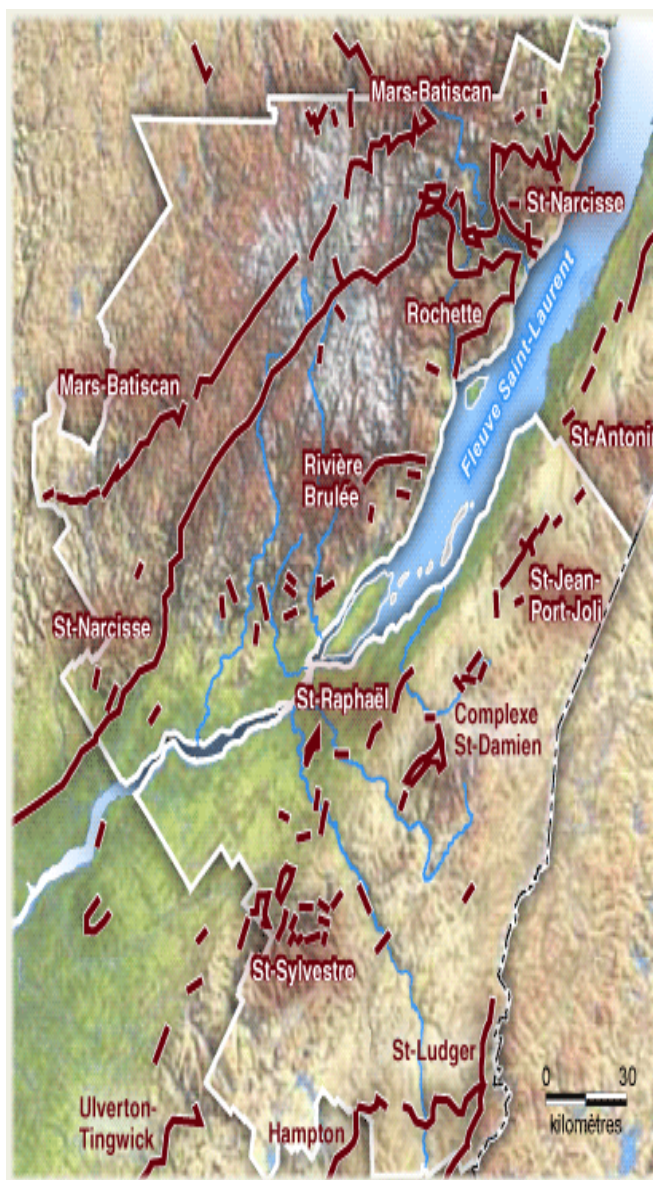
Il y a 15 000 ans, un immense glacier appelé l'inlandsis Laurentidien, recouvrait l'ensemble du Québec sur 1000 à 2000 mètres d'épaisseur de glace. Le poids de cette masse de glace provoquait l'enfoncement de la croûte terrestre sur quelques centaines de mètres. Vers 14 500 ans avant aujourd'hui, un climat plus chaud a entraîné le retrait graduel du glacier à partir du sud du Québec et en Gaspésie. Les eaux de fonte du glacier et l'enfoncement du continent ont formé des lacs sur des superficies importantes et ont produit des transgressions marines. C'est

ainsi que sont apparues la mer de Goldthwait dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la mer de Champlain dans les Basses terres du Saint-Laurent, la mer de Laflamme sur le pourtour du lac Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay, la mer de Tyrrell à l'est de la baie James et de la baie d'Hudson, et la mer d'Iberville autour de la baie d'Ungava. À la suite du retrait de l'inlandsis, il s'est produit un relèvement glacio-isostatique du continent, qui a précipité le retrait de la mer et ainsi facilité l'implantation progressive de la végétation, puis de la faune. Néanmoins, sur les terres adjacentes de la rive sud, la végétation et la faune étaient déjà florissantes. Ces ressources naturelles ont probablement contribué à attirer les premiers groupes humains nomades, venus de l'ouest et du sud-est, vraisemblablement à partir de 10 000 ans avant aujourd'hui. Sur le terrain, les archéologues ont souvent observé une corrélation entre l'altitude actuelle des sites

archéologiques par rapport au niveau de la mer et leur ancienneté, en particulier dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Retrait des glaces et mer de Champlain

Voilà maintenant 15 000 ans, les limites glaciaires recouvraient le territoire de ce qui allait être les Grands Lacs. C'est à cette période que la glace a commencé à fondre et ainsi à provoquer le retrait graduel des limites glaciaires.



Carte 1. Principaux complexes morainiques, de l'extension des mers postglaciaires et des principaux lacs proglaciaires au Québec. Cette carte facilite la compréhension de la dynamique glaciaire au Québec sur le territoire de la Côte-De-Beaupré.

Plus tard, vers 12 500 ans, la marge glaciaire a retraité vers le nord. Cependant, elle ne progressait pas encore suffisamment pour libérer la vallée du Saint-Laurent. Il fallait attendre un peu moins de 1 000 ans avant la formation du fleuve. Ainsi, ce n'est que vers 11 800 ans que la vallée du Saint-Laurent a pu se délivrer des glaces. La dépression qui se discernait au front de la glace retraitée se trouvait sous le niveau de la mer. Pour cette raison, les eaux de la mer salinisées ont pu entrer dans la vallée du Saint-Laurent.

Par cet événement, deux facteurs sont entrés en scène : le drainage des eaux de fonte ne s'effectuait plus seulement vers le sud, mais aussi vers l'est, et cette entrée d'eaux salées donna naissance à la fameuse mer de Champlain. Par la suite, vers 9 000 ans, le front du glacier se déplaça encore plus vers le nord. Finalement, un bras de mer a atteint la vallée du Saguenay ainsi que le lac Saint-Jean, soit le golfe de Laflamme, aussi parfois appelée «mer de Laflamme». Ensuite, par un mouvement glacio-isostasique, les Grands Lacs ont commencé à s'individualiser tout en laissant la mer de Champlain se retirer vers l'océan. Subséquemment, vers 8 200 ans, le front de glace s'est déplacé encore plus au nord. Cette continuation a provoqué la formation d'un lac aujourd'hui disparu du nom d'Ojibway. À ce stade de déglaciation, par cette remontée glacio-isostasique, les eaux salées de la mer de Champlain et du golfe de Laflamme furent pratiquement chassées des terres. Seuls les cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent et l'ancêtre du lac Saint-Pierre, le lac Lampsilis, assuraient le drainage de la fonte vers l'est.

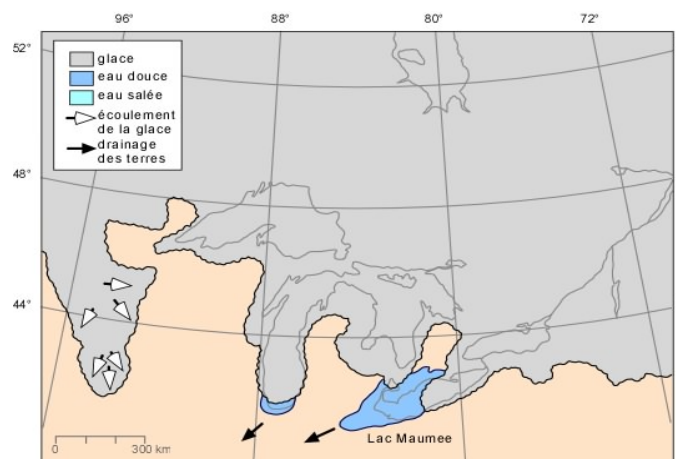
Vers la fin, aux environs de 6 000 ans, la glace était loin du secteur de la Côte-de-Beaupré et le drainage s'organisait par le fleuve Saint-Laurent vers l'est.

Mer de Goldthwait

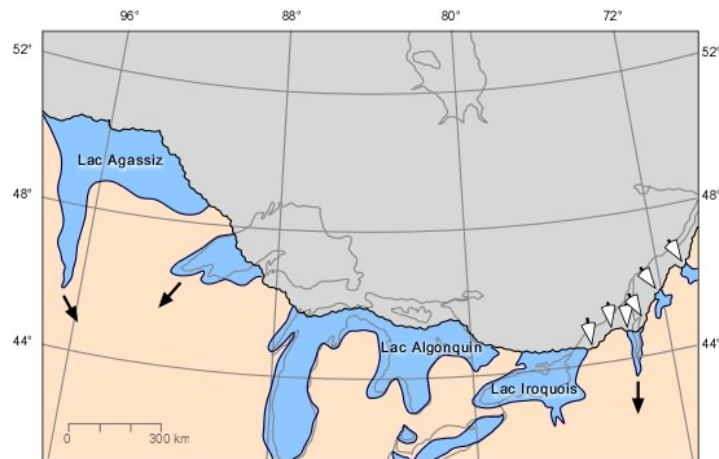
Cette mer ancienne se situait au-dessus de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. La limite entre la mer de Champlain et la mer de Goldthwait n'est toujours pas claire même à ce jour. D'ailleurs, la zone étudiée dans ce rapport se trouve exactement dans cette jonction. La submersion de Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps et Sault-au-Cauchon par la mer de Goldwaith et de la mer de Champlain s'est fait au rythme de la déglaciation et du

relèvement glacio-isostasique. Cette période de dynamisme morphologique aurait perduré environ 7 000 ans, soit de 14 500 à 7 000 AA. De plus, cette époque se caractérise par une importante baie de vêlage d'où se détachaient de gigantesques icebergs. Les mers séparaient à ce moment les deux massifs de glace de part et d'autre du Saint-Laurent. Nous devons considérer que la côte sud fut déglacée en premier et avec beaucoup plus de rapidité que la côte nord. Ceci est d'ailleurs l'un des facteurs qui a permis un peuplement précoce de la rive sud. En fait, il a fallu 400 ans, à partir de 14 000 AA, pour que la frange côtière du nord de la Gaspésie soit totalement libérée des glaces. La Côte-Nord fut inondée un peu plus tard, soit à partir de 12 500 AA, sauf dans le cas de l'île d'Anticosti dont les berges furent submergées vers 14 000 AA.

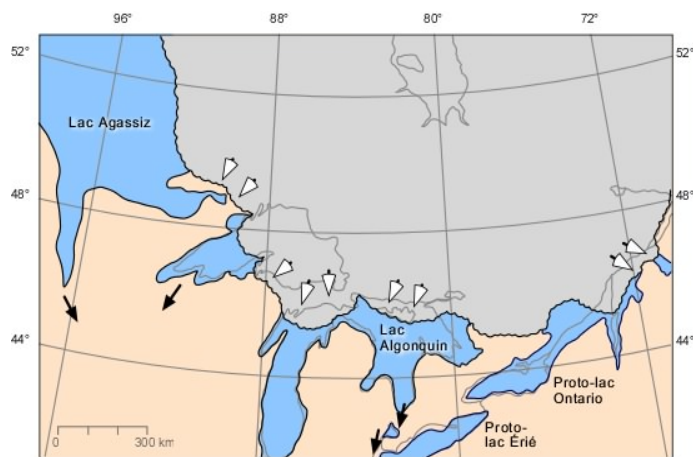
Les cartes suivantes permettent un bref aperçu de la déglaciation. On peut y observer le retrait des glaces et la formation des lacs anciens, aujourd'hui disparus.



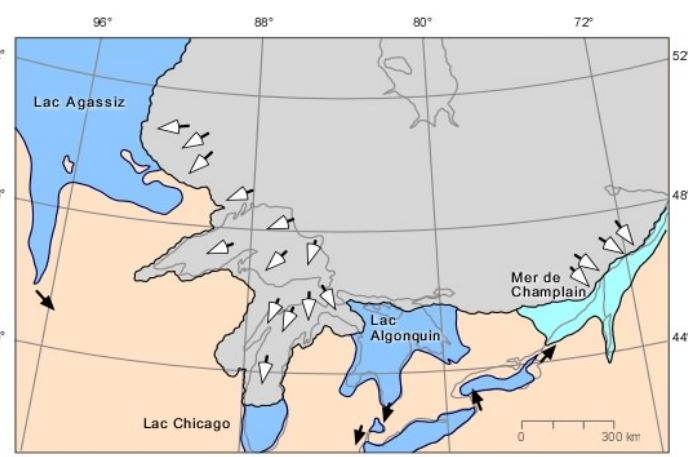
Vers -14 000 ans



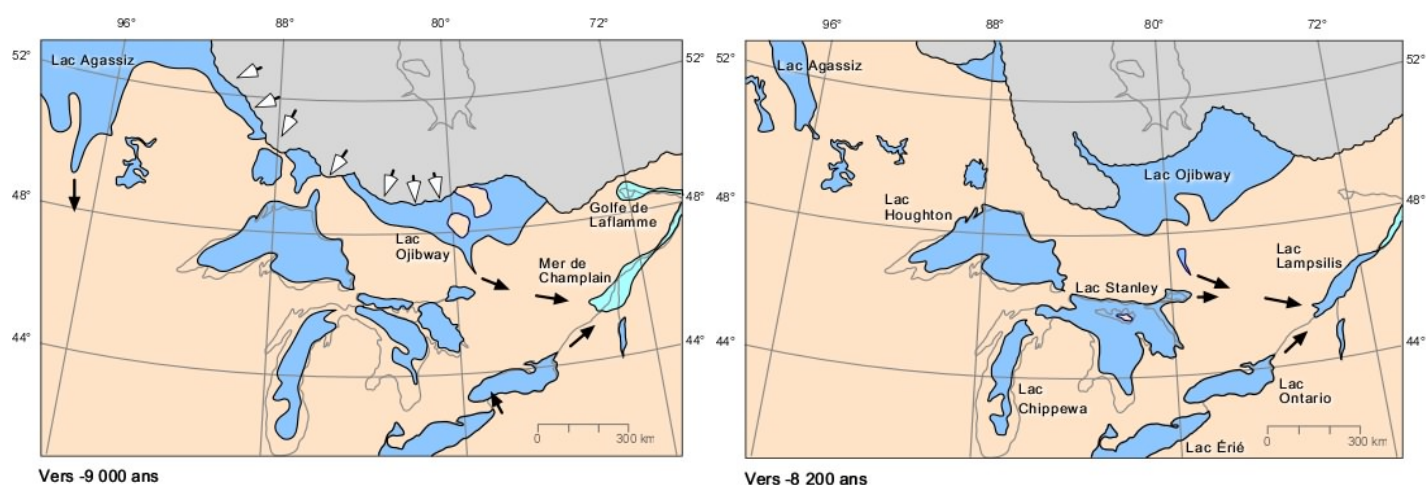
Vers -12 500 ans



Vers -12 000 ans



Vers -11 800 ans



Carte 2. Schématisation de la déglaciation et évolution de la mer de Champlain.

2.1.2. Un témoin important du passé : le lac Jacques-Cartier

La morphologie et les dépôts relatifs aux mouvements de masse sont similaires dans tous les bassins lacustres qui se situent près des zones sismiques actives (Chapron *et al.* 1999; Monecke *et al.* 2004; Becker *et al.* 2005; Schnellmann *et al.* 2005). Au Québec, certaines études ont déjà expliqué la perturbation des sédiments lacustres par des mouvements sismiques importants en ce qui concerne les lacs qui se situent près des zones sismiques de Charlevoix-Kamouraska (Doig 1988, 1990; Ouellet 1997), du nord des Appalaches (Shilts *et al.* 1992) et de l'ouest du Québec (Doig 1991; Shilts & Clague 1992).

D'une altitude de 800 mètres, le lac Jacques-Cartier est situé également dans la province géologique de Grenville. Sa longueur est de 9,2 km sur une largeur d'environ 1,2 km. Ces dimensions correspondent à une surface de 12 km². La déglaciation fut marquée par deux phases de stabilisation de la marge sud de l'inlandsis Laurentidien. La première se trouve vers le sud du lac et s'observe par la présence de la moraine de Saint-Narcisse. Une seconde phase est observée près des limites nord du lac et est marquée par la moraine Mars-Batiscan (Occhietti *et al.* 2004). Cette phase a mené à la mise en place d'un sandur qui se compose de sédiments sableux et granuleux. D'après des sondages réalisés par Ouellet en 1997, la profondeur du lac serait de 69 mètres.

Selon sa situation géographique, par rapport au foyer de la ZSCK, le lac Jacques-Cartier est un bon indicateur des séismes qui se sont produits depuis la déglaciation. Plus précisément,

l'analyse des mouvements de masse subaquatique postglaciaire permet de dresser un tableau préliminaire de la sismologie qui affecte la région de Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps et Sault-au-Cauchon. La majorité des séismes de cette région ont comme foyer le centre de l'estuaire du Saint-Laurent, entre le comté de Charlevoix, sur la rive nord, et de Kamouraska, sur la rive sud. C'est pourquoi la structure subaquatique du lac est un excellent indicateur des stress morphologiques de la région.

Mouvement de masse

Parmi les profils de « sous-surface » du lac Jacques-Cartier, quatre différentes morphologies sont associées à des mouvements de masses subaquatiques : les cicatrices de rupture, les dépôts de coulées gravitaires, les dépôts de glissements et les chenaux.

Les cicatrices de rupture

La plupart du temps, les cicatrices de rupture forment des discontinuités abruptes dans les dépôts glaciolacustres et le *gyttja*. Elles sont souvent observées dans les parties supérieures des versants qui bordent le bassin central, et sont particulièrement prononcées sur les versants du sud-ouest. Généralement, les cicatrices sont inclinées. Ce phénomène s'explique par le fait que les cicatrices de rupture correspondent au plan de décrochement des sédiments et à une franche des réflecteurs parallèles dans la partie supérieure du versant. On les associe à des ruptures dans les unités glaciaires et postglaciaires. Qui plus est, les cicatrices, qui affectent le *gyttja*, varient généralement entre 2,5 et 4 mètres de hauteur. Par contre, celles qui touchent aux sédiments glaciolacustres mesurent ± 8 mètres et peuvent atteindre jusqu'à 12 mètres. Dans le cas des cicatrices qui affectent les sédiments, les réflecteurs stratifiés ne sont jamais visibles sur le versant.

Coulées gravitaires

Associées à des mouvements de masse non cohésifs, les dépôts de coulées gravitaires ont une apparence généralement massive et présentent des hyperboles. Ils peuvent regrouper des sédiments mis en place par des turbidites, des hyperpycnites ou des coulées de débris. Ces dépôts sont localisés dans les zones plus profondes du lac et recouvrent la totalité du bassin central. On a observé des épaisseurs de 12 mètres par endroits, malgré une moyenne de 7,6 mètres. Ces dépôts remplissent la dépression du bassin central du lac et s'accumulent sur les versants faiblement inclinés jusqu'au talus. Les cuvettes du fond du bassin sont aussi comblées par ces sédiments. La présence des réflecteurs subhorizontaux et les hyperboles s'explique par le phénomène des dépôts de coulées gravitaires. D'ailleurs, nombre de ces réflecteurs sur le même site correspond à une superposition de dépôts de coulées gravitaires, mis en place par des événements de mouvements de masse successifs. Certaines cicatrices de ruptures sont également présentes dans des dépôts de coulées gravitaires reposant au fond du bassin central.

Dépôts de glissement

Des dépôts de glissement, constitués de matériel cohésif, se présentent sur certains versants affectés par des ruptures. Caractérisés par une surface chaotique et irrégulière, ils ont une apparence massive et recouvrent souvent les sédiments glaciolacustres. Près de 80% des profils montrant des dépôts de glissement de matériel cohésif ont une épaisseur de moins de 4 mètres. Dans certains cas, des plaquettes de sédiments cohésifs, produites par des glissements, se trouvent sur les versants.

Chenaux

Près de la limite inférieure du plateau, sur les versants et dans le bassin central du lac, des chenaux d'érosion sont observés. Généralement peu profond, soit moins de cinq mètres, ils affectent principalement le gyttja. Il est également observé que des chenaux de 8 à 9 mètres de

profondeur sont incisés dans des sédiments glaciolacustres affleurants sur des versants du bassin central. Ces formes sont attribuées à l'érosion produite par des coulées gravitaires.

En somme, des sondages de profileur de sous-surface ont permis d'identifier des dépôts de glissements et de coulées gravitaires présents sur plusieurs versants, et sur toute la surface du bassin central du lac Jacques-Cartier. Ces mouvements de masse ont remobilisé d'épaisses couches de sédiments glaciolacustres déposées lors de la phase de stabilisation de la moraine de Mars-Batiscan au Dryas récent dans le nord du lac. De plus, plusieurs perturbations dans certains sédiments indiquent que des mouvements de masse se sont aussi produits récemment. Les cicatrices de rupture sur les parties supérieures de plusieurs versants s'associent aux glissements. Pendant leur progression vers le bas de la pente, les sédiments de ces glissements ont graduellement perdu leur cohésion pour devenir des coulées gravitaires sur le fond du lac.

À la suite des datations réalisées sur les matières organiques retrouvées dans des dépôts gravitaires, tout porte à croire que plusieurs événements de mouvements de masse se sont produits depuis 6 000 ans AA dans le lac Jacques-Cartier. La superposition de réflecteurs subhorizontaux et d'hyperboles, correspondant à des dépôts de coulées gravitaires, indique que ces dépôts ne se sont pas mis en place lors d'un seul événement, mais plutôt à la suite d'une succession de mouvements de masse.

Des travaux réalisés dans des lacs du Québec par Shilts *et al.* en 1992 ont inféré que des glissements causés par des séismes permettent de constater divers phénomènes :

Les couches perturbées étaient retrouvées partout au fond du lac, en considérant les types de berges ou encore les processus géomorphologiques.

Les dépôts dérangés semblaient souvent former des glissements coalescents à leur base, donc générés à partir de différents points sur les côtes du bassin des lacs.

Certains mouvements de masses peuvent être produits préférentiellement sur certains côtés des lacs, dépendamment de l'épicentre du séisme.

La présence d'un fond sédimentaire ayant une morphologie de surface chaotique, des structures non typiques sont localisées dans les lacs loin des zones sismiques actives.

D'épaisses séquences de sédiments acoustiquement laminés ont aussi été perturbées sur place.

Dans le lac Jacques-Cartier, quatre affirmations sur cinq de Shilts *et al.* (1992) s'appliquent. En effet, les sédiments perturbés sont présents partout dans le bassin du lac, des cicatrices de glissements ont été observées sur la plupart des versants du lac, des surfaces irrégulières et chaotiques sont présentes sur une grande surface du bassin central et les sédiments glaciolacustres montrent des réflecteurs internes parallèles perturbés, *in situ*, et sans aucune influence de la pente.

Le lac Jacques-Cartier est un environnement caractérisé par un apport relativement faible de sédiments postglaciaires. Les mouvements de masse ne sont donc pas associés à une surcharge causée par un important apport sédimentaire, c'est-à-dire à l'instabilité sur le front d'un delta ou à l'échappement de l'eau engendrée par la compaction des dépôts. De plus, les sédiments glaciolacustres du lac Jacques-Cartier sont de nature stable et ont été perturbés plusieurs milliers d'années après leur mise en place. Puisque le lac Jacques-Cartier est situé tout près de la ZSCK et de l'épicentre du séisme du Saguenay de 1988, la sismicité de la région est le mécanisme le plus plausible pour expliquer l'ampleur et la récurrence des mouvements de masse subaquatique qui y sont observées.

2.1.3. Paysage actuel de la région

En ce qui concerne le paysage actuel, le socle rocheux est d'une nature cristalline et se compose principalement de roches métamorphiques qui datent de l'âge précambrien. Le complexe se distingue par deux ensembles géomorphologiques particuliers : la plaine côtière et le piémont laurentien. La plaine côtière est limitée en superficie par la bordure littorale et par le plateau laurentien. Les dépôts meubles, comme vus antérieurement, témoignent principalement de la dernière déglaciation. Par conséquent, les tills sont présents entre les sommets des monts qui furent laissés à nu par le passage du glacier Laurentidien.

En ce qui concerne la plaine laurentienne, qui n'occupe pas plus d'une centaine de mètres, le dépôt, relativement rare, est surtout composé d'argile fine d'origine marine. Ces dépôts ont successivement été recouverts à la suite du retrait de la mer par du sable et du gravier fluvio-marins et littoraux. Ces dépôts témoignent de la dynamique du retrait de la mer. Cela s'observe par la présence des paléoterrasses, dont certaines culminent jusqu'à 160 mètres au-dessus du niveau moyen actuel de la mer. Les sols se sont graduellement développés en podzol ou en brunisol dans les collines.

Le drainage de la plupart des terrasses anciennes et replats de la région varie de moyen à bon. En fait, l'omniprésence des collines crée un apport en eau, provenant de l'écoulement des pluies, que les ruisseaux de la région ne parviennent pas toujours à drainer convenablement. Malgré tout, les surfaces habitables demeurent nombreuses. De plus, il serait intéressant d'élaborer une étude géomorphologique afin de mieux comprendre la forme deltaïque qui comprend la région de Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps et Sault-au-Cauchon. En effet, une analyse sommaire des photographies aériennes a permis d'apercevoir une forme deltaïque qui semble couvrir une grande surface habitée.

En ce qui concerne l'aspect archéologique, la géomorphologie qui est présentée dans ce rapport permet de mieux comprendre l'établissement humain. En effet, le secteur Est de la Côte-de-Beaupré, malgré sa déglaciation tardive par rapport à la rive sud, est un endroit propice, car les dépôts fluvio-glaciaires ont encouragé l'agriculture et la proximité du fleuve Saint-Laurent, tout comme le réseau hydrographique permet de comprendre l'importance des réserves halieutiques. En somme, le nombre élevé de sites archéologiques confirment ces dires et justifient par leur présence, l'importance d'approfondir les recherches géomorphologiques et archéologiques.

2.2. Études de potentiel

Grâce aux rapports écrits et conservés au MCCCCFQ, il a été possible de retracer les différentes interventions archéologiques qui ont eu lieu dans le secteur est de la MRC de la Côte-de-Beaupré. Le but de cette partie est de rendre compte des différentes informations qui nous ont

permis de formuler les recommandations pour le secteur est de la MRC de la Côte-de-Beaupré. La présentation schématique de nos données permet un examen plus aisé et favorise une meilleure représentation du potentiel archéologique soutenu par les rapports et les cartes géographiques consultées (voir Annexe 2).

Tout d'abord, il faut mentionner que les données recueillies dans les études de potentiel archéologique qui ne se trouvaient pas au MCCCCFQ n'ont pu être rassemblées dans ce document. Par exemple, certains documents relevant de l'AAQ n'ont pu être exploités pour la présentation de ces données, tout comme les rapports d'interventions archéologiques relevant de Parcs Canada.

Prospections

Des prospections ont été effectuées dans toutes les régions concernées, soit dans la région du Lac-Jacques-Cartier, de Saint-Ferréol-les-Neiges, de Saint-Tite-des-Caps, de Saint-Joachim et de Sault-au-Cochon. Cependant, les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps n'ont livré aucun site archéologique préhistorique. Un seul site historique a été répertorié à Saint-Ferréol-les-Neiges, soit l'ancien cimetière. Les régions du Lac-Jacques-Cartier, de Saint-Joachim et de Sault-au-Cochon ont toutefois démontré un fort potentiel lors des prospections.

Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges

En 1994, des prospections ont été réalisées, près de la route 138, au nord de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps par les archéologues du CERANE, ainsi qu'en 1996 à l'extrême sud de la municipalité, à l'ouest de la route 138, par les archéologues d'Arkéos Inc. Toutefois, aucun site n'a été découvert dans cette région, ou du moins, aucun code Borden n'a été accordé. Il en a été de même lors des prospections effectuées par l'archéologue Jean-Yves Pital le long de la route 360 près de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Saint-Joachim

La municipalité de Saint-Joachim, qui comprend aussi la Réserve nationale de Faune du Cap-Tourmente, a démontré un grand potentiel archéologique, considérant le nombre de sites découverts. Plusieurs prospections ont été effectuées au cours des années autour de Saint-Joachim. Ces recherches ont aidé l'identification de près de 33 sites archéologiques, dont plusieurs sont associés à la période préhistorique. (voir Annexe 1)

En 1983, l'archéologue Jean Dumont a entrepris sur un territoire que M. Léo-Guy de Repentigny avait étudié auparavant des prospections, soit des récoltes de surface qui laissaient croire à une occupation intensive des lieux. Ces prospections ont permis d'identifier plusieurs sites près du Cap-Tourmente (Dumont 1983).

La même année, en 1983, Claude Chapdelaine et Normand Clermont ont analysé la collection de M. de Repentigny et ont proposé un projet de prospections systématiques de la municipalité de Saint-Joachim. Ils ont ainsi entrepris en 1989 des prospections visuelles sur le terrain, ainsi que des puits de sondages afin de réaliser un inventaire de la région. Un inventaire archéologique a pour objectif principal d'identifier des sites archéologiques sur un territoire dans l'optique d'établir un mode d'occupation ou un schème d'établissement. Les travaux entrepris en 1989 se sont poursuivis jusqu'en 1992 et ont couvert presque toute la superficie de la municipalité de Saint-Joachim. Ce projet visait à identifier des villages d'importance pour établir un schème d'établissement concernant les Iroquoiens du Saint-Laurent au sein des régions de Saint-Joachim et du Cap Tourmente (Chapdelaine 1989).

De plus, lors des prospections de 1996, antérieures au projet d'assainissement des eaux, une étude de potentiel a été réalisée sur le territoire, incitant l'archéologue Philippe Slater à effectuer de la surveillance archéologique lors des travaux et des prospections qui ont mené à la découverte de divers sites de la période historique. Ces travaux, réalisés pour le Groupe-Conseil Polygesco Inc., ont été effectués près de l'Avenue Royale, du ruisseau Marsolet, du ruisseau Blondelle et de la rue Blondelle (Slater 1998 : 40-41).

2.3. Potentiel préhistorique

Interventions archéologiques

Les interventions archéologiques effectuées sur tout le territoire qui nous concerne n'ont livré aucune trace d'occupations humaines durant la période préhistorique la plus ancienne, soit la période du Paléoindien. Toutefois, quelques indices d'établissement durant la période Archaïque ont été découverts dans les régions de Sault-au-Cochon et Saint-Joachim, toutes deux situées près du fleuve Saint-Laurent. De plus, une occupation durant la période plus récente du Sylvicole est bien représentée à l'aide de plusieurs sites dans les régions du Lac-Jacques-Cartier, de Saint-Joachim et de Sault-au-Cochon.

2.3.1. Période Archaïque

Cette période d'environ 5000 ans est matérialisée par des sites des régions de Sault-au-Cochon et de Saint-Joachim. En général, la période archaïque est associée à un réchauffement climatique favorisant dans la vallée du Saint-Laurent l'établissement des groupes amérindiens ayant un mode de subsistance de chasse, de pêche et de cueillette. On voit apparaître à cette époque un accroissement de la population, ainsi qu'une plus grande variété d'artefacts, dont des objets de pierre polie (Slater 1998 : 18-19).

Sault-au-Cochon

Les quelques inventaires archéologiques, de même que les recherches en archives menées depuis 2001 sur le territoire non organisé (TNO) de Sault-au-Cochon, ont permis de divulguer un riche passé préhistorique et historique. Le TNO fait partie des Laurentides méridionales n'ayant pas subi les influences de la mer de Champlain. Il s'agit là, de l'un des derniers milieux naturels situés en bordure du fleuve Saint-Laurent dans la région de Québec (Pintal et Côté, 2006). Le paysage naturel est composé de hauts caps rocheux dans lequel se dessinent de nombreux replats larges de 50 à 100 mètres. Ce territoire accidenté descend parfois en pente forte jusqu'au fleuve (Pintal, 2002i). L'assise géologique précambrienne est composée d'une formation rocheuse de

gneiss et de granit (Pintal, 2002i). Le TNO de Sault-au-Cochon se situe entre le cap Tourmente et la limite ouest de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (Pintal et Côté 2006).

Afin de mettre en contexte les découvertes archéologiques qui ont été recueillies jusqu'à présent, une étude historique fut effectuée par M. Girouard en 2005. À la suite de quoi, une étude de potentiel archéologique réalisée en 2006 par Jean-Yves Pintal et Robert Côté pour le compte de la MRC de la Côte-de-Beaupré a permis de mettre en évidence le potentiel archéologique de 17 sites d'occupation amérindienne et de 22 sites d'occupation historique.

Sur le TNO de Sault-au-Cochon, deux sites archéologiques préhistoriques sont répertoriés et catalogués dans l'ISAQ. Il s'agit du site amérindien CgEq-30 à l'anse de la Montée du Lac, datant d'environ 8000 ans AA, et le site amérindien CgEq-31 de cap Rouge estimé à environ 5000 ans AA.

En 2003, à la suite de l'inventaire archéologique effectuée par Jean-Yves Pintal pour le secteur de l'anse de la Montée du Lac à Saint-Tite-des-Caps, un site amérindien préhistorique daté de l'Archaïque récent (de 5000 à 3500 ans AA) fut découvert. Le site CgEq-30 est également connu sous l'appellation Kelso. Des déchets de taille de la pierre, des outils en pierre et une possible aire de combustion ont été répertoriés. L'emplacement du site à 25 mètres au-dessus du niveau actuel de la mer et la découverte d'une importante quantité de quartz suggèrent que le site daterait d'environ 8000 ans AA.

Le site préhistorique décelé dans un replat de l'anse de la Montée du Lac constitue une importante découverte. La présence de replats en altitude suggère la présence probable de d'autres sites amérindiens au cœur de ce type d'environnement.

En 2005, le site archéologique CgEq-31 a lui aussi livré des vestiges d'une occupation préhistorique, également découverts dans un replat composé de dépôts marins et glaciaires. Les sondages effectués dans le secteur ont permis de révéler un éclat de chert et deux fragments d'un polissoir ou d'un affûtoir en grès. Le site se trouve à environ 15 mètres au-dessus du niveau actuel de la mer et la présence de pierre polie, outil diagnostique, a permis de déterminer que le

site daterait d'environ 5000 ans AA. Tout le secteur situé à 300-400 mètres à l'est du cap Rouge présente un fort potentiel archéologique et mériterait d'être davantage exploré.

Saint-Joachim

La municipalité de Saint-Joachim regroupe aussi la région du Cap-Tourmente. Les prospections effectuées sur ce territoire depuis quelques années ont livré une multitude de sites archéologiques préhistoriques. Plus d'une vingtaine ont été identifiés jusqu'à maintenant et parmi ceux-ci, trois sites ont été associés à la période archaïque, soient les sites CgEq-1, CgEq-20 et CgEq-23.

CgEq-1 : Situé sur le Petit Cap, ce site a fait l'objet d'une collecte de surface dans les années 1960 par Michel Gaumond, ainsi qu'en 1983 par Claude Chapdelaine, Norman Clermont et Charles Martijn. Ces travaux ont mené à la découverte de plusieurs artefacts dont des fragments de pointes à pédoncule associées à l'Archaïque post-laurentien. Le site a ensuite été prospecté par Chapdelaine en 1989. Les artefacts découverts étaient dispersés et peu nombreux, associant probablement le site à un lieu de passage ou d'exploitation des ressources, et non à un campement permanent (Chapdelaine 1989 : 17).

CgEq-20 : Découvert en 1989 lors de prospections visuelles de champs par Chapdelaine, le site est situé à l'est de la Grande Rigole et semble être détruit par les labours. Il a quand même livré divers outils, dont une pointe de projectile à pédoncule semblable aux pointes de l'Archaïque post-laurentien, un fragment d'herminette en pierre, une meule à main et deux polissoirs. Le peu d'artefacts trouvés semble indiquer une occupation brève du site (Chapdelaine 1989 : 13-14). En 1991, Chapdelaine a tenté de réévaluer le site à l'aide d'une récolte de surface qui n'a dévoilé que deux fragments de hache en pierre, et quelques autres outils lithiques (Chapdelaine et al 1993 : 4).

CgEq-23 : Ce site est associé à la découverte isolée d'une pierre piriforme typique de la période archaïque sur une terrasse de 18 mètres d'altitude. Toutefois, les sondages effectués par Chapdelaine en 1989 n'ont révélé aucun autre artefact. C'est la découverte d'une couche

charbonneuse qui laisse croire à une présence humaine (Chapdelaine 1989 : 14-15). De plus, le site a été réévalué après la découverte d'un poids de filet en 1989. Deux tranchées n'ont livré aucun fragment de poterie, ce qui pourrait indiquer une occupation du site durant la période archaïque, mais des éclats de pierre semblent démontrer une activité de taille directement sur le site (Chapdelaine *et al.* 1993 : 5).

2.3.2. Période du Sylvicole

Saint-Joachim

Sylvicole inférieur ou ancien

Cette période qui s'étend de l'an 1000 à 400 avant Jésus-Christ est caractérisée par le développement de la poterie chez des groupes amérindiens ayant un mode de subsistance similaire à la période archaïque, mais avec une occupation prolongée des campements. Jusqu'à maintenant, trois sites ont été associés à cette période dans la région de Saint-Joachim et du Cap-Tourmente. Les sites de cette période, soient les sites CgEq-17, CgEq-22 et CgEq-25, sont généralement reliés à l'influence culturelle Meadowood qui se démarque par un outillage typique et l'utilisation du chert onondaga, une matière première de la région de Niagara (Slater 1998 : 19).

CgEq-17 : Ce site a été inventorié en 1989, sur une terrasse d'environ 11 mètres d'altitude. Une récolte de surface de Chapdelaine en 1991 a livré plusieurs artefacts qui semblent indiquer une occupation au Sylvicole inférieur. Parmi ces artefacts, se trouvait un seul fragment de poterie associé à cette période, ainsi qu'une pointe à pédoncule lobé de type Adena, deux lames de cache en chert onondaga, ainsi qu'un fragment de gorgerin poli en ardoise verdâtre. Cependant, sur une terrasse de 8,5 mètres, de nombreux fragments de poterie associés au Sylvicole Moyen ont aussi été récupérés (Chapdelaine *et al.* 1993 : 4).

CgEq-22 : Ce site est relié à la découverte fortuite par M. Léo-Guy de Repentigny, du service canadien de la faune, d'une seule pointe à encoches latérales en chert onondaga typique

de la tradition Meadowood (Chapdelaine 1989 : 14). Toutefois, des sondages de Chapdelaine en 1991 n'ont révélé aucun autre artefact (Chapdelaine *et al.* 1993 : 5).

CgEq-25 : Ce site a été découvert lors des prospections de Chapdelaine en 1991. Il est situé sur une terrasse de 18 mètres à l'ouest du Petit Cap, à une altitude d'environ 11 mètres. Sa position et la découverte d'une pointe à encoches latérales en chert onondaga dans les sondages semblent indiquer une occupation durant le Sylvicole inférieur (Chapdelaine *et al.* 1993 : 10).

Sylvicole moyen

Cette période est caractérisée par plusieurs changements, dont l'apparition de l'horticulture et les décors tracés dans l'argile des poteries. Elle s'étend de 400 avant notre ère, jusqu'à 1000 après Jésus-Christ. Dans la région de Saint-Joachim, six sites (CgEq-6, CgEq-9, CgEq-14, CgEq-15, CgEq-16 et CgEq-17) ont révélé des traces de cette période (Slater 1998 : 20).

CgEq-6 : Ce site est situé à côté de la Petite-Ferme et possède plusieurs zones, dont les zones B et D, sont associées à cette période. Lors d'une collecte de surface effectuée par Jean Dumont en 1983, la zone B a livré de la poterie avec des décors typiques du Sylvicole Moyen. Pour sa part, la zone D contenait quelques artefacts de cette période, comme des tessons de poterie, ainsi qu'une pointe de projectile à encoches en coin de type Jack's Reef (Dumont 1983 : 10-15).

CgEq-9 : Ce site a fait l'objet d'une collecte de surface par Dumont en 1983 et a livré des fragments de poterie qui semblent appartenir au Sylvicole moyen. Toutefois, la majorité des artefacts semblent être associés au Sylvicole supérieur (Dumont 1983 : 17-18).

CgEq-14 : Situé au pied du mont du Cap-Tourmente, ce site a été l'objet de prospections de Chapdelaine en 1989, livrant de la poterie associée au Sylvicole moyen, ainsi que de nombreux artefacts. De plus, deux structures de foyer contenant une couche de sol charbonneuse ont été retrouvées, permettant la datation d'un échantillon de charbon au radiocarbone. La

datation obtenue est de 2360 ± 120 ans AA, soit une date correspondant à la poterie et aux artefacts. Le matériel lithique présente cependant une grande variété de formes (Chapdelaine 1989 : 20-21). La fouille de ce site en 1990 par Chapdelaine a confirmé une occupation au Sylvicole moyen ancien, entre 400 avant J.-C. et 500 après J.-C. Aucune structure n'a été découverte lors de cette intervention et le peu de vestiges, ainsi que leur disposition sur le site, laisse croire à de brèves occupations réparties sur deux secteurs du site (Chapdelaine 1991 : 7-8).

CgEq-15 : Ce site a été découvert par Chapdelaine en 1989 lors de prospections. Il est situé en bordure d'une terrasse d'environ 18 mètres d'altitude et a aussi été perturbé par les labours. Le site ne contenait aucune poterie, mais parmi les artefacts se trouvait une pointe de projectile à encoches latérales qui associerait ce site à la fin du Sylvicole inférieur ou au début du Sylvicole moyen (Chapdelaine 1989 : 11).

CgEq-16 : Le site Harnois, nommé en l'honneur du propriétaire du site, a été découvert de manière fortuite et a été prospecté en 1991 par Chapdelaine. Il est situé à l'est du ruisseau qui le sépare de CgEq-15. Ce site est l'un des seuls à ne pas avoir subi les ravages des labours en profondeur permettant ainsi la découverte d'un foyer au centre d'un espace domestique. Le foyer contenait un vase en céramique incomplet encore en place, ainsi que des os blanchis et des éclats de pierre taillée. Les décors du vase et des autres fragments de poterie sont diagnostics du Sylvicole moyen. Plusieurs autres artefacts ont également été découverts, mais le seul outil lithique est une pointe en chert beige au pédoncule lobé semblable à la pointe Adena, ce qui pourrait associer le site à une manifestation Middlesex du début du Sylvicole moyen (Chapdelaine 1989 : 11-12).

CgEq-17 : Le site du Verger est l'un des plus grands sites de la région. Il a été inventorié lors de la prospection de Chapdelaine en 1989. Toutefois, une pépinière et les vestiges d'un verger se trouvaient sur le site, limitant les interventions archéologiques. À cette époque, 127 artefacts avaient été déterrés lors des sondages, dont une pointe de projectile à encoches latérales en quartzite diagnostique des Iroquoiens du Sylvicole, ainsi que de la poterie de la même période. Les sondages avaient indiqué que le site pouvait avoir une superficie de près de 4000 mètres carrés (Chapdelaine 1989 : 12). En 1992, Chapdelaine est retourné sur le site pour une collecte de

surface. Cette collecte a mené à l'identification de poterie datant du Sylvicole moyen, confirmant une occupation du site durant les deux premières périodes du Sylvicole (Chapdelaine et Chalifoux, 1993).

Sylvicole supérieur ou récent

Cette période s'étend de l'an mille de notre ère jusqu'à l'arrivée des Européens au XVI^e siècle. Dans la région qui nous concerne, elle est caractérisée par l'émergence des Iroquoiens du Saint-Laurent, par le développement de l'agriculture et par la sédentarisation des Amérindiens, relative à l'établissement de villages. Ce sont probablement ces Amérindiens et ces villages qui ont été décrits dans les récits de Jacques Cartier. Toutefois, à l'arrivée de Champlain, les Iroquoiens du Saint-Laurent semblent avoir déjà disparu et sont remplacés sur le territoire par les Algonquiens, des nomades qui fréquentaient la région depuis longtemps (Slater 1998 : 20-21).

CgEq-4 : Ce site situé près du Petit Cap a été découvert lors de la collecte de surface de M. Repentigny, regroupant 1510 artefacts. Le site a ensuite été identifié lors de la prospection de Jean Dumont en 1983. Les nombreux sondages de ce dernier n'ont révélé que 260 artefacts, alors qu'aucune structure n'a pu être préservée à cause des labours. Toutefois, les artefacts déterrés ont permis de déterminer deux traditions céramiques du Sylvicole supérieur. La première occupation du site aurait eu lieu entre 1000 et 1300 de notre ère, alors que la deuxième, associée à la tradition iroquoise, se serait déroulée entre 1300 et 1600 (Dumont 1983).

Le site a été réévalué lors de prospections de Chapdelaine en 1990 et la poterie trouvée à cette occasion possède un décor similaire à celui de la tradition Owasco de l'État de New York, confirmant une occupation du site entre 1100 et 1300 de notre ère (Chapdelaine 1991 : 6).

CgEq-4.9 : Situé sur une terrasse d'environ cinq mètres d'altitude, ce site a régulièrement été inondé. Il a fait l'objet de collectes de surface en 1983 et de sondages en 1989 par Chapdelaine. Ces travaux ont révélé près de 883 artefacts, dont une meule caractéristique servant à moudre le maïs chez les Iroquoiens, c'est-à-dire une énorme pierre présentant une dépression polie (meule dormante), ainsi que de la poterie associée au Sylvicole supérieur (Chapdelaine

1989 : 17-18). Dans le même ordre d'idées des prospections en 1990 de Chapdelaine ont révélé une meule typique iroquoienne, ainsi que de la poterie témoignant d'une occupation préhistorique tardive du site, soit vers 1350 de notre ère (Chapdelaine 1991 : 6). En 1991, Chapdelaine a réévalué le rebord de terrasse occupé récemment par les Iroquoiens du Saint-Laurent. Plusieurs tessons de poterie, fragments de pipe, outils et éclats lithiques ont été découverts. Parmi ces derniers se trouvaient deux pointes à encoches en coin profondes, rappelant les pointes de l'estuaire du Saint-Laurent qui servaient à la chasse aux mammifères marins (Chapdelaine *et al.* 1993 : 4).

CgEq-6 : Ce site est situé à côté de la Petite-Ferme, à l'est du ruisseau Petit-Sault, sur une terrasse de six mètres d'altitude. Il a été prospecté lors de la récolte de surface de Dumont en 1983 et comportait plusieurs zones d'occupations contenant de nombreux artefacts. Dans les zones A, B et C, des tessons de poterie comportant des décors de la période du Sylvicole supérieur ont été retrouvés (Dumont 1983 : 7-13). Le site a été prospecté ensuite en 1989 par Chapdelaine, la collection de ce site s'est élevée à près de 1299 artefacts, dont peu de poterie (Chapdelaine 1989 : 18). En 1990, ses interventions ont permis de dater l'occupation du site entre 1000 et 1300 de notre ère, grâce au décor présent sur les poteries similaires à ceux de la tradition Owasco de l'État de New York (Chapdelaine 1991 : 6).

CgEq-7 : Trouvé par Jean Dumont en 1983, il est situé à l'ouest de CgEq-4. De nombreux artefacts ont été découverts lors d'une collecte de surface de Chapdelaine en 1992, dont des tessons de poterie de type iroquoien, ainsi que de la poterie de la tradition Owaso de l'État de New York, soit deux groupes du Sylvicole supérieur. Ce site situé dans un champ labouré ne possède qu'une faible densité d'artefacts, mais semble s'étirer jusqu'au site CgEq-4 (Chapdelaine et Chalifoux 1993 : 4).

CgEq-8 : Le site, nommé «Chalet Marcelle» en raison de l'habitation qui s'y trouvait en 1983 lors de la collecte de surface de Dumont, est divisé en trois aires qui contenaient plusieurs artefacts dont des fragments de céramique du Sylvicole supérieur (Dumont 1983 : 15-16). Cependant, ce site n'a livré aucun artefact lors des sondages de Chapdelaine en 1989 ce qui laisse

croire que la couche d'occupation a complètement été détruite par les labours (Chapdelaine 1989 : 18).

CgEq-9 : Ce site a fait l'objet d'une collecte de surface par Dumont en 1983, qui a révélé des centaines d'artefacts, dont des tessons de poterie de la période du Sylvicole supérieur (Dumont 1983 : 17-18). Ensuite, en 1989, Chapdelaine a effectué une prospection systématique, avec le décapage d'une partie du site qui a livré 1379 artefacts et deux traces de piquets. Près de ces derniers, des tessons de poterie du Sylvicole supérieur ont été découverts, ainsi que plusieurs fragments de pipes et artefacts lithiques (Chapdelaine 1989 : 19). D'autres sondages en 1991 ont permis la découverte de plusieurs artefacts, dont des objets de mouture, un fragment de pipe en trompette et des fragments de poterie de la fin du Sylvicole. Ces nouvelles découvertes proposent l'hypothèse d'un campement utilisé par les Iroquoiens à partir du XV^e siècle (Chapdelaine *et al.* 1993 : 6). Chapdelaine est retourné sur le site en 1992 pour effectuer une autre collecte de surface. Cette collecte a permis de découvrir de nouveaux artefacts qui ont confirmé la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent. Toutefois, des tessons de poterie témoignent de la présence d'un groupe décorant sa poterie à la manière de la tradition Owasco de l'État de New York. (Chapdelaine et Chalifoux 1993 : 3)

CgEq-11 : Ce site est situé au nord du centre d'interprétation de la faune du Cap-Tourmente, en face du chalet des naturalistes, sur une terrasse de six mètres d'altitude, à l'est du ruisseau de la Friponne. En 1983, Dumont a effectué une collecte de surface sur ce site. L'occupation du site n'a pu être déterminée à l'époque, car les tessons de poterie étaient trop fragmentés (Dumont 1983 : 19). Par la suite, les prospections de Chapdelaine en 1989 ont livré plusieurs artefacts, dont la majorité se compose de matériel lithique. Toutefois, quelques fragments de céramique associée au Sylvicole supérieur ont aussi été trouvés (Chapdelaine 1989 : 19-20).

CgEq-12 : Ce site est situé à l'est du centre d'interprétation de la faune du Cap-Tourmente, juste au nord du marécage côtier. Identifié lors de l'inventaire de Dumont en 1983, il a livré très peu d'artefacts, mais la poterie découverte était typique du Sylvicole supérieur (Dumont 1983 : 19-20).

CgEq-19 : Ce site situé près du Grand Étang et de la Grande Ferme a été découvert en 1989 par Chapdelaine. Des puits de sondage ont livré trois éclats de taille de la pierre, ainsi que trois tessons de céramique associée au Sylvicole supérieur. De plus, un os de phoque a été trouvé sur le site, représentant la première trace de la chasse à cet animal sur un site du Cap-Tourmente (Chapdelaine 1989 :13). Retourné sur le site en 1990, Chapdelaine a effectué quelques sondages et un petit décapage d'une unité de fouille de deux mètres par deux mètres autour du sondage où se trouvait l'os de phoque. Peu d'artefacts ont été retrouvés, mais le site présentait une déposition exceptionnelle, avec une profondeur de dépôts de 1,55 mètre et un minimum de cinq couches dont trois présentaient des traces d'occupation amérindienne (Chapdelaine 1991 : 11). En 1991, Chapdelaine est retourné sur place pour continuer l'évaluation du site. La découverte d'artefacts dans un champ labouré à l'est de celui-ci a permis l'identification d'une extension est au site. Lors des sondages effectués dans cette nouvelle zone, les contours de ce qui semblait être une fosse typique des villages iroquoiens ont été mis au jour. Les archéologues ont aussi découvert d'autres structures contenant une concentration d'artefacts amérindiens. Ces structures se sont révélées être des maisons longues. Plusieurs artefacts ont été déterrés et ceux-ci semblent indiquer une occupation du site vers le XV^e et XVI^e siècle. Parmi ces artefacts, notons une pipe à effigie, une anse et un vase d'influence huronne. De plus, des datations au radiocarbone ont été effectuées sur du charbon de bois des foyers et des fossés des maisons longues. Ces datations ont donné des dates de 830 ± 100 ans AA, 1070 ± 80 ans AA, 1150 ± 100 ans AA et 1540 ± 80 ans AA (Chapdelaine *et al.* 1993 :6-9).

En 1992, Chapdelaine a entrepris la fouille du site Royarnois, baptisé en l'honneur des propriétaires, M. Roland Harnois et Mme Roy. Les fouilles ont permis l'identification de trois secteurs dont le secteur central, qui est l'aire d'occupation principale, a fait l'objet de la majorité des travaux. L'ensemble du site est situé sur une ancienne levée de plage qui s'étend sur environ 150 mètres de long par 40 mètres de large. Deux moments d'occupation ont été démontrés par les fouilles, soit une présence au Sylvicole moyen et une au Sylvicole Supérieur. L'occupation la plus ancienne présente de la poterie semblable à la tradition Owasco, alors que l'occupation récente présente de la poterie iroquoise du Saint-Laurent apparue après le XV^e siècle. Certains tessons présentent aussi une influence huronne, associée au XVI^e ou XVII^e siècle. Les restes

fauniques contenaient du phoque, du béluga et d'autres mammifères, ainsi que de nombreux restes d'oiseaux migrateurs. La collection d'artefacts contenait des pipes à fourneau en forme de trompette, des outils de mouture comme des meules dormantes, des meules à main et des pilons-broyeurs. Quatre types de structures ont aussi été retrouvés, soit des fosses, des foyers, des fossés et des piquets.

Ces découvertes, ainsi que la superposition des structures, semblent indiquer que le site a été réoccupé plusieurs fois durant le Sylvicole. Cette basse terrasse à 450 mètres en retrait du fleuve était peut-être un site plus saisonnier qu'annuel et devait servir à la chasse aux mammifères et aux oiseaux durant l'automne, ainsi qu'à l'horticulture durant l'été. De plus, ce site semble avoir été principalement occupé par des Amérindiens de 600 ou 700 ans après J.-C. jusqu'au XVI^e siècle. Toutefois, une présence européenne est démontrée avec les vestiges de murs de pierres sèches découverts en 1991, ainsi qu'avec des artefacts du XVII^e et XVIII^e siècle, et des restes de porc et de bœuf. Ce site était peut-être un petit village de la période de contact, nommé Ajoast et décrit par Jacques-Cartier (Chapdelaine et Chalifoux 1993 : 5-13).

2.3.3. Occupation indéterminée

Bien que les recherches archéologiques en soient à leur début pour le secteur Est de la Côte-de-Beaupré, certains sites n'ayant pas révélé d'artefacts ou de vestiges diagnostiques pouvant les raccorder à une période précise de la préhistoire, furent ainsi classés dans la catégorie «occupation indéterminée». Il a toutefois été possible pour les archéologues d'associer les sites suivants à une occupation amérindienne :

CgEq-10 : Le site fut découvert en 1983 par Jean Dumont lorsqu'il était candidat à la maîtrise au département d'anthropologie de l'Université de Montréal. Ce dernier associait ce site à la période Archaïque ou au Sylvicole inférieur, grâce à la position de la terrasse sur laquelle il est situé, car le peu de matériel déterré n'était diagnostique d'aucune période en particulier (Dumont 1983 : 18-19). En 1989, le site a été prospecté par l'archéologue Chapdelaine, qui n'a

pu déterminer l'occupation du site. Les artefacts découverts au cours des années laissent toutefois penser que ce site était un lieu de passage fréquenté à la préhistoire (Chapdelaine 1989 : 19).

CgEq-18 : Ce site est situé à plus de 60 mètres à l'est du ruisseau Petit Sault, sur une terrasse d'une altitude d'environ 11 mètres. Toutefois, il a été détruit par les labours et n'a révélé que très peu d'artefacts, dont aucun outil, ce qui laisse croire à une occupation très brève du site (Chapdelaine 1989 : 13).

CgEq-24 : Découvert lors des sondages de Chapdelaine en 1991, ce site situé sur une terrasse à 400 mètres de l'ancienne église de Saint-Joachim a livré quelques artefacts de la période préhistorique, mais la stratigraphie est perturbée par les labours, ce qui rend impossible l'identification du site. Toutefois, des ruines de la période historique ont aussi été retrouvées sur le site probablement à cause de la proximité de l'ancienne église de Saint-Joachim (Chapdelaine *et al.* 1993 : 10).

CgEq-27 : Ce site est associé à la découverte de l'extrémité distale d'une pointe en quartzite blanc trouvée dans un champ labouré près de la rivière Marsolet (Chapdelaine et Chalifoux 1993 : 4).

CgEr-3 : Ce site se trouve sur les buttes de la rivière Marsolet. Les sondages de Chapdelaine en 1989 n'ont livré seulement que quelques débris de chert et de schiste prouvant une présence humaine sur place ou une activité de taille de pierre (Chapdelaine 1989 : 24).

CgEr-7 : Ce site situé près de l'embouchure de la rivière Jean-Larose a été découvert en 1991 lors des prospections de Chapdelaine grâce à la collecte de surface de cinq artefacts préhistoriques dont la période est indéterminée (Chapdelaine *et al.* 1993 : 11).

2.4 Synthèse historique

Saint-Joachim et Cap-Tourmente

L'occupation du Cap-Tourmente remonte selon les archéologues à une époque antéhistorique. En effet, on retrouve lors d'excavations du pourtour du bâtiment de la Petite-Ferme, bâtiment de service actuel de la réserve écologique du Cap-Tourmente, les traces d'une occupation amérindienne. Les deux tranchées étudiées ont d'ailleurs peut-être appartenu à deux maisons longues d'époques différentes. Aussi, les fouilles ont permis de dégager une centaine de fragments de poterie iroquoise. On pense pouvoir remonter l'occupation du site à 1163-1273 ans de notre ère, mais après les analyses et les ajustements du test au radiocarbone, les datations pourraient reculer de 210-245 ans. L'occupation se situerait alors au Sylvicole supérieur ou à la fin du Sylvicole moyen, entre 1000 et 1300 ans, époque où les Iroquoiens auraient réalisé une révolution horticole. Malheureusement, les fouilles ne suffisent pas pour affirmer une quelconque hypothèse sur l'utilisation du site à l'époque du Sylvicole (Guimont 1996 : 21-28).

Concernant la période historique, on sait selon les écrits que Cartier relate la présence d'Iroquoiens peuplant les Basses terres du Saint-Laurent. Par contre, lors du premier passage de Champlain en 1603, ces peuples n'occupent déjà plus le territoire et on n'ignore toujours pour quelle raison il en fut ainsi. L'occupation du site de la Petite-Ferme débute en 1626. Cependant, il est connu que dès 1623, les hommes de Champlain viennent sur le site pour exploiter le foin salin qui pousse naturellement sur les berges afin de nourrir le bétail que l'on garde à l'«Abitation» de Québec. Las de tant de va-et-vient entre Québec et le Cap-Tourmente, mais aussi parce que l'Abitation ne se prête plus à l'entretien de bétail, sans oublier le manque d'espace et de pâturage, on construit une ferme permanente au Cap-Tourmente, où l'on fera notamment l'élevage du bétail.

Dès 1626, les frères Kirke tentent d'affamer la colonie de Québec en arrêtant les bateaux de ravitaillement à la hauteur de Tadoussac et le 9 juillet 1628, une troupe de 15 Anglais accompagnés d'Amérindiens pillent et détruisent la Petite-Ferme. On brûle et on saccage les bâtiments, on tue le bétail. Champlain capitule le 9 août 1629 et retourne en France. Il revint en

1633, mais on ne croit pas qu'il ait reconstruit ses logis de ferme, car il était déjà fort occupé à rebâtir son «Abitation» (Guimont 1996 : 61-64).

Après Champlain, le territoire du Cap-Tourmente passe par plusieurs mains. Depuis 1627, c'est la compagnie des cents associés qui possèdent les fiefs de la Côte-de-Beaupré et ceux-ci restent en leur possession jusqu'en 1636. De 1636 à 1662, c'est successivement Antoine Cheffault de la Renardière et Olivier le Tardif de la Compagnie de Beaupré qui ont été propriétaires. De 1662 à 1664, c'est Charles Aubert de la Chesnaye qui devient le détenteur jusqu'à ce que Mgr de Laval en fasse l'acquisition en 1664, additionné des terres de l'île d'Orléans (Guimont 1996 : 65). Il faut dire que dès 1662, Mgr de Laval entame les négociations avec les associés de Beaupré (Guimont 1996 : 75). De 1664 à 1683, il fait du Cap-Tourmente le «garde-manger» du Séminaire de Québec et de la Grande Ferme, une école d'art et métier.

Avec les multiples difficultés que rencontrent les gens pour se rendre sur les lieux, Mgr de Laval ordonne la construction d'une route pour qu'il soit plus aisé de se rendre jusqu'aux fermes du Cap-Tourmente. La Petite-Ferme et la Grande Ferme accueillait toutes deux des contremaîtres veillant à l'exploitation efficace de la terre (Guimont 1996 : 76-78). La paroisse de Saint-Joachim est officiellement créée par la nécessité grandissante d'une église capable d'accueillir la petite population du Cap-Tourmente et des fermes environnantes. Dès 1673, on appelle la communauté naissante Saint-Joachim plutôt que Cap-Tourmente. Il fallait remplacer la petite chapelle de la Petite-Ferme qui ne répondait plus aux besoins de la population (Gaumond 1966: 9). On pouvait localiser cette église sur le site de la Grande Ferme, à proximité de l'emplacement de l'École des arts et métiers. On débute donc sa construction en 1685, puis elle est bénite en 1686. L'importance de cette église réside dans le fait que la paroisse est ainsi reconnue par l'Église et l'État comme un territoire à part entière et non plus comme dépendante d'une autre paroisse.

Les lieux étaient peuplés par des habitants qui cultivaient la terre concédée par le Séminaire de Québec depuis 1664. Le secteur de Saint-Joachim était alors géré entièrement par le Séminaire de Québec qui en a fait un lieu de villégiature, mais aussi un lieu où les fils de paysans pouvaient recevoir une éducation de base. Ainsi, lors de l'attaque britannique de 1759, la petite

église en pierre n'échappe pas aux flammes (Gaumond 1966 : 10). La guerre ne manque pas non plus de détruire la plupart des bâtiments de la Côte-de-Beaupré ; le Cap-Tourmente et Saint-Joachim n'y échappent pas.

À la suite de l'attaque, le Séminaire et les habitants reprennent tant bien que mal l'exploitation des terres, mais avec peine puisque tout est à reconstruire. La récession est forte après la guerre, puisque la petite colonie est laissée à elle-même, sans ravitaillement pour la soutenir. Entre 1760 et 1771, les offices religieux ont lieu dans le presbytère de la Grande Ferme que les habitants ont tenté de restaurer autant que possible (Racine, Paré : 21). La seconde église de Saint-Joachim est construite de 1771 à 1779, et est également bénite cette année-là (Racine, Paré : 30). Avec un terrain concédé en 1705 par le Séminaire de Québec, les habitants érigent le nouveau presbytère en 1766 (Racine, Paré : 22). Avec les contraintes monétaires de l'époque, l'église n'est finalisée qu'en 1828. L'église et son presbytère sont toujours en fonction aujourd'hui (Racine, Paré : 31).

Après l'invasion, on rénove la Petite-Ferme et cette dernière passe par plusieurs exploitants, jusqu'en 1969 où elle est acquise par le Service canadien de la Faune. Quant à la Grande Ferme, elle demeure possession du Séminaire. Pour relancer l'économie de la région, on bâtit la maison actuelle en 1866 et on y ajoute un quai en 1871 qui a servi à acheminer les denrées vers la ville de Québec (Cauchon 2005b).

De plus, Saint-Joachim a pu bénéficier du prolongement de la ligne de chemin de fer Québec-Saguenay en 1894. Le bureau de poste local ouvre ses portes en 1861 (CTQ (A)). En 1916, on retire les terres du Séminaire de la municipalité de Saint-Joachim et on crée Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente qui couvre une superficie de 60 hectares. Ce territoire comprend donc les bâtiments et les terres toujours exploitées par le Séminaire de Québec, dont une chapelle construite en 1780.

En 1975 le gouvernement du Québec reconnaît la Grande Ferme de Saint-Joachim comme monument historique et devient un centre d'initiation au patrimoine en 1979. Depuis, elle se trouve en la possession d'une corporation qui veille à sa protection et à sa mise en valeur (La Grande Ferme).

Saint-Tite-des-Caps

Saint-Tite-des-Caps se situe entre Saint-Joachim et le Massif de la Petite-Rivière, et est séparé du fleuve par Sault-au-Cochon. C'est en 1752 que l'on concède les premières terres de Saint-Tite-des-Caps, mais le territoire est encore sous la juridiction de Saint-Joachim. On entreprend la construction du Chemin du Cap en 1823 pour faciliter l'accès, mais on ne termine son aménagement qu'en 1845. On s'établit dans le secteur en plus grand nombre vers 1853. Vu l'abondance des ressources forestières, le secteur de Saint-Tite-des-Caps devient rapidement un fournisseur de bois important dans la région. On érige la première chapelle dès 1855, alors que le bureau de poste entre en service à compter de 1866 (CTQ 2009b).

La région reste pendant longtemps dépendante de la municipalité de Saint-Joachim, mais en 1872, l'État reconnaît le secteur comme une entité indépendante et on élève alors son statut à celui de municipalité. La paroisse est, quant à elle, reconnue en 1876. Dès 1879 la nouvelle ville se dote d'un hôtel, d'une fromagerie et d'une beurrerie. L'exploitation forestière ralentit en 1870, mais revient en force vers 1900 et fournit en bois les diverses scieries de la région, particulièrement celle de Beupré (Cauchon 2005b).

Saint-Ferréol-les-Neiges

C'est le chanoine Louis Soumande, alors prêtre au Séminaire de Québec, qui explore pour la première fois les environs de Saint-Ferréol-les-Neiges. Il trouve l'endroit propice à l'édification de nouvelles fermes. Le rêve d'établissement de Soumande se concrétise après sa mort (1706), soit en 1728, où l'on effectue le premier chaînage des terres. Cependant, on concède les premiers lots en 1732. Dès 1729, on demande aux concessionnaires de Saint-Joachim ayant des lots allant au-delà de la rivière Sainte-Anne d'abandonner ce tronçon de terre au profit des nouveaux arrivants de Saint-Ferréol (Bouchard 1971 : 16). Les lieux ont pris un certain temps à être habités et l'on peut d'ailleurs retrouver dans les archives du Séminaire de 1738 que plusieurs familles ne tirent pas feu et lieu en leurs terres. On doit faire intervenir l'intendant Hocquart dès 1736 pour

sommer les habitants d'aller défricher leurs terres, sans quoi le Séminaire allait les récupérer au profit de son domaine seigneurial (Bouchard 1971 : 20). Dès 1767, la petite bourgade se dote d'une fromagerie et en 1769, le Séminaire y fait construire un moulin à farine. En 1810, le moulin reçoit une des quatre meules du moulin du Petit-Pré. En 1851, après quatre-vingts ans d'activités, des rénovations sont entreprises et le moulin est finalement vendu en 1860. Le moulin en question est incendié le 3 septembre 1900 (Bouchard 1971 : 29).

Dans un autre ordre d'idées, la première chapelle est bâtie en 1767. À compter de 1842, le village possède une église en pierre et un clocher est ajouté en 1853. Cependant, ce n'est qu'en 1872 que la paroisse de Saint-Ferréol-de-Montmorency reçoit la permission d'intervenir en tant que paroisse et comme entité municipale, sur une proclamation datant de 1845 (Bouchard 1971 : 31). Sur un acte datant de 1969, Saint-Ferréol-de-Montmorency modifie son nom et change pour celui de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce n'est qu'en 1978 que l'on ajusta l'orthographe du nom pour Saint-Ferréol-les-Neiges. En effet, jusqu'à tout récemment, Saint-Ferréol ne comportait qu'un seul *r*. Cette hésitation orthographique serait due au fait que le prêtre des lieux, Jean Lyon de Saint-Ferréol (un *r* ou deux *r*), hésitait lui-même sur l'orthographe de son nom (CTQ 2009c).

Vers la fin du XIX^e siècle, on se tourne vers l'industrie forestière et l'on bâtit le moulin à scie de la rivière des Roches. C'est la scierie de l'Île Labranche qui approvisionne la scierie de Saint-Ferréol-les-Neiges. Voyant le potentiel énergétique du réseau hydrique, on décide de construire une centrale hydro-électrique en 1916, sur le site des Sept-Chutes. La centrale devient la propriété d'Hydro-Québec en 1963. Le poste électrique reste en activité jusqu'en 1984. Par contre, en 1999, on restaure et on reprend les activités à la centrale dans un effort de relance pour cet aspect de l'économie régionale. Puisque la centrale est âgée, et son environnement immédiat riche en histoire et en préhistoire, on en a fait à la fois un musée et une industrie fonctionnelle (Les Sept-Chutes).

Sault-au-Cochon

Localisé entre le Cap-Tourmente et Baie-Saint-Paul, il s'agit d'un territoire non organisé, également ancien arrêt ferroviaire. Sault-Au-Cochon est situé à l'embouchure de la rivière du Gouffre, qui prend sa source du haut massif surplombant le fleuve (CTQ 2009d). Même après la colonisation, il demeure un lieu de rassemblement pour les communautés amérindiennes du secteur. On y concède les premières terres de la rivière du Gouffre et dans la Baie durant les années 1670. Selon la Commission de toponymie du Québec:

Le lieu-dit, selon une déclaration de François Bellenger datée du 22 octobre 1676, ce torrent aurait été «[...] de temps immémorial appelé la à laquelle on a depuis donné le nom de Sault au Cochon [...]». Le nom est mentionné lors d'une controverse survenue vers 1680, opposant le Séminaire de Québec et l'intendant de la Nouvelle-France à propos de la location de terres concédées à des dénommés Pitoin et Dupré entre 1672 et 1676. Il sera confirmé sous la forme Saut au Cochon en 1695, sur la carte de Jean Deshayes et s'appliquera par la suite à tout l'arrière-pays voisin, lequel a longtemps été conservé à même le domaine seigneurial du Séminaire de Québec. La carte de Guérard de 1631 indique Sault à cochon. (CTQ 2009d)

De 1675 à 1678, on occupe le pied des caps ainsi que Petite-Rivière. Les terres appartiennent alors à Mgr de Laval. Néanmoins, dès 1680, il fait don de ses terres au Séminaire de Québec. En 1685, on construit le premier moulin à scie sur la rivière du Gouffre qui produira jusqu'à 25 000 planches en 1688 (Pintal, Côté : 26). Avant 1715, on a aménagé un sentier pour atteindre les deux lacs de Saint-Joachim à l'est du cap (Pintal, Côté : 26). Les hauts-fonds et les récifs le long de la berge représentent de nombreux dangers. En effet, en 1729, le navire *l'Éléphant* fait naufrage en face du Cap-Brûlé. On veut alors baliser la berge à des fins plus sécuritaires en 1745 (Pintal, Côté : 27), mais le projet ne sembla pas se réaliser. Vers les années 1750, le Séminaire permet aux habitants de Petite-Rivière de chasser et de pêcher le long de la côte et des caps. On autorise également l'établissement d'érablières (Pintal, Côté : 29). C'est aussi dans ces années que l'on permet l'exploitation de la forêt de cèdres dans l'une des anses orientales.

Lors du renouvellement des baux de la Petite-Ferme en 1758, le concessionnaire étend son territoire exploitable jusqu'au Cap-Brûlé (Pintal, Côté : 29). Peu après la conquête de 1759, on érige un autre moulin à scie sur la rivière de la Friponne ainsi qu'un four à chaux. L'accès au territoire de Sault-au-cochon se faisait alors toujours par bateau par les berges. Nairn et Fraiser

proposent l'ouverture d'un chemin en 1774. Le projet ne se concrétise qu'en 1799, mais ne s'effectue qu'en 1815 (Pintal, Côté : 32). En 1830, on continue de concéder des terres jusqu'en 1850, mais la plupart sont rétrocédées faute d'exploitation (Pintal, Côté : 34). Le même scénario se produit dans les années 1880. On tente toujours de peupler Sault-au-Cochon, mais l'élévation et le dénivelé se prête mal à l'exploitation agricole.

En 1861, on érige un moulin à scie sur la rive est de la rivière Sault-Au-Cochon et on aménage un sentier desservant les habitants de Saint-Tite-des-Caps afin de se rendre au fleuve (Pintal, Côté : 35). On construit une modeste chapelle en bois sur le sommet du Cap-Tourmente en 1870, tandis qu'en 1879, un autre moulin à scie est édifié à Sault-Au-Cochon. Dès 1885, plusieurs permis de coupes sont accordés. En 1905, le territoire est doté d'une gare ferroviaire à la Gribane. Déjà, on analyse le terrain pour une voie rejoignant Charlevoix. En 1908, on sonde le terrain pour vérifier s'il n'y aurait pas la possibilité de faire de l'exploitation minière dans le secteur. D'ailleurs, M.O'Connor a exploité sans permission le minerai du sommet du Cap-Tourmente en 1909 (Pintal, Côté : 36).

En 1911, on entreprend la construction du chemin de fer qui traverse le territoire de Sault-Au-Cochon, menant à la Petite-Rivière-Saint-François en 1918 (Pintal, Côté : 38). On bâtit une gare pour desservir les moulins à scie et le quai de Sault-Au-Cochon vers 1920. Par la suite, les terres tombent sous la juridiction du gouvernement de Québec vers 1969 (Pintal, Côté : 40).

Lac-Jacques-Cartier

Il y aurait eu sur le territoire non organisé du Lac-Jacques-Cartier un sentier pour le transport du bétail pendant le XVII^e siècle. On voulait ainsi alimenter en bétail la ferme de Métabetchouan tenue par les Jésuites. Cependant, on ne peut prouver avec certitude cette affirmation, puisque les preuves écrites semblent insuffisantes (UQAC: 85). Dès le XIX^e siècle, on colonise la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean ce qui entraîne la nécessité de créer un lien de communication entre Québec et cette nouvelle concession. On sait que dans le troisième quart du XIX^e siècle, il existait un passage de Québec jusqu'au Lac-Jacques-Cartier (UQAC:

92). De 1862 à 1866, on porte un grand intérêt pour le chemin en question. On fait mention d'ailleurs que la route était praticable en hiver, mais qu'elle ne se rendait qu'au Lac-Jacques-Cartier. En 1870, un sentier annuel longeant le court de la Pikauba permettait aux voyageurs de se rendre dans la région du Saguenay. Dès 1883, on commence à remettre en question la pertinence du chemin, puisqu'on avait complété le chemin de fer qui reliait Québec à Roberval. La petite route empruntée par les postiers et les voyageurs, et dont la construction s'est révélée onéreuse (100 000\$), n'est plus entretenue dès 1883 (UQAC: 93).

En 1895, on crée la réserve faunique des Laurentides. On effectue une restauration de certains tronçons de l'ancienne route afin de pouvoir mieux accéder aux territoires et aux lacs. Il faut attendre 1930-1931 pour que le chemin relie de nouveau Québec et Hébertville. En 1948, on aménage le dernier tronçon menant à Chicoutimi. Le chemin devient alors praticable en voiture (UQAC: 93).

Le territoire est exploité autant pour son abondance de gibier que pour sa réserve de matière ligneuse. L'exploitation forestière débute réellement au début du XIX^e siècle, car l'Europe souffre d'une pénurie de bois. On construit alors un grand nombre de camps forestiers et de petites routes menant aux exploitations (UQAC: 96). La création de la réserve faunique transforme le profil du paysage. Son objectif premier réside dans la délocalisation des Amérindiens. On y interdit pour ce faire toute activité reliée à la trappe (UQAC: 97). On permet la chasse, la pêche, l'exploitation de matières forestières et l'exploitation minière. La population de caribou s'éteint 25 ans après l'ouverture de la réserve (UQAC: 97). Entre 1920 et 1930, quelques camps de chasse sont construits et dans les années 1940, une station de recherche en biologie est présente sur les rives du lac Jacques-Cartier. Pendant la seconde décennie du XX^e siècle, on dote la réserve d'une protection contre les incendies. Plusieurs postes de ravitaillement, tours d'observations, et gîtes divers sont construits partout sur le territoire (UQAC: 99).

La plupart des traces visibles de l'Homme sur ce territoire se voient du haut des airs. La coupe d'arbre, les lignes à haute tension, les routes sont vraisemblablement ce qui marque le plus visuellement le paysage. Ce rapide survol de l'histoire du secteur Est de la Côte-de-Beaupré nous permet ainsi de mieux comprendre et d'aborder le potentiel historique de la région.

2.5. Potentiel historique

La vallée du Saint-Laurent est la première région à avoir été colonisée par les Européens à la période historique. La région qui nous concerne possède donc plusieurs sites archéologiques où comportant de nombreux vestiges de cette période, car les villages sont effectivement très anciens et cachent encore maints secrets enfouis.

2.5.1. Saint-Ferréol-les-Neiges

L'ancien cimetière

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges voulait vérifier si des sépultures n'avaient pas été oubliées en 1966, lors du déménagement de l'ancien cimetière qui fut en activité jusqu'en 1949. Des sondages effectués par Slater en 1997 au sud du presbytère se sont tous révélés positifs. Les travaux d'excavations entrepris par la suite ont déterré 29 cercueils encore dans le sol. Ceux-ci étaient orientés nord-sud, avec la tête au sud. Plusieurs cercueils ont été retrouvés presque intacts, seuls les couvercles étaient enfoncés. De nombreux corps présentaient une bonne conservation, suffisante pour reconnaître des détails anatomiques, et plusieurs artefacts, dont des vêtements et du textile, ainsi que d'autres objets de cultes ou objets personnels du défunt ont aussi été découverts. Ces indices ont daté le cimetière de la première moitié du XIX^e siècle. De plus, un autre cimetière à l'est de l'église, derrière le magasin général, a été retrouvé, mais les quelques cercueils contenus dans celui-ci ne semblaient pas bien préservés. Peu d'indices ont été recueillis, mais ce cimetière est probablement antérieur à l'autre (Slater 1998 : 64-67).

2.5.2. Saint-Joachim

La municipalité de Saint-Joachim est l'un des premiers endroits à avoir été colonisée par les Français au XVII^e siècle. Les terres fertiles et propices à l'agriculture étaient déjà utilisées par les Amérindiens. Les Français les utilisèrent aussi pour y installer des fermes, ce qui suggère un grand potentiel archéologique. Toutefois, seuls quelques sites ont été fouillés jusqu'à maintenant.

CgEq-3 : Situé à l'ouest de la rivière Marsolet, ce site a été découvert par Chapdelaine en 1989. On y a déterré plusieurs artefacts amérindiens, dont la majorité en quartzite. De plus, deux pierres à fusil en silex typique du XVII^e et XVIII^e siècle ont aussi été trouvées. Cet assemblage lithique est très différent de ce qui se retrouve sur les autres sites de la région et semble être diagnostic d'une occupation algonquienne plutôt qu'iroquoienne. Ce site pourrait être l'un des rares sites amérindiens de la période de contact postérieure à la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent (Chapdelaine 1989 : 15-16).

CgEq-5 : Le site de la Grande Ferme se trouve au sud-est du Petit Cap, à l'ouest du Grand Étang. Ce site a subi de nombreuses interventions archéologiques au fil des années et l'ancien complexe agricole commence à révéler les secrets de ses bâtiments.

La première église

En 1962, le Séminaire de Québec a entrepris d'excaver le terrain de la Grande Ferme pour dégager les fondations de la première église de Saint-Joachim et de la première École des arts et métiers. Ces œuvres de Mgr de Laval ont été recherchées par M. Pierre Gaumond, sous la surveillance de Michel Gaumond, directeur de la recherche au Service d'archéologie, de la Commission des sites et monuments historiques. Ces travaux ont permis de dégager des murs de fondations de l'École, ainsi que quelques parties de l'église. Celle-ci a été découverte sous une couche de démolition ainsi qu'une couche de bois brûlé dans laquelle on a recueilli des clous en fer forgé, des fragments de verre et de la quincaillerie d'architecture en fer de toutes sortes. Des vestiges des murs, du chœur, de la nef et des planchers ont été retrouvés, ainsi que quelques sépultures à l'intérieur et à l'extérieur de l'église (Gaumond 1962 : 2-7).

Maison de ferme

En 1982, lors de travaux d'aqueduc à la Grande Ferme, la pelle mécanique a mis au jour, et a quelque peu abîmé, quatre murs de fondations d'une maison du XVII^e siècle, qui étaient enterrés dans le prolongement de la maison actuelle. Michel Gaumond fut appelé pour surveiller les travaux. Ceux-ci ont permis d'identifier une couche d'incendie contenant des artefacts

similaires à ce qui avait été retrouvé lors des fouilles de la première église en 1962. Toutefois, un petit boulet de canon a aussi été retrouvé sur place. À cette époque, les archéologues recommandaient une fouille pour localiser les 14 bâtiments érigés de 1685 à 1866 (Gaumond 1982 : 1-2).

Les fondations découvertes en 1982 furent fouillées manuellement en septembre 1995 par l'archéologue Camille Lapointe, pour la Corporation du centre d'initiation au patrimoine; la Grande Ferme. Les travaux à l'ouest de la maison actuelle ont révélé les vestiges de ce qui est probablement la première «maison de ferme» construite avant 1667. Les artefacts démontrent principalement des activités domestiques sous le régime français. Un projet de mise en valeur avec un aménagement paysager a été constitué à cette époque (Lapointe 1995 : 21-27).

En 2004, les fouilles de Patrick Eid avaient comme objectifs de comprendre la chronologie des événements qui se sont déroulés dans la partie ouest des bâtiments d'habitation, de localiser les restes de l'ancienne étable et de vérifier le potentiel de la cour au nord de la maison. Ces travaux ont permis de déterrer plusieurs artefacts qui ont aidé à identifier les couches de sol associées aux différentes occupations du site. Les couches les plus anciennes sont associées à deux niveaux d'occupation durant le régime français. Une couche d'incendie représente ensuite la destruction des bâtiments lors de l'attaque britannique de 1759. Les couches suivantes sont associées à la reconstruction des bâtiments et à leur occupation sous le régime britannique. Une couche indique aussi la destruction de la maison, pour la construction de la maison actuelle en 1866 et c'est à cette époque que commence l'occupation de la cour actuelle.

Pour ce qui est de l'étable, elle a probablement été construite vers 1668, incendiée en 1759 en même temps que les autres bâtiments, et abandonnée ensuite. La cour semble avoir été occupée depuis le régime français et posséder un fort potentiel archéologique (Eid 2005 : 33-66).

En 2006, l'archéologue Caroline Arpin a effectué des recherches sur la maison, en continuité avec les travaux de Louis Gilbert de l'année précédente. Ces travaux ont déterminé quatre occupations dans la maison. La première occupation est associée à la construction de la première maison en 1667 jusqu'en 1685, lors de la construction du prolongement de la maison. La deuxième occupation s'étendrait de 1685 à 1759, lors de l'attaque britannique. La troisième

occupation se serait déroulée de 1759 à 1866, date où fut construite la maison actuelle. La dernière occupation commence à cette date et s'étire jusqu'à aujourd'hui (Arpin 2007 : 25-32).

CgEq-6 : Le site de la Petite-Ferme serait une des premières fermes installées par Champlain au XVII^e siècle. Ce site a fait l'objet d'une collecte de surface de Dumont lors d'une prospection de 1991. Plusieurs zones ont été fouillées et la zone A contenait la majorité des artefacts découverts lors de cette prospection, soit 157 artefacts de la période historique, probablement à cause de la proximité des bâtiments de la Petite-Ferme (Dumont 1983).

Le site fut réellement fouillé en 1992 lors de travaux de consolidation et de drainage. C'est de juin 1992 à septembre 1993 que l'archéologue Jacques Guimont a réalisé et supervisé une fouille archéologique pour Parcs Canada en collaboration avec Travaux publics Canada. Ces excavations ont été effectuées principalement autour de la maison et n'ont pas atteint les autres bâtiments de ferme. Ces recherches ont permis d'identifier plusieurs phases d'occupation des lieux (Guimont 1996 : 12).

La première phase est associée à la période préhistorique, où deux occupations du site ont été identifiées. Le site aurait été occupé par des Iroquois du XIII^e siècle, ainsi que par d'autres Amérindiens entre les XIV^e et XVI^e siècles. La deuxième phase est associée à la Petite-Ferme de Champlain, construite au début du XVII^e siècle, sous influence médiévale, en colombage bousillé, en terre et en pieux. L'occupation sous le régime français est très bien représentée par les artefacts découverts, malgré une phase d'abandon du site. La phase suivante est associée au régime britannique et à la ferme du Séminaire de Québec, qui s'étend jusqu'en 1969, au moment où le Service canadien de la faune devint propriétaire des lieux. La majorité des artefacts reflètent les activités de subsistance et de loisir, ainsi que les activités domestiques et agricoles qui ont perduré tout au long de l'occupation du site. L'agriculture étant l'activité principale du site depuis ses débuts, les recherches futures viseront l'approfondissement des connaissances sur l'évolution des activités agricoles (Guimont 1996 : 173-174).

D'autres travaux archéologiques sont en cours et les rapports de ces recherches seront possiblement disponibles sous peu.

CgEr-10 : Le site se trouve vis-à-vis le numéro 130 de l'Avenue Royale, de part et d'autre d'un ruisseau qui croise la route. Des sondages à la pelle mécanique ont été effectués sous la surveillance de l'archéologue Philippe Slater en 1997 pour un projet d'assainissement des eaux. Ces sondages ont mis au jour de nombreux artefacts de la période historique, dont de la céramique bleue de type Willow, des pipes en argile blanche et des clous carrés. Les sondages ont aussi révélé une couche de sol noircie par un incendie, contenant des copeaux de bois et les restes d'un pavage grossier, formé de plaque de grès et de mortier représentant possiblement un ancien niveau de la route (Slater 1998 : 50).

CgEr-11 : Le site du moulin Côté se trouve à l'extérieur des limites de la rue de l'Église, sur le terrain situé au sud de l'intersection avec l'Avenue Royale. L'intervention de 1997 de l'archéologue Philippe Slater visait à recueillir des informations sur un moulin qui avait été détruit en 1992 et remplacé par un garage de mécanique automobile. Les travaux n'ont pas permis de découvrir les vestiges du moulin, malgré sa destruction récente. Seule une couche de démolition a été retrouvée. Toutefois, les interventions archéologiques ont aidé à déterminer que le moulin n'était pas celui de Mgr de Laval, mais un deuxième moulin construit avant 1836. C'est sur le site **CgEr-12** qui est situé au 482 de l'Avenue Royale, en face du site CgEr-11, qu'ont été identifiés les vestiges du moulin du XVIII^e siècle de Mgr de Laval lors des interventions de 1996 de Philippe Slater (Slater 1998 : 61-62).

CgEr-14 : Ce site se trouve sur le terrain du presbytère paroissial, situé au 165 rue de l'Église. Lors des travaux de Slater, en 1997, des tranchées ont permis de dégager la partie inférieure du mur sud, ainsi que les restes d'autres murs extérieurs de l'ancien presbytère. Les excavations ont révélé que ces fondations reposaient sur deux épaisseurs de lisses de bois disposées de manière perpendiculaire. Cette méthode pourrait dater les vestiges de 1680-1685, car elle était utilisée principalement à cette époque (Slater 1998 : 63).

2.5.3. Sault-au-Cochon

Les traces d'un potentiel archéologique de la période historique débutent aux environs du XVII^e siècle. Ce territoire est composé principalement de divers vestiges et artefacts qui manifestent une occupation euro-canadienne concernant l'exploitation des ressources forestières

durant le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Ce sont surtout les moulins et les camps de bûcherons de cette période qui ont laissé le plus de traces archéologiques. D'autres éléments liés à la production artisanale, au transport et aux voies de communication sont visibles. Les vestiges archéologiques témoignant d'une occupation française sont plutôt rares, mais les données historiques sous-entendent tout de même un fort potentiel archéologique.

XVIII^e siècle

Dès le début du XVIII^e siècle, dans le secteur de Sault-au-Cochon à proximité du cap Brûlé, est aménagée la « maison de plaisance » de Pierre Chabot qui y accueille des gens désireux d'admirer le paysage. Les archives et les vestiges archéologiques révèlent la présence de cette fonction de villégiature (Pintal et Côté, 2006). Le secteur de la pointe du Débarquement de la Gribane présente un fort potentiel archéologique, puisque les archives indiquent la connaissance et l'utilisation de l'endroit comme lieu de débarquement dès le XVIII^e siècle (Pintal et Côté, 2006).

XIX^e siècle

Le site archéologique ChEp-1, situé dans le secteur de Sault-au-Cochon jusqu'à Saint-Tite-des-Caps, a fait l'objet d'un premier inventaire archéologique au printemps 2002. Ce projet mené par l'archéologue Jean-Yves Pintal a suivi une inspection visuelle qui a eu lieu à l'automne 2001 par des membres de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix. L'inventaire archéologique de la bande littorale du TNO de Sault-au-Cochon a permis de mettre au jour un site archéologique constitué de vestiges d'origines anthropiques datant de la fin du XIX^e ou du premier quart du XX^e siècle (restes de bâtiments, de murets de pierres allongés et de surfaces de travail arasées). Les structures de pierres relèvent d'un aménagement euro-canadien du territoire représentant une étape importante dans la vie des gens de Charlevoix. Cet édifice agroforestier témoigne d'un changement survenu dans les habitudes d'établissement. Ce désir d'agrandir la surface cultivable du territoire s'est traduit par la colonisation des plateaux de la montagne adjacente (Pintal, 2002i). Ainsi, la découverte d'une étable-hangar, d'un caveau et de multiples amoncellements de pierres à cet endroit, démontre la volonté des gens de la fin du XIX^e siècle de s'approprier un espace plus accueillant et plus propice à l'agriculture. Les quelques objets

découverts lors de cette intervention, des clous découpés et un fragment de bol avec un décor à l'engobe de lignes bleues, ont permis de dater l'établissement à la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le secteur de l'anse aux Bardeaux présente également un fort potentiel archéologique. Une inspection visuelle et la pratique de neuf sondages ont permis de découvrir les vestiges d'un établissement industriel (lame de couteau en métal ferreux, clous tréfilés, clous découpés, verre translucide). De plus, cette inspection a confirmé la présence des vestiges de deux anciens quais, alors que des pièces de machinerie y ont été aussi observées. Des interventions archéologiques systématiques s'imposent donc dans ce secteur.

Non loin du site ChEp-1, l'inventaire effectué à l'automne 2003 dans le secteur de l'anse de la Montée du Lac à Saint-Tite-des-Caps a permis de révéler non seulement des bâtiments datant de la fin du XIX^e siècle (CgEq-30), mais aussi d'y localiser un sentier emprunté à la fois d'abord par les Amérindiens, puis par les premiers colons du régime français, dont l'origine remonte aux premiers tiers du XVIII^e siècle. Ce n'est que durant la deuxième moitié du XIX^e siècle qu'un chemin fut véritablement aménagé pour permettre aux voitures attelées d'y circuler plus facilement, du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la chapelle de Saint-Tite (Pintal, 2004).

XX^e siècle

À la suite d'une inspection visuelle effectuée dans le secteur de la Grande Anse, les vestiges d'une occupation du XX^e siècle furent découverts (chaîne en fer, papier noir, muret de pierre). Toutefois, la pratique de 12 sondages réalisés dans ce secteur n'a pas su révéler la présence d'un matériel archéologique plus important. Le potentiel archéologique pour ce secteur apparaît donc faible.

D'autres inspections visuelles menées dans le secteur du cap Gribane ont permis de mettre au jour des vestiges de maçonnerie en lien avec les moulins et les camps de bûcherons du XIX^e et XX^e siècle.

2.5.4. Lac-Jacques-Cartier

Le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jacques-Cartier est fréquenté par l'Homme depuis environ 8000 ans, période qui correspond au retrait du glacier Laurentien. L'exercice de compréhension de ce territoire demeure assez limité, car la plupart des interventions effectuées dans cette zone se sont résumées à des inspections visuelles et à quelques sondages liés aux études de potentiels réalisées pour le ministère des Transports du Québec.

Potentiel préhistorique et historique

Les premières interventions archéologiques pour ce secteur remontent au début des années 1960 et 1970. Une reconnaissance archéologique pour le secteur du lac aux Écorces a révélé la présence d'éclats sur les sites ClEw-1 et ClEw-2. Les restes archéologiques, peu nombreux, n'ont malheureusement pas permis d'identifier une quelconque couche d'occupation. D'autres recherches ont permis à M. Simard, archéologue autodidacte, de répertorier les sites CjEt-1 à 3. La découverte d'un matériel lithique et d'outils semblait démontrer une grande occupation des lieux, méritant ainsi d'approfondir les recherches.

Une seconde expertise fut réalisée par l'archéologue Érik Langevin en 1992. Néanmoins, la deuxième intervention sur les lieux visités dans les années 1970 s'est limitée à une inspection visuelle. Le secteur n'a pas révélé de structure ou de matériel archéologique ayant été recensé lors de la dernière intervention archéologique et jugée prometteuse pour cette deuxième intervention. Malgré le peu d'informations qu'ont livré les sites CjEt-1 à 3 en 1992, l'archéologue propose de poursuivre les recherches archéologiques et recommande des fouilles supplémentaires. Selon les données ethnohistoriques, il est clair que ce secteur dissimule un potentiel, du moins historique, lié aux modes d'occupation et de chasse des groupes amérindiens de la réserve faunique des Laurentides et du Grand Lac-Jacques-Cartier.

En 2001, le secteur du Lac-Jacques-Cartier fut l'objet d'un vaste inventaire archéologique réalisé sur les anciens territoires de chasse hurons. De manière générale, les recherches ont révélé que les rivières qui traversent la réserve faunique des Laurentides ont été fréquentées par divers

groupes amérindiens au cours de la période préhistorique, ainsi que par des groupes associés à la période du régime français et par des groupes euro-canadiens.

Quant au site CjEt-4, il contient des vestiges des époques préhistorique (éclats de quartz) et historique (fragments de céramique et bouteilles de verre). L'examen de ces assemblages n'a toutefois pas révélé la nature des occupations.

Les sites CjEt-6, CjEt-7, CjEt-9 sont tous associés à des sites préhistoriques. Ils n'ont cependant pas dévoilé la présence d'une grande quantité d'artefacts. Seuls quelques éclats et un grattoir furent répertoriés.

Les indices matériels découverts sur le site CjEt-10 permettent de situer cette occupation au début du XX^e siècle. Il pourrait s'agir d'un camp de bûcheron ou d'un camp de chasse et pêche. D'autres artefacts découverts (éclats de quartz) témoignent de l'utilisation de ce lieu à l'époque préhistorique.

Le site CjEt-12 a révélé la présence de divers artefacts associés à trois périodes d'occupation concernant la période historique du dernier quart du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Ce lieu serait possiblement un camp de chasse et de pêche. L'examen de ce site a aussi révélé la présence de matériel lithique (trois éclats de quartz, deux éclats de chert et un couteau unifacial sur éclat en quartzite de Ramah) attestant une occupation préhistorique.

En outre, la présence de nucléi sur le site CjEt-13 démontrerait la présence d'un atelier de taille sur la plage, associé à une occupation préhistorique. Cependant, la proximité de l'eau pourrait expliquer la faible quantité d'artefacts découverts jusqu'à présent.

Ensuite, le contenu artefactuel du site CjEt-14 semble illustrer une occupation du début du XX^e siècle associée à l'exploitation forestière. La découverte de fers à cheval est un élément révélateur également lié à l'exploitation forestière.

Le site CjEt-15 a divulgué la présence de matière exotique, le quartzite de Ramah, qui représente un élément diagnostique relatif à un site préhistorique et à l'ancienneté de ce lieu situé

près du site CjEt-14. La disposition d'un foyer enregistré sous la forme d'un tas de pierres correspond aux pratiques observées au sein des camps autochtones anciens.

Le secteur des berges du lac Jacques-Cartier compte des témoins historiques et quelques vestiges archéologiques qui suggèrent une fréquentation des lieux s'étant opérée par les autochtones avant et après le contact des premiers Euro-Québécois. Cependant, le nombre de sites découverts dans ce secteur par rapport au peu d'objets recueillis ne constitue pas une preuve qui permet d'affirmer un achalandage soutenu des lieux. À l'exception du site CjEt-8 qui a été fouillé par M. Chrétien en 2001, aucun autre site ou collection archéologique de ce secteur n'a été très révélateur. Les fouilles menées sur le site CjEt-8 ont livré des objets associés à la période préhistorique tel un couteau asymétrique ainsi qu'une grande pointe de lance. Tous deux sont fabriqués dans un quartzite que M. Chrétien a associé à du quartzite du Labrador, lui permettant de proposer une datation approximative de 3500 ans, occupation datant de l'Archaïque. Toutefois, une analyse des objets à partir de photos numérisées propose que la matière première soit plutôt associée à une variété marginale du quartzite des lacs Mistassini-Albanel. Compte tenu de la chronologie du retrait glaciaire, il est à peu près impossible de retrouver dans le secteur du lac Jacques-Cartier des sites archéologiques associés à la période paléoindienne.

Rapport 3611

À partir d'une étude de potentiel réalisée pour le Ministère des Transports du Québec, deux sites archéologiques, l'un historique (ChEt-1) et l'autre préhistorique (CiEt-1) ont été découverts. Pour le moment, les interventions archéologiques peu nombreuses et les inventaires restreints ne permettent pas de définir un portrait achevé de l'occupation amérindienne et euro-canadienne du secteur.

En 1867, un relais puis une route sont construits entre le lac Jacques-Cartier et le lac à l'Épaulé pour accueillir les voyageurs qui se risquent dans les massifs des Laurentides.

Les activités forestières peu intensives liées aux moulins des petites municipalités voisines (Stoneham et Tewkesbury) auraient débuté durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Quant à l'exploitation industrielle de la forêt, celle-ci aurait commencé dans le premier quart du XX^e siècle.

Les vestiges du site archéologique ChEt-1 sont constitués essentiellement d'objets domestiques datant du début du XX^e siècle (1900-1930). Les sondages effectués entre les kilomètres 86 et 91 situés tout près de la route 175 ont mis au jour divers artefacts dont des bouteilles d'alcool et de médicaments, des fragments de lampe à l'huile et de bol de céramique, des éléments de chaussures et de bottes, des restes osseux de gros mammifères terrestres, une pièce de 1 cent datée de 1900, un fragment de fourneau de pipe en terre cuite fine blanche, des pièces de tissus, et de la quincaillerie d'architecture telle que des clous tréfilés, des fragments de métaux divers, du verre de vitre translucide, des bardeaux d'asphalte, des grosses vis et des boulons, etc. Malgré le nombre important d'objets recueillis sur ce site, il a été impossible pour les archéologues de déterminer la fonction du site historique avec certitude.

2.6. Recommandations archéologiques et mise en valeur

Malgré le manque d'informations concernant les études de potentiel réalisées antérieurement, les interventions archéologiques démontrent le fort potentiel de la municipalité de Saint-Joachim. Cette multitude de sites présente un schème d'établissement qui indique un fort potentiel à proximité des différents cours d'eau accédant au fleuve, ainsi que sur plusieurs terrasses en bordure de celui-ci. De la surveillance archéologique devrait être effectuée lors de travaux d'aménagements le long du fleuve et près des différents cours d'eau de la région.

À la suite des diverses interventions archéologiques, plusieurs recommandations ont été émises par les archéologues. D'abord, la région souffre d'un manque évident de sites fouillés, analysés et publiés (Chapdelaine 1989 : 17). Malgré le fait que la majorité des sites préhistoriques de la municipalité de Saint-Joachim aient été perturbés par les labours, cette occupation préhistorique du territoire devrait être reconnue.

De plus, l'archéologie québécoise manque de sites villageois pour mesurer l'importance de l'agriculture chez les Iroquoiens de la région de Québec et il est primordial de continuer la

recherche de ces villages sur la Côte-de-Beaupré. Il faut aussi suivre les traces de ces agriculteurs-pêcheurs dans l'estuaire du Saint-Laurent pour connaître leur aire d'influence et leur territoire d'exploitation (Chapdelaine 1989 : 26).

Certains sites, comme le site du Verger (CgEq-17), mériteraient une attention particulière malgré le peu d'artefacts découverts. Selon les recommandations de l'archéologue, ce site est un des plus grands de la région et pourrait faire l'objet d'autres interventions archéologiques. Les sondages ont indiqué que le site pourrait avoir une superficie de près de 4000 mètres carrés (Chapdelaine 1989 : 12).

Le site CgEq-19 présente peut-être un village contemporain des voyages de Jacques-Cartier ou encore un village comprenant les plus vieilles maisons longues (Chapdelaine *et al.* 1993 : 9). Ce site nommé Ajoaste est mis en valeur dans le circuit d'Archéo-Vision, qui intègre des sites archéologiques préhistoriques et historiques, dans la région de Cap-Tourmente. Ce circuit est facile d'accès, même en vélo, et permet une meilleure connaissance de la région pour le public. Toutefois, il pourrait y avoir plus de diffusion concernant le circuit et les activités qui y sont proposées.

Finalement, une monographie sur les occupations iroquoiennes des Basses terres du Cap-Tourmente depuis l'an mille de notre ère semble être en préparation (Chapdelaine et Chalifoux 1993 : 5). Ce document permettra probablement une meilleure vulgarisation de l'occupation préhistorique de la région.

Les zones à potentiel archéologique devraient faire l'objet d'un inventaire exhaustif réalisé par des inspections visuelles et des puits de sondage disposés systématiquement. Cette vue d'ensemble du patrimoine archéologique du secteur est de la MRC de la Côte-de-Beaupré nous a permis de constater que ce territoire recèle d'importantes données archéologiques qui mériteraient d'être protégées, conservées et mises en valeur. À la suite des interventions archéologiques menées dans le TNO de Sault-au-Cochon depuis une dizaine d'années, il est apparu que ce lieu présente un fort potentiel archéologique se traduisant en un riche patrimoine d'intérêt local, régional et national. De plus, certaines aires de ce secteur n'ayant pas subi de perturbation naturelle ou anthropique présentent un fort potentiel archéologique. Il est

recommandé d'assurer la préservation des sites qui ont été jusqu'à présent identifiés, de procéder à des inventaires de terrain par la réalisation de sondages et de programmer une campagne de fouilles sur les sites ayant un fort potentiel archéologique. La mise en valeur doit rendre accessibles les connaissances recueillies en recherche archéologique. La diffusion de ces connaissances peut prendre notamment la forme de rapports de recherche et d'articles scientifiques. La présence de replats en altitude accorde au TNO du Sault-au-Cochon une valeur archéologique qu'il importera de vérifier (Pintal et Côté, 2006 :3). En ce qui concerne le potentiel d'occupation préhistorique, force est de constater que nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour proposer un modèle d'occupation spécifique à ce territoire, les recherches étant encore à leur début.

3. La Côte-de-Beaupré en plein changement

3.1 Projets et aménagements en cours ou à venir

Le premier projet d'importance sur le secteur Est est en cours depuis déjà plusieurs années. Certes, les carrières et les sablières sont exploitées depuis fort longtemps, mais elles dérangent de plus en plus les habitants de Saint-Tite-des-Caps, de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Joachim. Comme il s'agit d'un terrain privé et que le propriétaire met de l'avant ses droits acquis, il est difficile d'intervenir. Aucune action ne peut être envisagée à court terme, ni aucune évaluation d'impacts environnementaux ne peut être demandée, car l'exploitation a débuté avant la *Loi sur la qualité de l'environnement* de 1972. L'industrie devrait normalement continuer jusqu'en 2011, mais on remarque des risques d'érosion dans le secteur où le sable menace de glisser dans les rivières avoisinantes. Les municipalités devront donc être alertes concernant une éventuelle expansion des carrières, car le cas échéant, une nouvelle autorisation ministérielle devra être accordée ainsi qu'une évaluation sera à effectuer. En attendant, il est difficile de cibler les impacts que pourrait avoir cette exploitation sur un patrimoine archéologique potentiel dans les environs, même si les municipalités peuvent rester à l'écoute des citoyens. En effet, ces derniers réclament un meilleur contrôle de l'exploitation du sable. (Vaillancourt 2008a, 2008b)

D'autre part, l'autoroute 138 qui traverse la MRC de la Côte-de-Beaupré sera réaménagée à la hauteur de la ville de Beupré et les travaux s'étendraient éventuellement jusque dans les municipalités du secteur Est. Ce projet est donc à surveiller dans les prochaines années. D'ailleurs, la MRC a déjà embauché un aménagiste en 2008 pour préparer «un règlement régional sur le réaménagement de la route 138». Néanmoins, une collaboration avec le Ministère des Transports du Québec sera indispensable et des évaluations d'impacts, nécessaires. (Cochrane 2008a)

Du côté de Saint-Tite-des-Caps, plusieurs travaux sont en cours ou à venir. Dans le cadre du Pacte rural, effectif entre 2007 et 2014, la municipalité pourra construire une halte routière le long de l'autoroute 138, puis aménager un sentier piétonnier pour la randonnée, un terrain de

soccer, ainsi qu'une piste cyclable. Finalement, si le budget le permet, la ville pense également ajouter des jeux d'eau sur leur territoire. Le Pacte rural est signé en collaboration avec le MAMR et comprend aussi les municipalités de Saint-Joachim et Saint-Ferréol-les-Neiges. Il favorise davantage l'investissement dans les régions rurales, et permet un développement culturel et plus dynamique au sein des villes concernées. (Cochrane 2008b; Office de tourisme Québec 2009)

En dernier, un projet d'aménagement d'envergure sera bientôt mis en œuvre. Le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro installera bientôt deux parcs d'éoliennes qui ont été préalablement sélectionnées par Hydro-Québec, tandis qu'un troisième pourrait faire l'objet d'un développement ultérieur. Ainsi, la compagnie a obtenu un contrat avec la société d'État concernant la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne. Le projet se situe sur le territoire non organisé du Lac-Jacques-Cartier et la zone de construction aurait une superficie totale de 140 km². Les terres privées appartiennent au Séminaire de Québec et sont actuellement occupées par l'exploitation forestière et la villégiature. La planification inclut aussi la construction d'un chemin pour accéder aux éoliennes ainsi que 189 km de lignes souterraines servant au transport de l'énergie électrique. La mise en service des parcs éoliens est prévue pour 2013, pour une durée de 20 à 25 ans, renouvelable. Si le renouvellement n'a pas lieu, les installations seront démantelées. Le projet a sans aucun doute des retombées économiques importantes, mais l'une des préoccupations concernant cette entreprise réside dans le fait que «l'évaluation [du projet est incomplète] à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, étant donné que celui-ci n'inclut pas la ligne de transport pour l'électricité qui serait générée par le parc éolien et l'impact que cette ligne engendrerait sur le paysage». La qualité de vie des habitants de Saint-Tite-des-Caps est également remise en question ainsi que le maintien de l'accessibilité de la zone au transport aérien. Il est donc primordial que les municipalités de la région collaborent aux processus décisionnels. (BAPE 2008)

3.2 Risques d'atteinte à l'intégrité du patrimoine archéologique

Ces quelques projets de différentes envergures présentent tous des risques de plus ou moins grande portée pour les ressources archéologiques. Certes, d'autres inconvénients sont également à considérer, car maints projets se développeront à court, moyen et, évidemment, aussi à long terme.

Il est donc impératif de porter également attention au développement urbain. L'expansion des villes, surtout en milieu plus rural comme le secteur de la Côte-de-Beaupré, est l'une des premières causes de mise en péril du patrimoine archéologique. De plus, la construction des projets domiciliaires s'étend souvent sur plus d'un quartier à la fois, accroissant les perturbations des sols ou des sédiments en place ainsi que les vestiges qui s'y trouvent. Un projet comme le Domaine des Granites à Saint-Ferréol-les-Neiges est un bon exemple de l'expansion de l'urbanisme (Saint-Ferréol-les-Neiges 2009; Fons 2008).

Comme les municipalités et les territoires non organisés de la Côte-de-Beaupré se situent en milieu plus rural, le développement agricole peut également être catastrophique pour les vestiges. Ainsi, le réaménagement et la construction de structures agraires contribuent aux impacts négatifs sur l'environnement.

La négligence des procédures d'évaluation des impacts ou alors le recensement inadéquat des vestiges et du patrimoine, avant et pendant les travaux, présentent également un risque pour l'intégrité des ressources. Il est évident qu'une méconnaissance du territoire et de son patrimoine archéologique nuit à une bonne gestion de celui-ci.

Cependant, d'autres facteurs échappent à notre contrôle. Les conditions environnementales et climatiques sont tout aussi destructrices. En effet, l'érosion, comme dans le cas des carrières de sable, ou alors des incendies ou des inondations sont des événements dévastateurs. Le climat québécois incite également à l'altération physique ou mécanique par le gel/dégel lors de la saison hivernale. Le pillage des différents sites est aussi une réalité actuelle, tout comme le vandalisme. De surcroît, il ne faut pas oublier que la mise en valeur encourage

progressivement la visite des lieux *in situ*, mais un achalandage abusif des touristes n'est pas non plus en faveur d'une excellente conservation des vestiges.

En conséquence à ces événements, un plafonnement des connaissances autant historiques qu'archéologiques menace la région. Finalement, cela limitera aussi les outils disponibles au Centre de documentation de la MRC de la Côte-de-Beaupré concernant le patrimoine et son interprétation.

3.3 Principes de base pour la sauvegarde des ressources archéologiques.

L'un des principes d'une critique est d'apporter des solutions par la suite. Des recommandations plus spécifiques sont insérées dans le chapitre 5, mais quelques principes de bases doivent être établis pour d'autres interventions potentielles. Ainsi, les intervenants doivent :

S'assurer de connaître adéquatement le territoire et ses ressources archéologiques pour intervenir de façon appropriée et efficace.

Établir des priorités d'intervention sur le territoire selon la valeur patrimoniale et le niveau de risque de dégradation des ressources archéologiques.

Favoriser la collaboration des différents acteurs impliqués et inciter leur coopération dans les différents processus de planification, d'évaluation et d'exécution des travaux sur le territoire pour optimiser la sauvegarde des ressources archéologiques.

Faire preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité intellectuelle et de respect envers toutes les parties impliquées dans la gestion des ressources archéologiques.

Sensibiliser et éduquer les communautés locales et l'opinion publique en général afin de les inciter à participer aux démarches de conservation des ressources archéologiques.

S'assurer que les décisions et les travaux concernant les ressources archéologiques respectent la législation et les procédures prévues à cet effet.

3.4 Projets de mise en valeur

L'une des étapes importantes dans la gestion du patrimoine archéologique est sans aucun doute les procédés de mise en valeur. La MRC de la Côte-de-Beaupré présente déjà quelques idées intéressantes à ce sujet :

La *Route de la Nouvelle-France* met en valeur l'Avenue Royale depuis 2002, du Vieux-Québec jusqu'à la municipalité de Saint-Joachim. Il s'agit d'un circuit de 50 km que les participants parcourent pour visiter une trentaine d'attrait touristiques de différentes natures : culturel, patrimonial, historique et agrotouristique.

De même, le *Circuit du patrimoine religieux* témoigne de l'importance du catholicisme, et ce, dès le début de la colonie lors de l'arrivée de Mgr de Laval au XVII^e siècle. Ce patrimoine est surtout présent à Saint-Joachim, à Saint-Ferréol-les-Neiges ainsi qu'à Saint-Tite-des-Caps.

Quant au *Circuit de la Côte-de-Beaupré*, il parcourt également la route de la Nouvelle-France, mais incite une plus grande autonomie de la part des visiteurs. Le dépliant qui permet de guider adéquatement les touristes met l'accent particulièrement sur les nombreux caveaux à légumes le long de la route, caractéristique spécifique de la région.

Archéo-Vision présente une autre manière de visiter la municipalité de Saint-Joachim. En effet, huit panneaux d'interprétation se partagent les explications concernant la ville et la région du Cap-Tourmente. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir toutes les richesses archéologiques sur un circuit de 10 km, de la randonnée pédestre à la visite en automobile en passant par les promenades à vélo. (CLD de la Côte-de-Beaupré 2009)

Finalement, le CLD a publié en 2006 *La politique culturelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré* qui témoigne que le «souci de conserver et de la mise en valeur des richesses patrimoniales et culturelles est partagé par l'ensemble des acteurs locaux et par la population en générale» (CLD de la Côte-de-Beaupré 2006 :17).

En résumé, cette politique culturelle municipale oriente les différentes actions à poser pour la gestion des ressources archéologiques et propose certaines interventions telles que la

conservation et la restauration d'éléments patrimoniaux et architecturaux, l'embellissement des paysages, l'amélioration des outils d'interprétation, etc. D'ailleurs, l'inventaire du patrimoine bâti est déjà effectué et publié, et la MRC possède également un Service d'aide à la restauration patrimoniale. De plus, les municipalités sont en cours de processus pour créer un comité consultatif en urbanisme, adopter des PIIA ainsi que des plans d'aménagement d'ensemble et des règlements spécifiques concernant l'urbanisme. (CLD de la Côte-de-Beaupré 2006)

4. Protection, mise en valeur et développement durable

Afin de pouvoir protéger le patrimoine, il faut être capable de définir ce qu'est le patrimoine. Un patrimoine est avant tout une ressource collective non renouvelable. Il peut être matériel, culturel ou immatériel, et il est reconnu pour sa valeur et son apport à notre histoire. Ce bien culturel qui doit être protégé est un legs transmis entre les générations et constitue une richesse culturelle.

Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec se veut le gestionnaire du patrimoine archéologique. Il a, par des lois et des règlements, pris des mesures afin de gérer et de mettre en valeur ce qu'il appelle la «mémoire archéologique du Québec» (MCCCFQ). Or, le patrimoine archéologique n'est qu'une partie de cette mémoire que l'on se doit de protéger; qu'il s'agisse de patrimoine naturel, religieux, bâti, industriel ou agricole, ils apportent tous des éléments variés qui constituent l'histoire dans laquelle s'inscrivent notre identité culturelle et notre territoire.

Toutefois, pour pouvoir entreprendre des démarches de protection ou de mise en valeur des différents patrimoines de la région, il est important, tout comme pour les ressources archéologiques, d'effectuer des inventaires ainsi que des collectes de données afin de déterminer les éléments marquants qui, de par leur nature, constituent une partie de notre histoire. Des ouvrages sont dédiés à la compréhension de ce que comprend le patrimoine et aux démarches à suivre afin de le protéger.

Or, le patrimoine ne se limite pas à la culture matérielle. De plus en plus, le concept d'immatérialité fait son entrée dans ce domaine. La culture matérielle n'est que le reflet des connaissances requises et engendrées pour la création de celle-ci, en ce sens que ces connaissances devraient être protégées

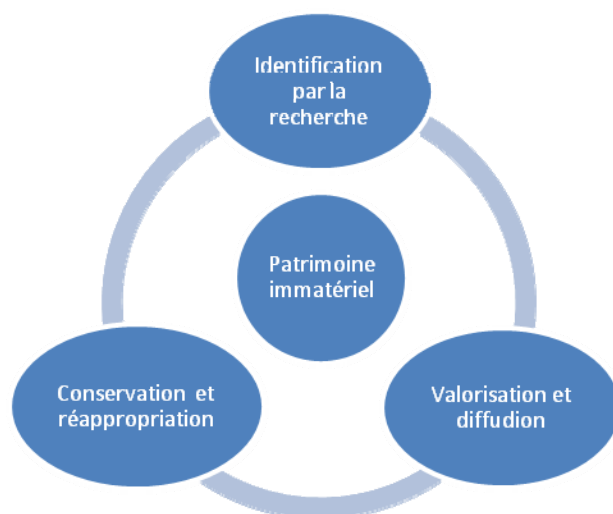


Figure 1. Étapes dans l'identification du patrimoine immatériel (Lamontagne 1994 : XII)

et mises en valeur au même titre que les objets (Lamontagne 1994 : XI). Cette intégration de l'immatériel, dans la prise en considération du patrimoine, doit être accompagnée d'une nouvelle méthodologie afin d'identifier et de protéger celui-ci. La Figure 1 démontre les différentes étapes qui font partie de ce cycle. À la suite d'une identification du patrimoine effectuée par la recherche, une mise en valeur permet la diffusion des données recueillies. Les éléments ainsi valorisés seront préservés et engendreront d'autres opportunités de recherche et d'identification, relançant le cycle.

Afin de pouvoir protéger et intégrer le patrimoine de façon efficace dans les aménagements urbains, il est clair qu'il est nécessaire de le connaître, c'est-à-dire de l'identifier afin de pouvoir entamer le cycle de la recherche en matière de patrimoine immatériel. En général, il est plus facile et pertinent de procéder à une identification du patrimoine selon les sous-thèmes dont il dispose plutôt que de réaliser une étude les englobant tous. Il est donc possible d'effectuer des macro-inventaires, tels ceux effectués par le gouvernement en matière de patrimoine de 1977 à 1983, ou des inventaires thématiques, constituant d'excellents sujets d'étude (Lamontagne 1994 : XII-XIII).

La MRC de la Côte-de-Beaupré est un lieu possédant un patrimoine important qui se divise en plusieurs sous-thèmes. Des efforts de recherches et d'identification ont déjà été effectués dans un bon nombre de ces domaines et la section qui suit se veut un bref exposé des types de patrimoine déjà recensés.

4.1 L'intégration du patrimoine naturel

Au Québec, le point central des démarches de protection des sites archéologiques réside dans le site physique, les structures et les artefacts dégagés lors de fouilles archéologiques. Ces mesures sont très efficaces puisqu'elles protègent toutes ces données et ces connaissances. Toutefois, nous croyons que ces sites archéologiques s'inscrivent dans un cadre naturel. Lors de sa création, un site d'établissement s'effectue dans un milieu naturel et le choix du lieu s'organise

souvent en fonction des ressources disponibles dans l'environnement immédiat. Le site et son cadre naturel constituent ensemble un tout indissociable.

Comme le site archéologique est partie intégrante de l'environnement, le lieu d'implantation est le résultat des connaissances des peuples vivants dans ce cadre naturel. Nous devrions donc parler d'environnement archéologique afin de préserver l'idée de l'établissement, et non seulement la trace de celle-ci.

Un pionnier dans cette approche de la protection de l'environnement archéologique est l'Angleterre. Leurs démarches archéologiques emploient, dans l'examen d'un monument ou d'un site archéologique, une approche qui porte une attention particulière au paysage. L'objectif de cette approche réside dans la compréhension de la fonction d'un site, obtenue par l'analyse de la relation du site avec son environnement immédiat, mais aussi de l'insérer dans son cadre régional et national (Topping 2009).

Un exemple de ce type d'application est le cas du Cap-Tourmente, localisé près de la municipalité de Saint-Joachim. L'endroit est exceptionnel pour son patrimoine archéologique préhistorique. En effet, il est connu que les Amérindiens favorisaient des endroits bien drainés, près des cours d'eau et possédant certaines richesses naturelles spécifiques. Ces caractéristiques se trouvant dans les environs du Cap, il est normal d'y voir un tel potentiel archéologique. Or, la région possède plusieurs sites significatifs, en plus d'être le lieu où Champlain a établi sa ferme (la Petite-Ferme du Cap-Tourmente). L'endroit se trouve donc à être investi de certaines particularités favorisant l'établissement humain et en proposant un site unique et exceptionnel, bref un lieu témoignant du patrimoine naturel de la région. Par conséquent, il ne faut donc pas négliger les impacts potentiels d'un développement d'habitations modernes sur cet environnement incomparable.

Un autre exemple de ce type de patrimoine, intégré à un patrimoine bâti, serait le pavillon Boisclair. Celui-ci est protégé en tant que monument historique. Toutefois, il s'agit d'un témoin de l'exploitation des ressources naturelles, les pêcheries fixes. Or, cet établissement transmet une idée de par sa localisation et sa proximité du territoire : l'une ne va pas sans l'autre (RPCQ).

4.2 Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique inclut tout patrimoine pour lequel la méthode archéologique est utilisée pour obtenir des informations. Le patrimoine archéologique est probablement l'un des plus durs à étudier, puisque les recherches en ce domaine sont régies par les différentes instances gouvernementales. La recherche en archéologie ne peut être effectuée que par des professionnels qualifiés. Cependant, malgré la difficulté de ce type de recherches, de nombreux mécanismes sont déjà en place afin de protéger les sites. La protection et la réglementation de la recherche en archéologie ont déjà été abordées dans la section portant sur les lois (voir section 1), il ne sera donc pas question ici de décrire à nouveau ces mécanismes, mais plutôt d'ajouter des étapes supplémentaires pouvant être effectuées par la MRC et les municipalités afin de mettre en valeur ces ressources. Un coup d'œil rapide à la liste des biens culturels enregistrés par le gouvernement nous permet de réaliser que peu de biens archéologiques sont protégés. Par contre, il est important de comprendre que le patrimoine archéologique est une catégorie englobante. Un bien peut, par exemple, être religieux et archéologique. La distinction majeure figure dans la méthode archéologique qui fut utilisée pour mettre au jour le site.

Toutefois, il est extrêmement important d'établir des mesures de prévention et de protection concernant ce patrimoine, localisé dans le sous-sol du territoire et peu visible de la surface. Ce manque de visibilité, juxtaposé au manque d'informations sur les ressources archéologiques, peut occasionner la destruction partielle ou même totale de ces biens. Chaque site est unique dans les informations qu'il procure aux archéologues. La perte de l'un de ces sites est donc tout autant d'informations qu'il est impossible de récupérer.

Il existe des procédures de protection comme, entre autres, les études de potentiel et les inventaires. Celles-ci permettent de connaître et de repérer les zones susceptibles de contenir ces sites. Par la suite, il est possible de les prendre

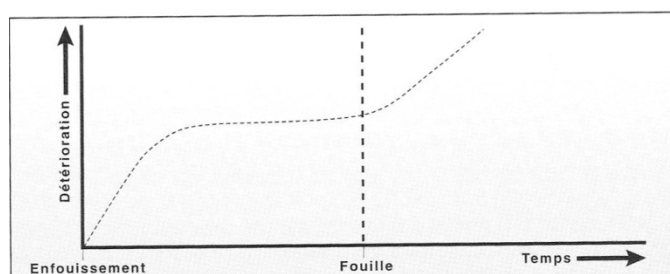


Figure 2 Dégradation des matières suite à l'enfouissement (Bergeron et Rémillard 2000 : 7)

en considération lors de projets d'envergure et de commander des fouilles ou des études nécessaires afin de sauvegarder notre patrimoine, qu'il soit historique ou préhistorique.

La question financière témoigne également de l'importance de bien connaître notre patrimoine archéologique et connaître les zones susceptibles de contenir ce type de patrimoine. Le site, une fois déterré, se dégrade de façon exponentielle. Il est donc impératif de le sauvegarder et de le protéger, entraînant ainsi des coûts supplémentaires. Toutefois, sachant où ce type de structures se trouvent, grâce aux études de potentiel et aux inventaires, il est possible de les laisser ensevelies, jusqu'au moment où les fonds nécessaires seront disponibles pour les excaver et les préserver. Le site archéologique reste donc stable et se conserve très longtemps, tant qu'il n'est pas exposé (Bergeron et Rémillard 2000 : 7-8). La Figure 2 permet de bien réaliser comment l'excavation des sites archéologiques affecte la préservation des restes.

4.3 Patrimoine religieux

Un des premiers propriétaires terriens fût Monseigneur de Laval qui, après la prise de possession des terres vers 1680, en a octroyé à divers agriculteurs (Gariépy 1974 : 145-153). Plusieurs cartes anciennes nous permettent de retracer la généalogie de la région à la suite du lotissement des terres.

Malgré cette subdivision des terres, l'Église a gardé sur place plusieurs lots et bâtiments à fonction religieuse. Le déclin de la religion au sein de la société québécoise dans le dernier siècle a causé une diminution de la fréquentation des lieux sacrés, de plus en plus désertés. Malgré cet abandon progressif des lieux, les bâtiments demeurent toujours des témoins du patrimoine religieux de la Côte-de-Beaupré.

Plusieurs organismes, auteurs et ouvrages ont effectué des recherches dans le domaine du patrimoine religieux. Ces ouvrages constituent une base sur laquelle nous devons travailler afin de pouvoir sauver ces témoins de notre histoire, de notre culture.

Depuis 1983, des organismes tels que le Conseil du patrimoine religieux du Québec ont œuvré dans ce secteur afin de préserver, restaurer et mettre en valeur les biens religieux. Le MCCCCFQ, en son rôle de gestionnaire et de protecteur du patrimoine, protège par des lois les biens reconnus. Malgré cette mesure de conservation, très peu de biens associés au patrimoine religieux ont été placés sur la liste des biens protégés. De très nombreux lieux et bâtiments figurent dans le Répertoire du patrimoine du gouvernement du Québec, mais malheureusement seulement six d’entre eux sont actuellement protégés par la loi (Répertoire du patrimoine culturel du Québec). Subséquemment, encore nombreux sont les édifices, qui sont associés au patrimoine religieux et par le fait même au développement de la région, qui ne sont toujours pas protégés. Ci-dessous se trouve la liste des monuments à caractère religieux localisés sur le territoire de l’Est de la MRC et leur statut légal attribué par le gouvernement.

Reconnus et protégés	Cités, non protégés
Église de St-Joachim	Calvaire du cimetière de St-Joachim
Presbytère de St-Joachim	Chapelle de St-Louis de Gonzague
Séminaire Saint-Alphonse	Charnier de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire
	Cimetière de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire
	Cimetière de St-Joachim
	Église de Saint-Tite-des-Caps
	Ensemble institutionnel de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire
	Ensemble de la chapelle de Saint-Louis-de-Gonzague
	Ensemble institutionnel de Saint-Joachim
	Ensemble institutionnel de Saint-Tite-des-Caps
	Monument Saint-Joseph-à-l’Enfant-Jésus
	Monument du Sacré-Cœur
	Monument à Saint-Louis-de-Gonzague
	Plaque de la première église de Saint-Joachim
	Plaque du Curé Portneuf
	Presbytère de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire

Tableau 1 Inventaire des biens culturels et patrimoniaux à thème religieux de l’Est de la MRC de la Côte-de-Beaupré (Répertoire du Patrimoine culturel du Québec : Février 2009)

4.4 Patrimoine agricole

Le territoire, comme il a été vu dans l’historique de la recherche archéologique, s’est révélé être un lieu important pour l’établissement des Amérindiens dans la région. Les terres qui constituent cette région sont fertiles et représentaient un lieu de choix pour l’exploitation de terres agricoles, et plus tard, l’implantation de fermes. Avant même la construction de la ferme de

Champlain, celui-ci se rendait déjà sur les berges afin de récupérer le foin de la région pour ses bestiaux. Cette ferme, brûlée plus tard par les frères Kirke, représente le début de l'histoire de l'agriculture. En effet, cette grande tradition se poursuit encore aujourd'hui.

Le patrimoine agricole comporte de nombreux aspects, il est donc difficile d'établir une définition précise. Toutefois, il est possible d'affirmer qu'il regroupe tout ce qui a trait aux efforts agricoles et aux origines agricoles de la colonie. En ce sens, des lois sur les races animales ont été adoptées par le gouvernement du Québec, protégeant les espèces d'origine, tel le cheval canadien, la vache canadienne et la poule Chantecler (Gouvernement du Québec 2009i). Il couvre aussi les bâtiments et les connaissances agricoles. Plusieurs témoins de cette phase de colonisation de la région sont connus et encore présents sur le territoire, mais malheureusement très peu d'entre eux sont officiellement protégés. Il est possible de penser à la Grande Ferme et la Petite-Ferme du Cap-Tourmente, tous deux sites archéologiques et vestiges de l'agriculture de la région. En outre, les nombreux caveaux à légumes longeant les routes de la région sont associés directement par des récits historiques à des figures importantes de la région, tel Mgr de Laval (Registre du patrimoine culturel du Québec : février 2009). D'autres, telle la maison Racine localisée à St-Anne-de-Beaupré, sont cités en tant que témoins de l'évolution des maisons rurales en plus de témoigner de pratiques agricoles, de par la laiterie qui est incluse dans l'aire de protection (RCPQ).

Ainsi, divers témoins de l'origine agricole sont encore visibles au sein de l'aménagement du territoire. Il est possible, par exemple, de penser à la division de la région et au lotissement des terres, car le plan est toujours fidèle à celui établi par Mgr de Laval dans les débuts de la colonie.

4.5 Patrimoine bâti

Avec le patrimoine archéologique, le patrimoine bâti est l'une des catégories les mieux connues de la région. Cette connaissance est due en partie au plan d'action de la MRC vis-à-vis des ressources patrimoniales et historiques. En effet, la MRC affirme que les sites patrimoniaux démontrent pertinemment l'authenticité de la région (MRC de la Côte-de-Beaupré: 35). Un des

documents majeurs à ce sujet est le schéma d'aménagement du territoire, car il propose des lignes directrices concernant ces bâtiments. D'autres écrits dressent l'inventaire de ces derniers. Connaissant le caractère unique des zones d'établissement, il est par la suite possible d'établir des règlements concernant la préservation de ce type de bâtiment, que ce soit des normes d'esthétique, de matériaux utilisés ou des techniques de construction.

L'inventaire du patrimoine bâti effectué par Michel Cauchon en 2005 nous permet de constater l'ampleur du patrimoine de la région, puisque de nombreuses structures ont été identifiées : 153 bâtiments à Saint-Ferréol-les-Neiges, 94 installations à Saint-Joachim, et 94 structures à Saint-Tite-des-Caps (Cauchon 2005a :7 ; Cauchon 2005b : 7 ; Cauchon 2005c : 7)

Cette catégorie regroupe tous les bâtiments historiques et particuliers. En effet, certains déjà reconnus et protégés sont dotés d'un statut particulier, entre autres : La maison Côté et la maison Simard, retenues en tant que témoins de l'architecture française (RCPQ). Quelques études du patrimoine bâti ont été effectuées pour la région à l'étude.

Ces documents sont non seulement pertinents, mais également importants, car en plus de donner de bons exemples de

bâtiments historiques, ils établissent une typologie de ceux-ci. Cela permet de catégoriser les maisons afin d'établir des critères de protection appropriés.



Figure 4 La maison du 57 chemin du Cap Tourmente, exemple d'inspiration française, photo dcp 2808 (Cauchon 2005 : 7)

Le premier style établi est la maison d'inspiration française, construite généralement en pierre avec une toiture à deux versants. La maison Simard est la seule de ce type sur le territoire.

Toutefois, d'autres bâtiments importants se sont inspirés de ce style en y apportant quelques modifications, dont le Presbytère de Saint-Joachim

et la maison Côté qui ont intégré des égouts afin d'éloigner l'eau du toit, système absent du modèle original (Cauchon, 2005a)



Figure 3 La maison Simard, un exemple d'architecture française, photo dcp 2905 (Cauchon 2005 : 7)

Le second style retrouvé sur le territoire est celui dit «québécois» et fait son apparition au XIX^e siècle. Une maison québécoise possède des fondations, ses murs sont généralement couverts de crépis et ses fenêtres comptent habituellement six carreaux. Plusieurs bâtiments entrent dans cette catégorie et une vingtaine d'entre eux ont été inventoriés. La Grande Ferme, reconnue comme monument historique, est un bâtiment représentatif de ce type (Cauchon 2005a).



Figure 5 La maison de style québécois, 4131 avenue royale, photo dcp 3051 (Cauchon 2005 : 8)



Figure 6 Maison à toit brisé, 130 chemin du Trait-Carré, photo dcp 2680 (Cauchon 2005 : 8)

Le troisième type, la maison à toit brisé, fait également son apparition au XIX^e siècle. Elle possède deux ou quatre versants. Des 46 bâtiments de ce type connus sur le territoire, aucun n'est protégé par le gouvernement (Cauchon 2005b).

Le XX^e siècle voit l'introduction du quatrième et dernier type, la maison d'inspiration américaine. Un premier style entre dans cette catégorie soit la maison à toit plat. À la suite de la Première Guerre mondiale, on favorisera la maison vernaculaire industrielle (Cauchon 2005a).



Figure 7 Maison d'inspiration américaine, 3971 Av. Royale, photo dcp 3031

4.6 Patrimoine industriel

La région voit sa population augmenter de façon exponentielle entre 1921 et 1931. La poussée démographique atteint un apogée historique avec 35,3% d'augmentation. Cette croissance est due à la présence du chemin de fer et à l'implantation d'une usine de pâtes chimiques et de papier journal. Le travail en forêt est lui aussi un facteur important de

développement, car des ouvriers spécialisés sont recrutés à l'étranger. Ceux-ci s'établiront par la suite dans la région de façon permanente (Routhier 1964 : 35-36)

Cet exemple n'est qu'un parmi tant d'autres et ces données historiques nous permettent de voir le chemin parcouru depuis la création des villes et villages de la MRC de la Côte de Beaupré. Ces ouvrages historiques favorisent la compréhension des processus qui ont influencé le développement de la région. Tout comme les autres types de patrimoine, le patrimoine industriel mérite d'être étudié et protégé. Depuis quelques années, des groupes tels que l'Association québécoise pour le patrimoine industriel tentent de définir précisément ce qui constitue le patrimoine industriel et les raisons pour le préserver :

Le patrimoine industriel regroupe « [...] un ensemble de biens matériels et immatériels qui font partie de l'histoire des industries, des entreprises et du monde du travail ». Le patrimoine industriel est constitué des éléments suivant : les bâtiments, les objets, les archives, les savoirs, l'histoire d'entreprise et l'histoire ouvrière. L'histoire ouvrière par exemple, nous parle de ces gens à travers leurs conditions de travail et leurs luttes syndicales et politiques. L'histoire des travailleurs nous renseigne non seulement sur l'ensemble des changements ayant contribué à l'édification de notre société moderne, mais également sur la capacité d'adaptation et de réaction de l'homme face à la machine et aux lois du marché (AQPI 2002).

Malgré le fait que le chemin de fer ne se soit rendu à Saint-Joachim qu'en 1898, l'industrialisation de la région était déjà bien implantée et engendrait d'importantes augmentations démographiques. Sans cette présence industrielle dans la région, il est peu probable que les villes composant la MRC de la Côte-de-Beaupré se seraient développées aussi rapidement, ce qui nous permet d'affirmer que l'industrialisation a eu un rôle important et que ce patrimoine devrait être respecté et protégé. Nonobstant l'importance de ce patrimoine, il est navrant de constater que peu d'ouvrages ont été publiés et peu de recherches ont été effectuées afin de dénombrer et d'inventorier ce type de structures. Il serait donc nécessaire de procéder à ces recherches afin de pouvoir protéger adéquatement le patrimoine industriel de la région. Néanmoins, l'Association québécoise pour le patrimoine industriel semble être l'un des seuls organismes ayant déjà effectué des études en ce domaine. Elle mentionne le site des Sept-Chutes sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges comme un lieu à découvrir. Il s'agit d'un excellent

exemple d'intégration du patrimoine culturel, puisque le site constitue en ce moment même un lieu d'interprétation concernant la production d'hydro-électricité. Il présente les installations modernes ainsi que la vieille forge et la salle des opérateurs. Toutefois, il est à noter qu'aucune intervention archéologique n'a encore été réalisée dans les environs de cet endroit exceptionnel. Il offre un haut potentiel archéologique en termes de patrimoine industriel, car l'installation de la centrale en 1912 a créé un afflux important d'immigrants en provenance de Grosse-Île et la formation d'un village pour ces ouvriers. De plus, d'anciennes peintures montrent des campements amérindiens au sommet des chutes et témoignent également de la présence de patrimoine préhistorique (Piédalue, communication personnelle).

Conclusion

Somme toute, le patrimoine de la Côte-de-Beaupré est unique et exceptionnel, et le schéma d'aménagement du territoire de la MRC en témoigne. Toutefois, peu de catégories patrimoniales y sont incluses. Par contre, ce schéma constitue une excellente base de données pour établir un référentiel. D'ailleurs, ce travail est déjà entamé en ce qui a trait aux bâtiments, notamment parce que ces derniers sont en surface et plus facilement identifiables. Il faut donc appliquer les efforts de la MRC à la découverte et à la recherche des autres types de patrimoine présents sur le territoire, éléments intégrant de notre histoire commune. Le patrimoine archéologique, étant probablement le plus à risque par sa méconnaissance et son invisibilité, devrait être pris en considération plus rapidement. Par conséquent, des études de potentiels sur le territoire devraient être effectuées afin de cibler les zones à haut potentiel archéologique. Une fois ces études réalisées, il sera plus aisé d'intégrer de façon durable et respectueuse les sites archéologiques, en ciblant les territoires à faible potentiel afin de prioriser ces zones dans le développement. Un laps de temps supplémentaire pourrait être ainsi alloué aux municipalités et à la MRC pour effectuer les étapes de la recherche archéologique, qui peut s'échelonner sur plusieurs années, sur les zones à haut potentiel.

Finalement, le patrimoine bâti de la région est considérable, compte tenu de l'importance de son histoire. Malheureusement, il semble peu réaliste de protéger tous les bâtiments, il serait opportun de veiller à conserver des exemplaires représentatifs des divers styles architecturaux.

5. Recommandations en matière de patrimoine archéologique

5.1 Évaluation générale de la situation

La MRC de la Côte-de-Beaupré est consciente de l'importance de la connaissance du passé et tente d'encourager un sentiment d'appartenance chez ses différentes communautés. Le secteur Est présente un grand potentiel patrimonial et archéologique qu'il serait indispensable d'étudier et de protéger dans la mesure du possible. La contrainte géographique fait cependant obstacle, car le territoire est excessivement vaste, du fleuve jusqu'au lac Jacques-Cartier. Ce plan de gestion ne peut donc pas offrir en quelques pages des actions précises à entreprendre. Cependant, il propose d'établir des mesures plus concrètes à appliquer. L'évaluation de l'état actuel de la situation implique certaines questions importantes telles : comment la population est-elle impliquée dans la sauvegarde de l'histoire de la Côte-de-Beaupré, jusqu'où s'étendent les connaissances de la MRC en matière d'archéologie et comment cette connaissance est-elle diffusée?

Dans un autre ordre d'idée, la MRC possède un haut niveau de connaissances et d'intérêt historiques. D'ailleurs, ce savoir est accessible par la publication d'une documentation sous la forme d'un catalogue et d'un support numérique. Cet outil permet même d'encourager le tourisme culturel en appuyant des projets de mise en valeur.

5.2 Évaluation et critique des outils de gestion du patrimoine archéologique

ISAQ

L'ISAQ est une base de données du MCCCCFQ qui regroupe tous les sites possédant un code « Borden ». En fait, cette source d'informations est utile pour la recherche documentaire en proposant des rapports, des cartes et/ou des références. Malgré l'ingéniosité de l'outil, l'ISAQ ne comprend pas les études de potentiel ni les interventions réalisées par Parcs Canada. D'autre part, il est impossible d'en télécharger des sites géoréférencés qui peuvent servir à la cartographie assistée par ordinateur.

La politique culturelle

Les axes d'intervention de ce document sont adéquats et réalistes quoiqu'ils restent plutôt théoriques et généraux, alors qu'il faudrait vraisemblablement cibler des éléments concrets. Néanmoins, l'archéologie historique et préhistorique dans cette région a permis la prise de conscience du potentiel du «patrimoine architectural, religieux, agricole, industriel, naturel, amérindien, maritime et immatériel ou de tradition orale». (CLD de la Côte-de-Beaupré 2006)

La mise en valeur

Le processus de mise en valeur fait intégralement partie de la gestion des ressources archéologiques. Les projets vus antérieurement favorisent la découverte du patrimoine de la région et encourage la population à participer aux différentes activités. Cependant, la mise en valeur pourrait se montrer plus efficace, originale et dynamique si l'intégralité des ressources était connue. Bien évidemment, cet idéal n'est pas concevable, mais différentes recherches patrimoniales et archéologiques permettraient sans aucun doute de faire un pas dans la bonne direction.

Inventaire

L'inventaire du patrimoine réalisé en 2005 est sans doute l'un des outils majeurs de la MRC. En effet, il dénombre la plupart des bâtiments à caractère historique sur tout le territoire. Cet outil, en plus de profiter au tourisme culturel, permet de développer la conservation, voire la restauration en cas de nécessité, dans une volonté de gestion adéquate des ressources en place.

Interventions archéologiques

En ce qui concerne les interventions archéologiques, elles ne se sont toujours limitées qu'aux travaux de surveillance et aux fouilles de sauvetage. Par conséquent, les vestiges n'ont pu être analysés méticuleusement par des études fondamentales. La connaissance du potentiel archéologique est donc limitée.

5.3 Recommandations pour une meilleure gestion du patrimoine archéologique

Considérant la difficulté à accéder aux études de potentiel, nous recommandons aux archéologues de faire parvenir toutes les études de potentiel ainsi que les rapports archéologiques au Centre de documentation du MCCCCFQ et au CLD de la Côte-de-Beaupré.

À la suite du recensement du patrimoine bâti, nous recommandons un suivi afin de déterminer l'état des bâtiments et les restaurations nécessaires.

Vu l'étendue du territoire, nous recommandons de cibler les zones à prioriser selon les critères mentionnés dans cette étude pour une sauvegarde éventuelle.

Tout en favorisant l'harmonisation de l'urbanisme et du patrimoine, nous recommandons de réaliser un plan d'intervention détaillé pour chaque municipalité et chaque territoire non organisé du secteur Est.

Afin de démontrer aux promoteurs que le patrimoine est aussi une plus-value, nous recommandons de s'inspirer de l'exemple de la Ville de Lévis concernant leur plan d'action relatif à la gestion des ressources patrimoniales et archéologiques.

Nouvelles technologies

Dans un esprit de mise en place d'un système de communication efficace, nous recommandons d'utiliser un réseau de courriel, rejoignant ainsi les intervenants concernés à peu de frais.

Dans la mesure où il faut intégrer les zones de potentiel dans les cartes et plans à usage courant, nous recommandons de géoréférencer numériquement les données archéologiques et patrimoniales du territoire.

5.4 Conclusion

En définitive, l'essence de ce plan de gestion veut encourager la perception favorable des promoteurs, des municipalités et des populations face au patrimoine, à l'archéologie et aux

vestiges archéologiques. Cet outil pourra servir à leur gestion financière, technologique et logistique. En effet, les recommandations concernent tous les acteurs impliqués dans les processus relatifs au patrimoine. Ce plan de gestion servira aux projets relatifs à l'entente entre la MRC de la Côte-de-Beaupré et du MCCCCFQ qui est officiel depuis le 26 mars 2009. Ainsi :

Outil de planification, de gestion et de collaboration, cette entente prévoit la réalisation d'initiatives touchant notamment le patrimoine, l'architecture, l'archéologie, la lecture et le livre ainsi que la muséologie. (Cochrane 2009, Internet)

Avec le soutien financier de 300 000\$, tous les outils sont en place pour gérer le patrimoine efficacement.

Bibliographie

- AAQ
2009a *Charte de l'Association des archéologues du Québec.* Adresse URL : http://www.archeologie.qc.ca/charte_fr.php?menu=2
- 2009b *Code d'éthique et des standards de la pratique archéologique.* Adresse URL : http://www.archeologie.qc.ca/ethiques_fr.php?menu=2
- ACA
2009 *Déontologie archéologique.* Adresse URL : <http://www.canadianarchaeology.com/fconduct.lasso>
- ARPIN, C.
2007 *La Grande Ferme (CgEq-5) ; Rapport de l'intervention archéologique de 2006.* Saint-Joachim, Artefactuel/Centre d'initiation au patrimoine-La Grande Ferme/MCCQ/MRC Côte-de-Beaupré, rapport inédit, Québec.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL
2002 Adresse URL : <http://www.aqpi.qc.ca/aqpi.html>
- BAPE
2008 *Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré à Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc / Société en commandite Gaz Métro.* Adresse URL : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Seigneurie_Beaupre/documents/AV3.pdf
- BECKER, A., FERRY, M., MONECKE, K., SCHNELLMAN, M. et D. GIARDINI
2005. « Multiarchive paleoseismic record of late Pleistocene and Holocene strong earthquakes in Switzerland. Tectonophysics ». Adresse URL : http://www.sciencedirect.com/science?_ob=ArticleURL&_udi=B6V72-FV359D-1&_user=3914355&_rdoc=1&_fmt=&_orig=search&_sort=d&view=c&_acct=C00051263&_version=1&_urlVersion=0&_userid=3914355&md5=2716d01a2e0f04f07b9be1a7f24e244b
- BERGERON, A. et F. RÉMILLARD
2000 *L'archéologie et la conservation Vade-mecum québécois,* Centre de conservation du Québec, Québec.
- BOUCHARD, L.
1971 *Saint-Ferréol-les-Neiges: son historique, parc et station touristique du Mont Sainte-Anne : Son avenir,* Saint-Ferréol-les-Neiges.
- CAUCHON, M.
2005a *Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de la Côte-de-Beaupré typologie architecturale Saint-Ferréol-les-Neiges,* Centre local de développement de la

Côte-de-Beaupré.

2005b *Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de la Côte-de-Beaupré typologie architecturale Saint-Joachim Saint-Louis-de-Gonzague du Cap-Tourmente*, Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré.

2005c *Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de la Côte-de-Beaupré typologie architecturale Saint-Tite-des-Caps*, Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré.

CBCQ

2007a *La loi*. Adresse URL : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/loi.html>

2008 *Status juridiques*. Adresse URL : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/statuts.html>

CHAPDELAINE, C.

1989 *Le système adaptatif des Iroquoiens de la région de Québec*, MAC, rapport inédit, Québec.

1991 *Rapport des activités archéologiques menées au cap Tourmente, sur la côte de Beaupré et à l'île Verte, été 1990*, MAC, rapport inédit, Québec.

CHAPDELAINE, C. et al.

1993 *Rapport d'activités archéologiques au cap Tourmente (Saint-Joachim), sur la côte de Beaupré, et chez les Augustines de Québec, été 1991.*, Université de Montréal, Département d'anthropologie, Montréal.

CHAPDELAINE, C. et É., CHALIFOUX

1993 *Rapport d'activités archéologiques au cap Tourmente (Saint-Joachim), été 1992.*, Université de Montréal, Département d'anthropologie, rapport inédit, Montréal.

CHAPRON, E., BECK, C., POUCHET, M. and DECONINCK, J.-F.

1999. «1822 earthquake-triggered homogenite in Lake Le Bourget (NW Alps).» Adresse URL : <http://www3.interscience.wiley.com/journal/119081698/abstract?CRETRY=1&SRETRY=0>

CHRÉTIEN, Y. et Al

2001 *Inventaires archéologiques 2001 sur les anciens territoires de chasse hurons*. Conseil de la Nation huronne-wendat, rapport inédit.

CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

2009 «Circuits», *Côte-de-Beaupré : un retour aux sources*. Adresse URL : <http://www.cotedebeaupre.com/fr/circuits.php>

2006 *La politique culturelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré*. Adresse URL :

<http://www.cldcotedebeaupre.com/uploadpdf/POLITIQUECULTURELLEJUN2006.pdf>

COCHRANE, M.

- 2008a «MRC de la Côte-de-Beaupré en bref», *L'Autre Voix*, 8 décembre 2008. Adresse URL : <http://www.lautrevoix.com/article-i281247-MRC-de-la-CotedeBeaupre-en-bref.html>
- 2008b «Saint-Tite-des-Caps réaménagera son parc municipal», *L'Autre Voix*, 8 janvier 2009. Adresse URL : <http://www.lautrevoix.com/article-290195-SaintTitedesCaps-reamenagera-son-parc-municipal.html>
- 2009 «300 000\$ pour le développement culturel : Renouvellement e l'entente avec la MRC de la Côte-de-Beaupré», *L'Autre voix*, 30 mars 2009. Adresse URL : <http://www.lautrevoix.com/article-319772-300-000-pour-le-developpement-culturel.html>

CTQ

- 2009a *Saint-Joachim*. Adresse URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=56919&Latitude=47,05&Longitude=-70,85&Zoom=1700>
- 2009b *Saint-Tite-des-Caps*. Adresse URL : www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=57723&Latitude=47,13333&Longitude=-0,76666&Zoom=1700
- 2009c *Saint-Ferréol-les-Neiges*. Adresse URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=72557&Latitude=47,11666&Longitude=70,85&Zoom=1700>
- 2009d *TNO Sault-au-Cochon* Adresse URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=58387&Latitude=47,20028&Longitude=70,64027&Zoom=1700>

CONSEIL DE L'EUROPE

- 1992 *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette)*. Adresse URL : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/143.htm>
- 2000 *Convention européenne du paysage*. Adresse URL : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/html/176.htm>

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

- 1982 *Charte de conservation du patrimoine québécois (Déclaration de Deschambault)*. Adresse URL : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD04/3m.pdf>

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

- 2008 Adresse URL : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/en/activites/eglises/spa.php>
- DOIG, R.
1990 « 2300 yr history of seismicity from silting events in Lake Tadoussac, Charlevoix, Québec ». *Geology*, 18. Adresse URL : <http://geology.geoscienceworld.org/cgi/content/abstract/18/9/820>
1991. « Effects of strong seismic shaking in lake sediments, and earthquake recurrence interval, Témiscaming », *Canadian Journal of Earth Sciences*. Adresse URL <http://rparticle.webp.cisti.nrc.ca/rparticle/AbstractTemplateServlet?calyLang=eng&journal=cjes&volume=28&year=1991&issue=9&msno=e91-118>
- DUMONT, J.
1983 *Activités archéologiques à Cap-Tourmente, Saint-Joachim, mai 1983.*, Université de Montréal, Département d'anthropologie, rapport inédit, Montréal.
- EID, P.
2005 *CgEq-5, le site de la Grande Ferme; Rapport d'intervention de la campagne de fouilles archéologiques de 2004*, Artefactuel, rapport inédit, Québec.
- FONS, S.
2008 «*Domaine des Granites*». Adresse URL : <http://www.desgradins.com>
- GARIÉPY, R.
1974 *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*, La Société Historique de Québec, *Cahiers d'histoire* 27, Québec.
- GAUMOND, M.
1982 *Expertise archéologique à la Grande Ferme, Saint-Joachim*, MAC, rapport inédit, Québec.
- GAUMOND, M.
1962 *La première église de Saint-Joachim, 1685-1759, CgEq-5*, MAC, rapport inédit, Québec.
- GAUMOND, M.
1966 *La première église de Saint-Joachim 1885-1759*, Service d'archéologie du ministère des Affaires culturelles, Québec.
- GUIMONT, J.
1996 *La Petite-Ferme du Cap-Tourmente; De la ferme de Champlain aux grandes volées d'oies*, Éditions du Septentrion Sillery, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2009a *Code civil du Québec.* Adresse URL : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/CCQ/CCQ.html>

2009b *Loi sur les biens culturels.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.html

2009c *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html

2009d *Loi sur la qualité de l'environnement.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FQ_2%2FQ2.htm

2009e *Règlement sur la recherche archéologique.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4R2.HTM

2009f *Loi sur le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_30_001/M30_001.html

2009g *Loi sur la conservation du patrimoine naturel.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm

2009h *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R9.htm

2009i *Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec.* Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/R_0_01/R0_01.html

ICOMOS

1990 *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990).* Adresse URL : http://www.international.icomos.org/charters/arch_f.htm

2007 *Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux.* Adresse URL http://canada.icomos.org/fileadmin/policies/Charte_ICOMOS_Interpretation_FR_10-04-07.pdf?PHPSESSID=a9832c19365e72cb6c0f5db3a470defc

LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE DE L'UQAC

- 2003 *Étude de potentiel archéologique. Réserve faunique des Laurentides et Parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins. Document synthèse corridor de la route 175. Étude de potentiel.* MTQ, rapport inédit.
- 2004 *Étude de potentiel archéologique. Réserve faunique des Laurentides et Parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins. Zone d'étude et corridor de la route 175.* MTQ, rapport inédit.
- 2005 *Inventaires archéologiques (automne 2004) – Route 175, km 86 à 133.* MTQ, rapport inédit.
- 2007a *Inventaires archéologiques (2005). Réaménagement de la route 175, km 86 à 144.* MTQ, rapport inédit.

LAJEUNESSE, P., ST-ONGE, G., RANDALL, K., et A. MOREAU-LABREQUE

2008. « Mouvements de masse subaquatiques postglaciaires au lac Jacques-Cartier, Réserve faunique des Laurentides (Québec) : résultats préliminaires. » Pages 313-322 in J. Locat *et al.* (éd.). *Comptes rendus de la 4e Conférence canadienne sur les géorisques : des causes à la gestion.* Presses de l'Université Laval, Québec, Canada.

LA GRANDE FERME

- 2009 *Centre d'initiation au patrimoine.* Adresse URL : <http://www.lagrandeferme.qc.ca/historique.html>

LAMONTAGNE, S.-L.

- 1994 *Le Patrimoine immatériel Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de tradition,* Direction des communications du Ministère de la Culture et des Communications, Les publications du Québec, Québec

LANGEVIN, É.

- 1993 *Interventions au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1992.* UQAC, rapport inédit.

LAPOINTE, C.

- 1995 *Fouilles archéologiques sur le site de la Gande Ferme de Saint-Joachim; CgEq-5.* Saint-Joachim, Corporation du Centre d'initiation au patrimoine-La Grande Ferme, rapport inédit

LES SEPT-CHUTES

- 2009 *Centre d'interprétation et centrale* Adresse URL : <http://septchutes.com/francais/centrale.html>

MAMR

- 2008a «Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale»,

Aménagement et gestion du territoire. Adresse URL : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_regl_impl.asp

2008b «Le schéma d'aménagement et de développement», *Aménagement et gestion du territoire.* Adresse URL : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.asp

MCCCFQ

2008 «Historique de la Loi sur les biens culturels», *Patrimoine.* Adresse URL : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2398>

2009a «La politique culturelle municipale», *Au plan régional et local.* Adresse URL : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1762>

2009b Adresse URL : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

2009 *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.* Adresse URL : <http://lois.justice.gc.ca/fr/c-15.2/texte.html>

MONECKE, K., ANSELMETTI, F.S., BECKER, A., STURM, M., et D. GIARDINI

2004. « The record of historic earthquakes in lake sediments of Central Switzerland. Tectonophysics ». Adresse URL : http://www.sciencedirect.com/science?_ob=ArticleURL&_udi=B6V72-4DHX6PY-1&_user=3914355&_rdoc=1&_fmt=&_orig=search&_sort=d&view=c&_acct=C000051263&_version=1&_urlVersion=0&_userid=3914355&md5=431b0cfc8e3f1e8f0d65327ca8e1c3a3

MOSS, W.

2009 Archéologie et aménagement du territoire (ARL-19524). Cours de l'Université Laval. Adresse URL : <http://www.hst.ulaval.ca/profs/wmoss/index.htm>

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Schéma d'aménagement de la Côte de Beauré, MRC de la Côte de Beauré.

OUELLET, M.

1997. « Lake sediments and Holocene seismic hazard assessment within the St. Lawrence Valley », Québec. Geological Society of America Bulletin, 109, 631-642.

PARCS CANADA

2000 *Quand il faut déterrer la loi : la législation que les ressources archéologiques terrestres au Canada.* Adresse URL : http://www.pc.gc.ca/docs/r/pfa-fap/pdf/law_f.pdf

- 2007 *Normes et lignes directrices pour la conservation des sites archéologiques (ébauche)*. Lieux patrimoniaux du Canada. Adresse URL : www.historicplaces.ca/downloads/Archaeology_SG_FR.doc
- 2008 «Évaluation des impacts environnementaux». Adresse URL : http://www.pc.gc.ca/progs/eie-eia/index_f.asp
- PIÉDALUE, Gisèle
2009 Communication personnelle.
- PINTAL, J.-Y.
2002i *Saint-Tite-des-Caps, intervention archéologique dans le secteur du Sault-au-Cochon (ChEp-1)*. MCCQ, Rapport inédit.
- 2004a *Inventaire archéologique à l'anse de la Montée du Lac, Saint-Tite-des-Caps*. Corporation Sentiers des Caps Saint-Tite-des-Caps, rapport inédit.
- 2006 *Inventaire archéologique du littoral du territoire non organisé du Sault-au-Cochon*. MRC de la Côte-de-Beaupré, rapport inédit.
- 2007f *Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré. Inventaire archéologique du territoire non organisé du Sault-au-Cochon. Section anse de la Montée du Lac/cap Rouge*. MRC de la Côte-de-Beaupré, rapport inédit.
- PINTAL, J.-Y. et R., CÔTÉ,
2006 *TNO Sault-Au-Cochon: Le potentiel archéologique du TNO de Sault-au-Cochon*, Étude de potentiel Groupe de recherches en histoire du Québec inc., Québec.
- POTVIN, G.
2009 «Ministère des Affaires culturelles du Québec», *L'encyclopédie canadienne*, Adresse URL : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=Q1ARTQ0002390>
- RACINE, A. et J. PARÉ
1979 *Notre église, Saint-Joachim de Montmorency, 1779-1979*, Saint-Joachim.
- ROUTHIER, F.
1964 *Étude sur le comté de Montmorency, Côte de Beaupré et plateau intermédiaire*, Université Laval, Québec.
- SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES
2009 «Projets de développement». Adresse URL : http://www.saintferreollesneiges.qc.ca/DefaultSite/index_f.aspx?DetailID=191

- SLATER, P.
1998 *Projet d'assainissement des eaux à Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Rapport d'activités archéologique.* St-Romuald, Croupe-Conseil Polygesco, rapport inédit.
- SNC-Lavalin
2008 *Plan d'aménagement du parc éolien des Moulins.* Adresse URL : http://www.parcdesmoulins.com/fichiers/01_mise_en_contexte.pdf
- SCHNELLMANN, M. ANSELMETTI, F.S., GIARDINI, D., et MCKENZIE, J.A.
2005. « Mass movement-induced fold-and-thrust structures in unconsolidated sediments in Lake Lucerne (Switzerland) ». *Sedimentology.* Adresse URL : <http://bulletin.geoscienceworld.org/cgi/content/abstract/109/6/631>
- SHILTS, W.W., RAPPOL, M., et BLAIS, A.
1992. « Evidence of late and postglacial seismic activity in the Témiscouata – Madawaska Valley, Quebec – New Brunswick, Canada. », *Canadian Journal of Earth Sciences.* Adresse URL : <http://www.inrs.illinois.edu/shilts/publications.shtml>
- SHILTS, W.W., et CLAGUE, J.J.
1992. « Documentation of earthquake-induced disturbance of lake sediments using subbottom acoustic profiling ». *Canadian Journal of Earth Sciences.* Adresse URL : <http://pubs.nrc-cnrc.gc.ca/rp-ps/inDetail.jsp?jcode=cjes&vol=29&is=5&lang=fra>
- SIMARD, R.
1974b *Reconnaissance archéologique au lac aux Écorces, été 1974.* Société d'archéologie du Saguenay, Chicoutimi.
- TECHNOCENTRE ÉOLIEN
2009 *Vue d'ensemble des projets à venir* Adresse URL : <https://www.eolien.qc.ca/?id=29&em=6387>
- TOPPING, P.
2009 *Landscape detectives,* English Heritage, Adresse URL : <http://www.english-heritage.org.uk/server/show/nav.1196>
- UNESCO
1956 *Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques.* Adresse URL : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13062&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- 1972 *Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.* Adresse URL : <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

UQAC

2004

Étude de potentiel archéologique Réserve faunique des Laurentides et Parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins Zone d'étude et Corridor de la route 175, Laboratoire d'archéologie Université du Québec à Chicoutimi – Direction du Patrimoine - Centre de documentation en archéologie de Transports Québec.

VAILLANCOURT, C.

2008a

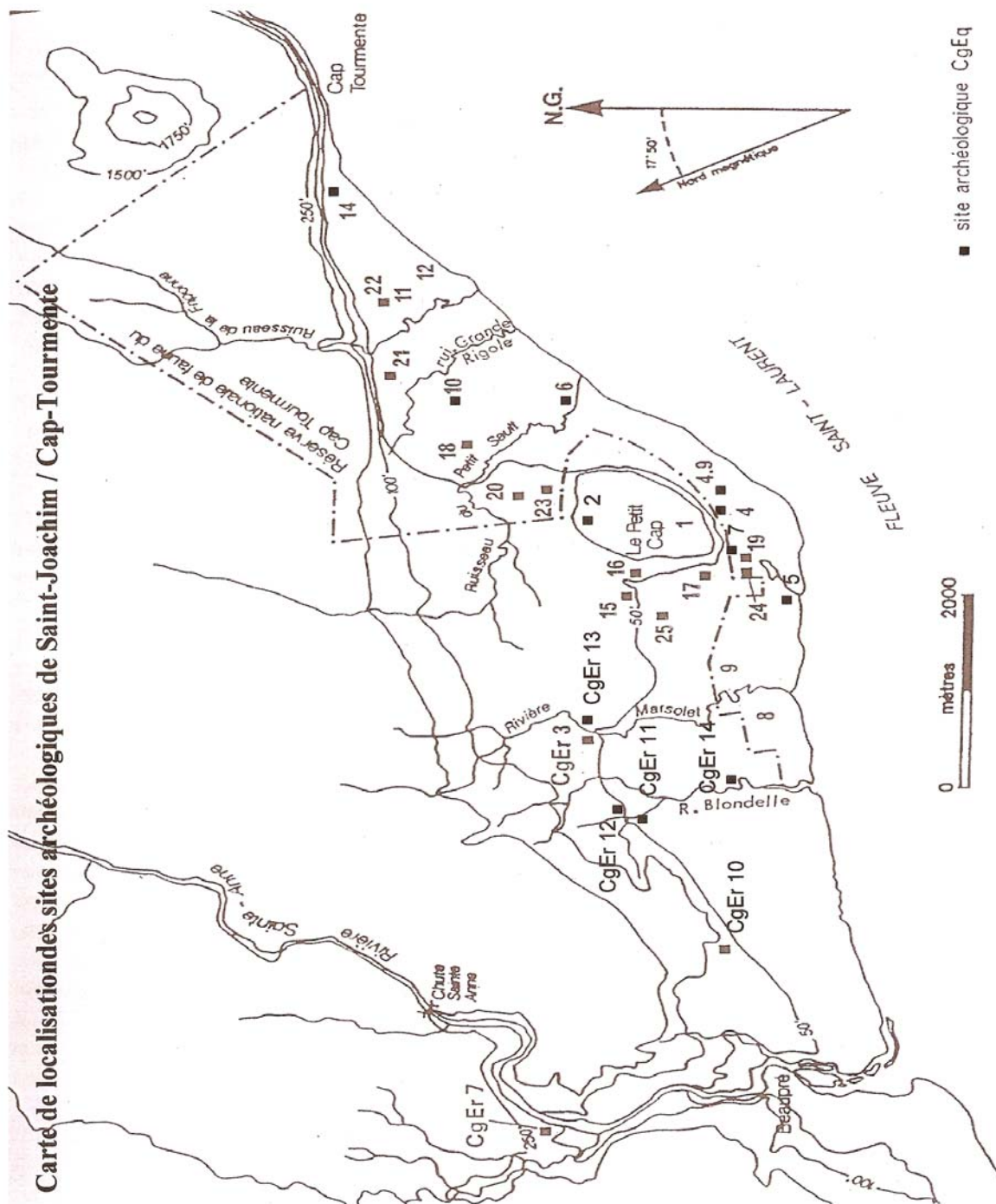
«Le développement des carrières et des sablières irrite les citoyens de la Côte-de-Beaupré», *Cyberpresse.ca*, 10 novembre 2008. Adresse URL : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/200811/10/01-37936-le-developpement-des-carrieres-et-des-sablieres-irrite-les-citoyens-de-la-cote-de-beaupre.php>

2008b

«Des droits acquis qui dérangent», *Cyberpresse.ca*, 10 novembre 2008. Adresse URL : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/200811/10/01-37937-des-droits-acquis-qui-derangent.php>

ANNEXES

ANNEXE 1



Carte 3. Sites archéologiques de Saint-Joachim.

ANNEXE 2

Saint-Joachim

Rapport 1686

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-6, CgEq-8 à CgEq-11, CgEq-14, CgEq-16, CgEq-18 à CgEq-23

Rapport 1101

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-6 à CgEq-12

Rapport 2624

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-6, CgEq-9, CgEq-14, CgEq-19

Rapport 1823

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-6, CgEq-14, CgEq-19

Rapport 2885

Site répertorié : CgEq-6, CgEq-14, CgEq-16, CgEq-18 à CgEq-24

Rapport 2575

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-9, CgEq-14

Rapport 2871

Site répertorié : CgEq-6, CgEq-9, CgEq-14, CgEq-19, CgEq-22, CgEq-24

Rapport 1608

Site répertorié : CgEq-14

Rapport 1935

Site répertorié : CgEq-9, CgEq-19, CgEq-20, CgEq-22 à CgEq-24

Rapport 2054

Site répertorié : CgEq-7, CgEq-9, CgEq-19

Rapport 2880

Site répertorié : CgEq-4, CgEq-19

Rapport 2876

Site répertorié : CgEq-22

Rapport 2375

Site répertorié : CgEq-22

Rapport 1209

Site répertorié : CgEq-4

Rapport 154

Site répertorié : CgEq-4

Rapport 800

Site répertorié : CgEq-5,

Rapport 1898

Site répertorié : CgEq-5

Rapport 2381

Site répertorié : CgEq-5

Rapport 3861

Site répertorié : CgEq-5

Rapport 3666

Site répertorié : CgEq-5

Rapport 4058

Site répertorié : CgEq-5

Rapport 2310

Site répertorié : CgEq-6

Rapport 2715

Site répertorié : CgEr-10 à CgEq-12, CgEq-14

Sault-au-Cochon

Rapport 3220

Site répertorié : ChEp-1

Rapport 3701

Sites répertoriés : ChEp-1
CgEq-30

Rapport 3451

Site répertorié : CgEq-30

Rapport 4025

Sites répertoriés : CgEq-30, CgEq-32

Rapport 3742
Site répertorié : CgEq-31

Lac Jacques-Cartier

Rapport 3078
Sites répertoriés: CjEt-4, CjEt-6 à CjEt-22
 CiEs-1
 CjEs-1, CjEs-2

Rapport 465
Sites répertoriés : CjEt-1, CjEt-3 à CjEt-5

Rapport 2094
Sites répertoriés : CjEt-1, CjEt-3

Rapport 3611
Sites répertoriés : ChEt-1
 CiEt-1

Rapport 547
Sites répertoriés : ClEw-1, ClEw-2

Rapport 4007
Sites répertoriés : ChEt-2
 CjEt-a

Tableau 2. Répertoire des sites archéologiques rencontrés dans les secteurs de Saint-Joachim, de Sault-au-Cochon et du Lac-Jacques-Cartier par leur code Borden, selon les rapports conservés à l'ISAQ.

ANNEXE 3

Visite en 3D du secteur Est de la Côte-de-Beaupré et de la répartition des sites archéologiques.

Page de dos :

Caveau à légumes

Patrimoine bâti de la Côte de Beaupré

Saint-Tite-des-Caps



Québec
Université Laval
avril 2009